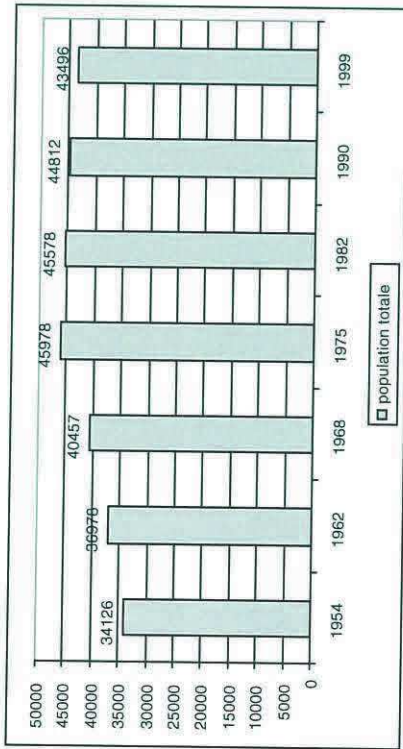


**CHAPITRE I : DIAGNOSTIC ETABLI AU REGARD DES
PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES, BESOINS
RÉPERTORIES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE, D'EQUILIBRE
SOCIAL DE L'HABITAT, DE TRANSPORTS, D'EQUIPEMENTS ET
DE SERVICES.**

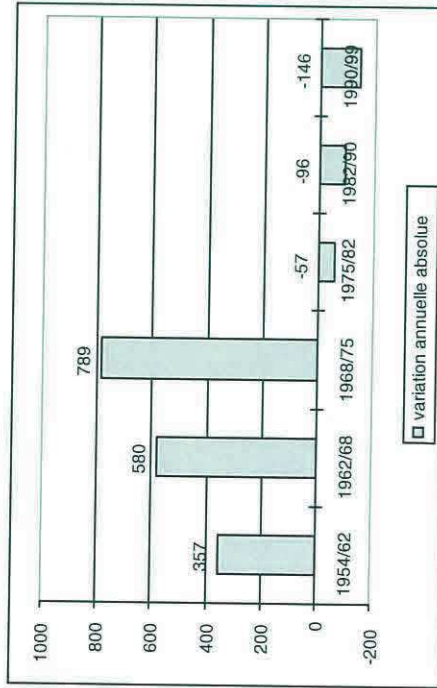
I-1 Population

Evolution de la population totale depuis 1954



Sources : RPG - INSEE-1999 - population sans double compte

variation de la population (%)



Sources : RPG - INSEE-1999

I-1-1 Population totale

Avant d'analyser les évolutions de la population de Castres, les critères de définition de la population totale sont précisés ci-après.

Population totale : 45413					
Population municipale : 43259		Population comptée à part : 2154			
Population des résidences principales	Population des habitations mobiles	Population des habitations pénitentiaires	Population des établissements d'enseignement (avec internat) et militaires	Population des établissements d'enseignement et hors cité U	Sans domicile fixe
42424	735	100	0	237	767
Population sans double compte : 43496		Population sans double compte : 172			870
Double compte : 108					

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons avec les autres communes, dans l'analyse socio-économique, les chiffres avancés lorsque l'on parlera de population totale seront ceux de la population sans double compte.

I-1-1-1 Evolutions démographiques jusqu'en 1999 : une population en perte de croissance

En 1999, la population totale de Castres (sans double comptes) est de 43 496 habitants.

L'évolution démographique de la ville se scinde en deux périodes distinctes :

- de 1954 à 1975 une période de croissance démographique
- à partir de 1975 une période de récession démographique

De plus, ce phénomène de perte de population est plus marqué ces dernières années: effectivement alors qu'entre 1975 et 1982 la commune perdait en moyenne chaque année 57 habitants (soit -0,12%) entre 1990 et 1999 elle en perdait 146 par an (soit -1,6%).

● Rôle du solde migratoire

	TAUX DE VARIATION ANNUEL TOTAL			TAUX DE VARIATION ANNUEL DU AU MOUVEMENT NATUREL			TAUX DE VARIATION ANNUEL DU AU SOLDE MIGRATOIRE		
	1975/82	1982/90	1990/99	1975/82	1982/90	1990/99	1975/82	1982/90	1990/99
Castres	-0,12	-0,21	-0,33	+0,44	+0,35	+0,28	-0,56	-0,56	-0,61
Tarn	+0,06	+0,12	+0,02	-0,01	-0,05	-0,11	+0,06	+0,17	+0,13

Sources : RPG - INSEE-1999

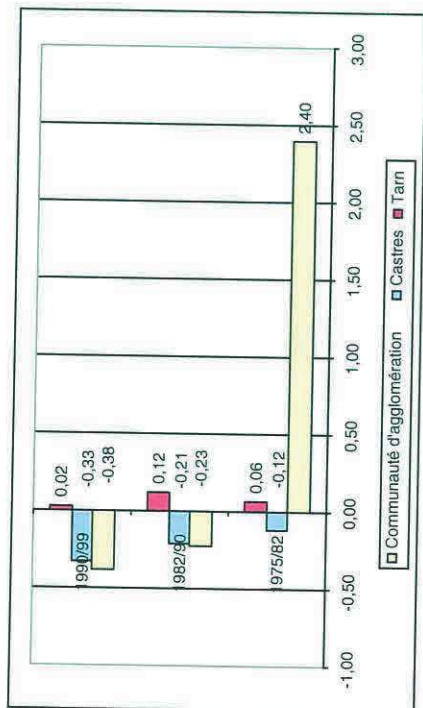
Contrairement au département du Tarn, à Castres, le taux de variation annuel dû au mouvement naturel reste positif sur l'ensemble de la période, ce qui signifie que le nombre de naissances sur la commune est supérieur au nombre de décès.

Mais ce taux naturel positif ne compense pas le taux de variation dû au solde migratoire, qui lui reste largement négatif durant toute la période. Le taux de variation total est donc négatif et traduit le fait que Castres perd chaque année de la population.

La diminution du nombre d'habitants sur la commune de Castres doit donc être attribué à un départ de la population vers les autres communes mais également à une baisse du taux de natalité. On observe effectivement de 1975 à 1999 une baisse du taux de variation dû au mouvement naturel et parallèlement une baisse de la natalité alors que le nombre de décès augmente très légèrement.

Par contre, au niveau du département, on observe le phénomène inverse : c'est à dire un taux de variation annuel dû au solde migratoire qui est positif et qui compense un solde naturel négatif; ce qui maintient un taux de variation total positif.

Taux annuel de variation de la population

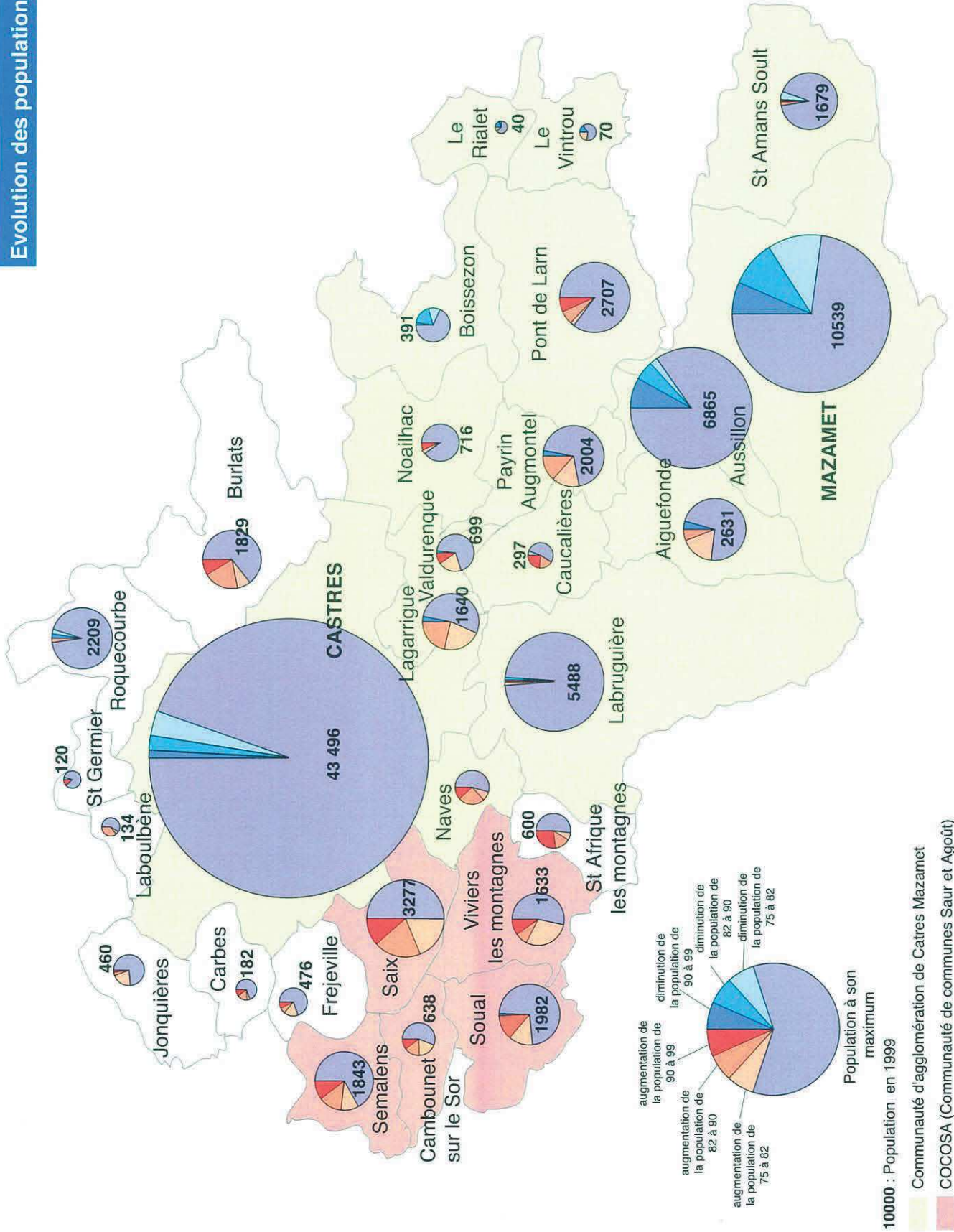


Sources : RPG - INSEE-1999

● Taux annuel de variation de la population

Dans un département où la population a tendance à augmenter (même si cette augmentation ralentit depuis 1975), le nombre d'habitants sur la commune de Castres ainsi que sur l'agglomération Castres-Mazamet est en diminution (excepté pour la période 1975/1982 où la population de l'agglomération était encore en augmentation avec 2,40% de taux de croissance annuel).

Evolution des populations entre 1975 et 1999



1-1-1-2 L'évolution de la population dans le contexte de l'agglomération

Globalement les taux de variations dans le périmètres étudié sont négatifs ou faiblement positifs. Cependant l'analyse de l'évolution des populations dans l'agglomération Castraise fait nettement ressortir l'attractivité des communes de l'ouest (COCOSA) au détriment de celles de l'est (agglomération Castres Mazamet) qui enregistrent de fortes pertes de population.

Les migrations vers les communes de l'ouest du département doivent être attribuées au rayonnement économique de Toulouse.

Cependant sur le long terme (1972/1999), on peut distinguer l'évolution des communes les plus importantes des petites communes périphériques.

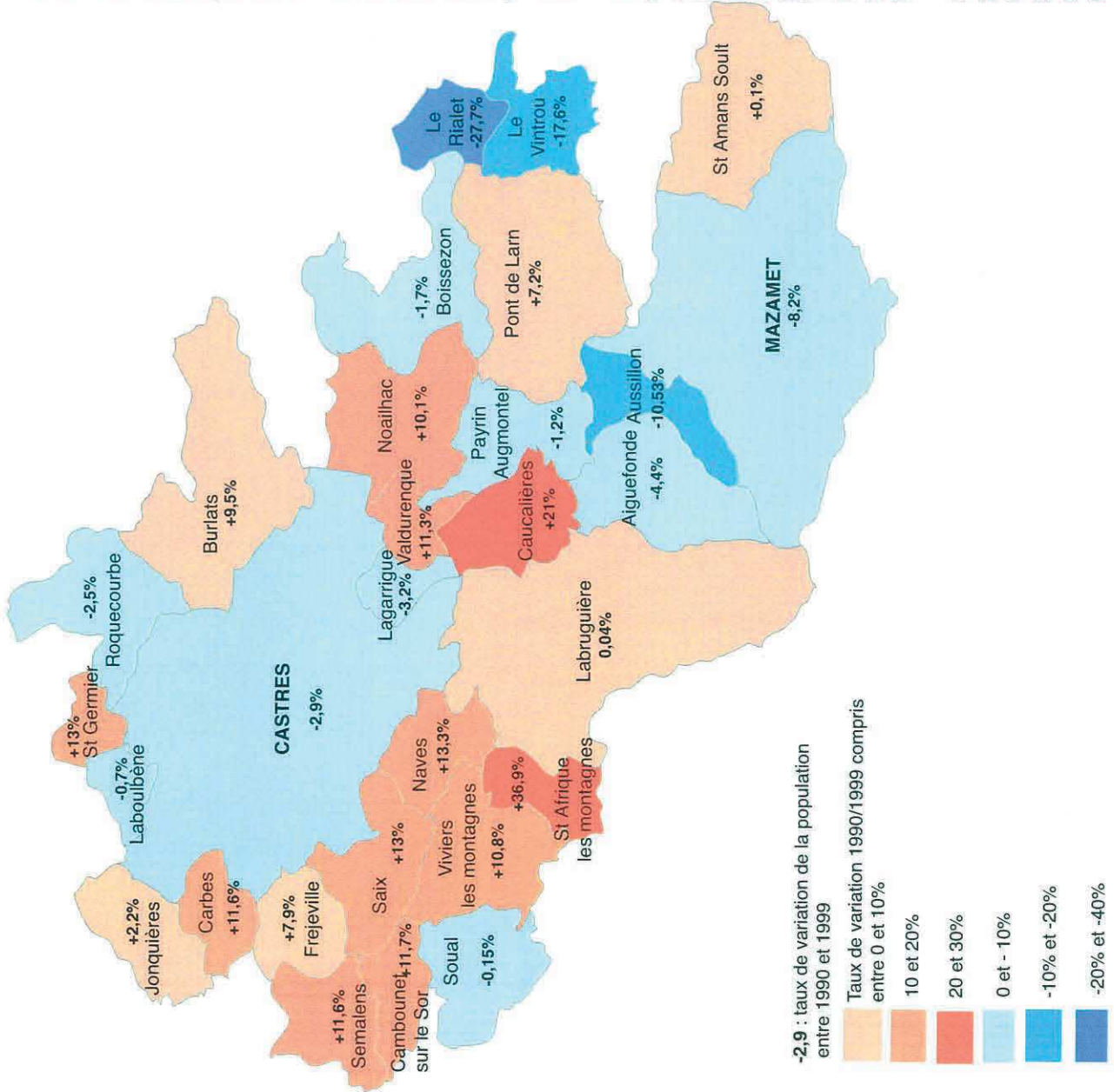
Effectivement, si les communes les plus importantes en terme de population enregistrent des pertes de population depuis 1975 (Castres, Mazamet, Aussillon), ce n'est généralement pas le cas des petites communes périphériques qui voyaient encore entre 1975 et 1990 leur population augmenter (Lagarrigue, Valdurenque, Payrin Augmontel, Aiguefonde..).

Puis, à partir de 1990, ces petites communes de l'est perdent aussi des habitants alors que les communes de l'ouest enregistrent une augmentation constante de leur population sur toute la période.

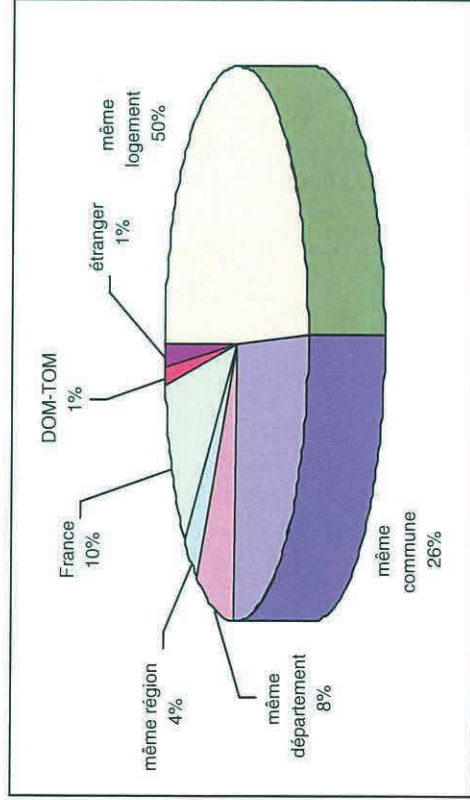
Les évolutions récentes de populations (1990/1999), confirment ce phénomène et font clairement ressortir le manque d'attractivité des communes de l'agglomération Castres-Mazamet (avec des pertes plus marquées pour les communes d'Aussillon et du Rialet et du Vintrou), et montrent bien la forte attractivité des communes de l'ouest qui enregistrent majoritairement des augmentations de population comprise entre 10 et 20% (avec une augmentation plus forte pour la commune de Saint Afrique les Montagnes).

Autrement dit, si entre 1975 et 1990, la perte constante de population des communes de Castres, de Mazamet et d'Aussillon, se répartissait sur l'ensemble des petites communes périphériques, ente 1990 et 1999 la population se concentre vers l'ouest du département dans l'aire d'influence économique de Toulouse.

Evolution des populations entre 1990 et 1999



Lieu de résidence au 1^{er} Janvier 1990



Cependant ce phénomène s'observe dans nombre de villes centres et n'est pas propre à Castres et à son bassin d'emploi.

Il y a effectivement un lien de complémentarité qui s'établit entre Castres et les communes avoisinantes. Le nombre d'actifs travaillant dans la commune et n'y résidant pas est passé de 4740 en 1982 à 6582 en 1990, soit une perte relative d'actifs de 38,86%.

Ainsi donc, près d'un emploi sur trois à Castres était occupé par des actifs qui n'habitent pas sur le territoire communal.

Il s'agit d'un fait souvent observé dans les villes centres où les actifs accédant à la propriété quittent la ville centre au profit des petites communes périphériques, tout en continuant à travailler et à consommer dans la ville centre. Se pose alors le problème, pour la ville centre, des coûts de ces équipements dont bénéficient l'ensemble des communes périphériques.

1-1-1-3 Migrations résidentielles - les rotations dans le parc de logements

Entre 1990 et 1999, Castres connaît un taux relativement important de migrations résidentielles puisque seulement la moitié de la population a gardé le même logement.

Les migrations sont également importantes au sein même de la commune puisque, parmi les personnes qui ont changé de logement, 26% sont restées sur Castres.

24% des habitants de Castres n'habitaient pas la commune au 1^{er} Janvier 1990. La majeure partie de ces migrants (10%) n'est pas originaire de la région et vient du reste de la France. 8% des nouveaux habitants de Castres sont originaires des autres villes du Tarn et seulement 4% de la Région Midi-Pyrénées. Enfin, une faible part des habitants de Castres en 1999 habitaient hors France métropolitaine au 1^{er} Janvier 1990.

Castres subit donc les effets de deux sortes de migrations:

- Une migration de la commune vers les communes avoisinantes qui joue sur la diminution de la population.
- Une migration au sein même de la commune des quartiers proches du centre vers la périphérie qui joue sur l'équilibre de l'urbanisation.

1-1-1-4 Analyse démographique par quartier

● Evolution de la population par quartier

L'analyse de l'évolution de la population par quartier fait nettement ressortir une perte de population des quartiers sud (Lameihé nord, Lameihé est/Le Siala, Capelanie/Hauterive, Lameihé ouest,) **et des quartiers limitrophes du centre ville** (Lardailé/Rouladou, Biséous/Savonnerie, Aillot, Albinque/St Jean), **alors que les quartiers périphériques et plus ruraux, notamment à l'est du territoire gagnent de la population** (Rural nord et rural est, Martinet/Lambert/Beil Air, Gourjade/Borde Basse avec +137%) **ainsi que les quartiers est** (Les Monges/Le corporal).

On observe également un gain de population pour les quartiers du centre ville (centre ville et Faubourg est).

Dans l'explication de ces migrations, il y a une part due à une évolution de la demande concernant le cadre de vie urbain (l'enclavement du centre est de plus en plus mal vécu), mais d'autres critères rentrent en compte :

l'exigence sur l'accessibilité aux services qui s'installent en périphérie

la fiscalité importante dans le centre ville

la recherche de la proximité d'un milieu naturel riche et attractif, d'une certaine qualité de vie et de tranquillité

- L'attraction du centre ville

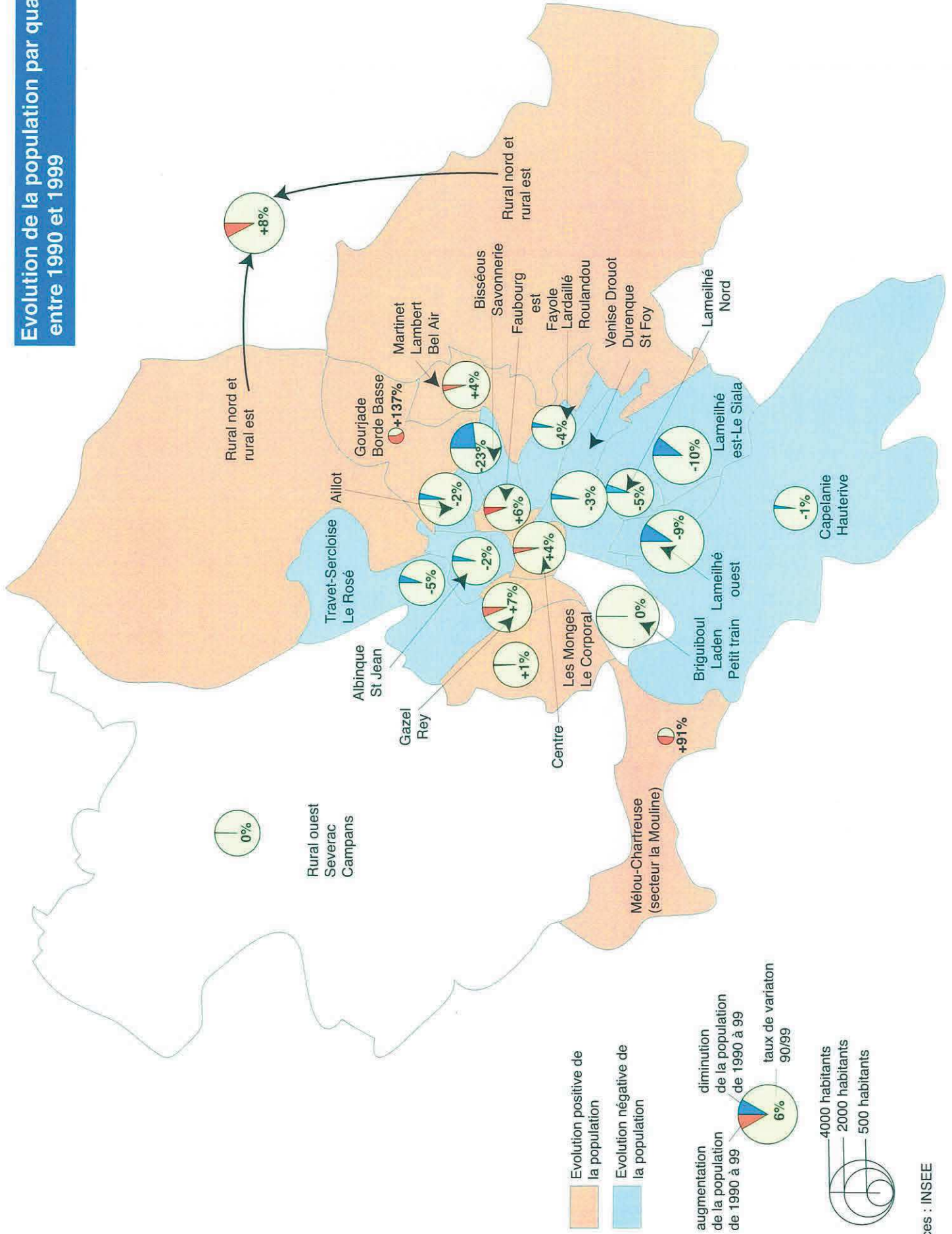
Le centre ville gagne des habitants depuis 1990 (+303) après avoir connu une diminution constante de population depuis 1962 (perte de la moitié de la population) et une stabilité vers 1990. Ceci a été amorcé par l'OPAH sur le centre ville qui a revalorisé ce quartier. C'est un secteur où l'on trouve des personnes âgées, des jeunes couples sans enfants, des célibataires et des étrangers. Y sont représentés à la fois, les catégories sociales supérieures et les populations en difficulté (chômeurs, RMistes...)

- Les faubourgs et les ensembles des années 70 perdent des habitants

Les faubourgs ; quartiers anciens, lieu de résidence des catégories modestes, notamment des ouvriers, perdent de la population qui se déplace vers l'est accompagnant la tertiarisation de l'économie castraise (notamment dans le quartier Mélou/Chartreuse qui augmente de 91% avec les constructions récentes dans le quartier de la Mouline).

Un nombre important de personnes âgées et de personnes seules résident dans ces quartiers dans lesquels la population ne se renouvelle pas (près de 50% des ménages y habitaient déjà en 1982).

Evolution de la population par quartier entre 1990 et 1999



- **Les grands ensembles enregistrent une perte nette de leur population :**

Quartiers qui se sont urbanisés à partir des années 60 avec des opérations de construction de taille importante: Ces secteurs perdent de la population, y résident à la fois des ménages en difficulté dans certaines cités du parc HLM et des ménages de catégorie moyenne.

La population y est vieillissante : les enfants partent pour suivre leurs études ou pour travailler ailleurs.

- **Les quartiers périphériques: des quartiers dynamiques**

Le Martinet, Fontaines, Lambert, St Hippolyte attirent de la population +289 habitants notamment grâce à la construction de nouveaux lotissements.
L'Albinque, les Monges, Le Corporal gagnent des habitants et apparaissent comme des quartiers dynamiques où s'installent de nombreux commerces.

- **La zone rurale : la recherche d'un meilleur cadre de vie**

Les zones rurales gagnent aussi beaucoup d'habitants (+628). Elles apparaissent attractives pour les catégories supérieures en accession à la propriété (d'autant plus que la fiscalité en centre ville est élevée).

L'attraction des zones rurales s'explique à la fois par la recherche de l'amélioration du cadre de vie (environnement rural et paysager) et la volonté de profiter de la relative proximité du cœur de ville de Castres.

Mais ce mouvement n'est pas sans poser de problème d'une part, par rapport à la rareté des terrains disponibles dans ces zones, et l'absence de produits tels les lotissements qui entraînent une augmentation des coûts du foncier et de l'immobilier.

Mais d'autre part, ce phénomène entraîne aussi une consommation forte des zones naturelles le plus souvent non équipées en réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Un autre effet pervers de ce phénomène est l'aboutissement à une ségrégation à la fois sociale et spatiale du territoire de Castres

Enfin, ces migrations entraînent des mutations profondes de l'espace Castrais dont les limites entre urbanité et ruralité semblent plus floues et avec une zone urbaine qui ne cesse de s'agrandir.

De manière générale, les effets conjugués du dépeuplement des villes centres de l'agglomération au profit des petites communes périphériques de l'est, et les migrations s'exerçant au sein même du territoire Castrais soulèvent des questions de cohésion de l'espace, d'organisation des fonctions économiques, urbaines et sociales, pour lesquelles une réflexion au niveau de la communauté d'agglomération semble indispensable.

Une meilleure répartition de la population de l'agglomération Castres-Mazamet semble nécessaire notamment afin de répartir plus équitablement le coût des équipements publics : Alors que Castres voit sa population migrer vers les communes limitrophes, la charge des services et des équipements publics, dont bénéficient d'ailleurs les habitants des communes voisines, reste à la charge des castrais. Ceci n'est pas sans incidence sur la fiscalité de la commune qui augmente, contribuant ainsi à accentuer le manque d'attractivité de la ville.

● **Les densités de population par quartier**

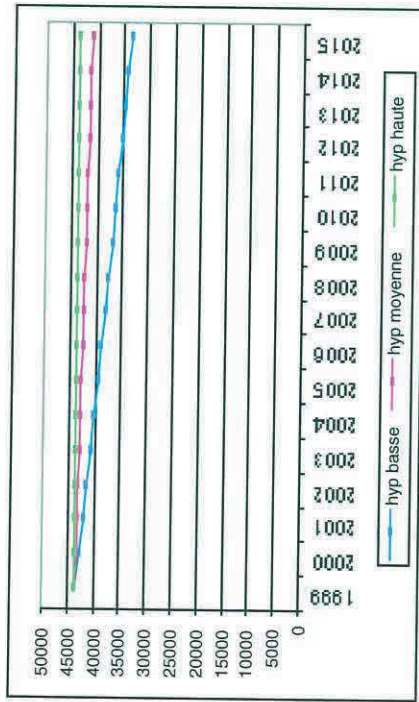
Le centre ville est le quartier le plus dense avec 7800 habitant au Km², il est composé de bâtiments anciens et de maisons de ville maximum R+5. Les quartiers proches du centre ville (Gazel Rey et Fauboug est) présentant la même morphologie urbaine font aussi partie des quartiers les plus denses de la commune.

Le quartier de Lameilhé nord et de Lameilhé-est sont également denses, ils sont composés d'immeubles collectifs, de barres et de tours qui créent une forte densité.

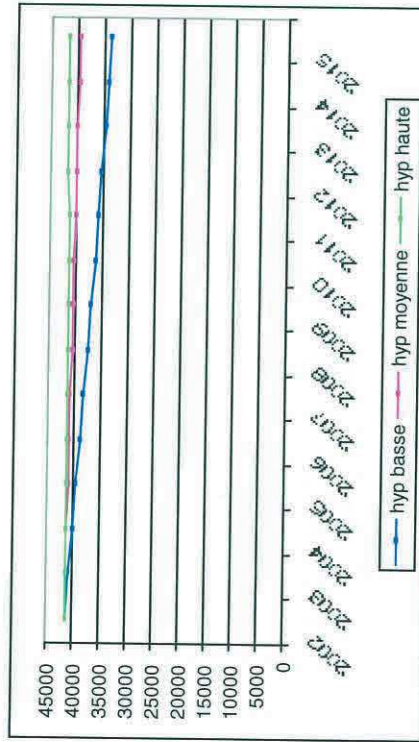
Les quartiers périphériques, proches du centre ville, présentant un tissu pavillonnaire ou urbain lâche tel Albinque, Lameilhé est-Le Siala, Venise Drouot sont moins denses.

Enfin les hameaux et les zones rurales présentent des densités faibles.

Perspective d'évolution de la population
Base : population INSEE 1999



Perspective d'évolution de la population
Base : estimation de la population en 2002



Ces hypothèses se basent sur deux chiffres de population différents :

- celui évalué par l'INSEE en 1999 soit 43496 habitants
- celui estimé en 2002 soit 41379 (chiffre approximatif)

	POPULATION DE BASE INSEE 1999 (43 496 HABITANTS)	POPULATION DE BASE ESTIMATION 2002 (41 379 HABITANTS)
Hypothèse basse (Castres 99/02: -1,6%)	33602	33551
Hypothèse moyenne (Castres 90/99 -0,33%)	41255	39638
Hypothèse haute (Tarn 90/99 +0,02%)	43635	41486

Les hypothèses de l'évolution de la population Castraise font apparaître, au mieux, c'est-à-dire en considérant que la ville de Castres se cale sur l'évolution départementale (+0,02% de taux de croissance), une légère augmentation de la population soit 43635 habitants en 2015.

L'hypothèse la plus basse prévoit 33602 habitants en 2015, et si l'on considère comme base de calculs l'estimation de la population en 2002, les chiffres de population à l'horizon 2015 sont encore plus bas.

Mais précisons que ces hypothèses sont des hypothèses "au fil de l'eau" c'est à dire qu'elles ne prennent pas en compte la mise en œuvre d'une politique volontariste dans le domaine de l'habitat, de l'urbanisme et surtout de l'emploi qui contribuerait à attirer de la population sur la commune.

Notons également que les hypothèses de croissance démographiques prises en compte dans le SDAU n'ont pas été atteintes puisque :

- l'hypothèse de croissance retenue à l'époque était de 1% par an or, à partir de 1975, les taux de croissance annuels de la commune sont négatifs
- l'hypothèse basse d'évolution de la population prévue pour 1990 était de 52000 habitants alors qu'à cette date la population en diminution n'était que de 44812 habitants

I-1-2 Profils de population

I-1-2-1 Répartition de la population par tranche d'âge

En 1999, la tranche d'âge la plus représentée sur Castres est celle des jeunes actifs (20-39 ans) avec 26% de la population, viennent ensuite les actifs d'âge mûr (40-59 ans), puis celle des jeunes (23,10%). Les plus de 60 ans représentent 25,8%.

● Evolution de la population par tranche d'âge depuis 1990

La population de Castres est une population vieillissante puisque entre 1990 et 1999, les tranches d'âge jeune c'est à dire 0-19 ans et 20-39 ans (tranche des jeunes actifs) sont en nette régression respectivement - 9,4% et -13,8%.

Par contre, les tranches d'âge supérieur sont plus représentées en 1999 qu'en 1990. C'est de plus, la tranche d'âge des 75 ans et plus, qui connaît la plus forte augmentation avec +11,63% entre ces deux dates.

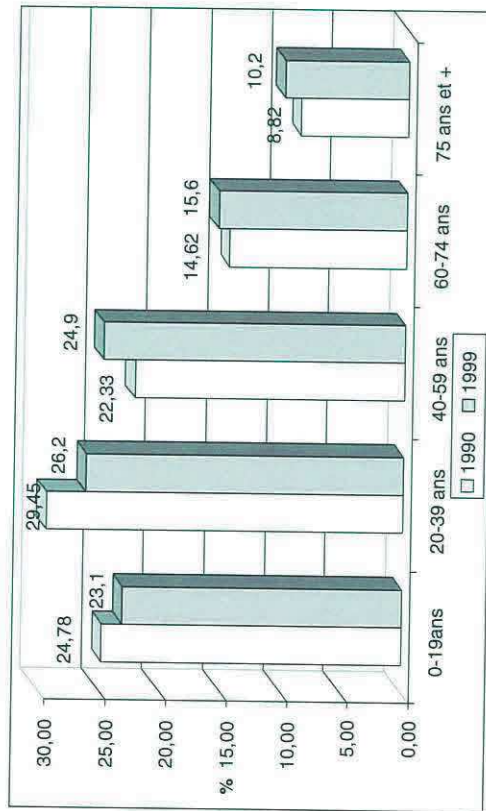
Dependant précisons que le vieillissement de la population est une tendance nationale, mais à Castres ce phénomène est plus marqué (part des jeunes moins importante que la moyenne nationale et les personnes de plus de 60 ans sont plus représentées sur Castres qu'au niveau national).

Cette évolution traduit la tendance de la commune à fixer une population plutôt âgée (actifs d'âge mûr : 40-59 ans et des personnes de plus de 60 ans) et sa difficulté à retenir et à attirer une population de jeunes actifs avec enfants.

Les raisons de cette évolution sont multiples :

- Vieillessement du parc de logement dans les quartiers d'après guerre qui concentrent le plus grand nombre de logements (peu attractifs pour les jeunes actifs).
- La ville centre présente un coût du foncier, de l'immobilier et des taxes trop élevées pour favoriser l'installation de jeunes ménages
- Les mutations socio-culturelles, économiques et urbaines qui souvent dépassent le seul contexte castrais.
- Un enclavement fort et persistant du sud Tarn qui expose Castres à une situation de sclérose démographique et plus globalement socio-économique.

Evolution par tranche d'âge depuis 1990



I-1-2-2 Ménages

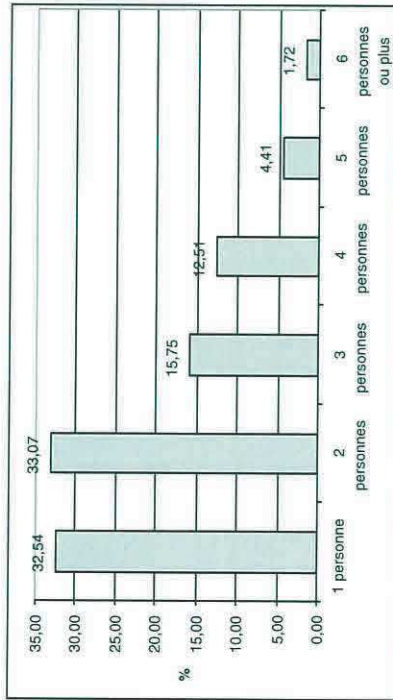
En 1999, Castres comptait 18472 ménages . Ce sont les ménages composés de 2 personnes qui sont le plus représentés sur la commune avec plus de 33%, les ménages composés d'une seule personne représentent également plus de 32%. Les familles composées de 3 ou 4 personnes, généralement des couples avec enfants sont moins représentées (respectivement 15,7% et 12,5%). Enfin les familles nombreuses c'est à dire composées de 5 personnes ou plus, constituent une faible part (6,13%) sur l'ensemble des ménages.

En 1999, la taille moyenne des ménages est de 2,29 personnes. Entre 1982 et 1999, on observe une diminution de la taille des ménages. Cette évolution est pour partie la traduction de phénomènes sociaux généraux (allongement de la durée de vie, baisse de la natalité, et recompositions familiales...) mais également du vieillissement de la population évoqué précédemment, qui se traduit par un rétrécissement de la taille des ménages. Ce phénomène de rétrécissement de la taille des ménages entraîne une augmentation des besoins en logements.

Entre 1982 et 1999, la taille des ménages diminue et le nombre de ménages sur la commune augmente. Durant cette période, on observe très nettement une augmentation des ménages de petite taille (ménages composés de 1 ou de 2 personnes) et une régression notable des ménages composés d'une seule personne (3 personnes et plus). Effectivement les ménages regroupés le plus souvent des personnes augmentent de 26,9%; ce type de ménage regroupe le plus souvent des personnes socialement fragilisées (veuf, veuve, célibataire...). Cette évolution peut être rapprochée de l'analyse de l'évolution par tranche d'âge qui faisait apparaître une nette augmentation des personnes âgées. De même une augmentation de plus de 31% des ménages composés de deux personnes traduit la progression des couples âgés sans enfant, ou de familles monoparentales. La régression des ménages composés de 3 personnes ou plus témoigne de la difficulté pour la commune à fixer des couples avec enfants.

Il faut cependant souligner qu'une analyse au niveau du département, fait également apparaître une tendance marquée à la diminution de la taille des ménages qui démontre que la déprime démographique se ressent sur l'ensemble du Tarn et donc pas seulement sur Castres même si le phénomène y est plus prononcé en raison de son plus fort enclavement (notamment en comparaison avec Albi).

Nombre de personnes par ménages en 1999



Source : RPG INSEE 1999

- En ce qui concerne l'état matrimonial, la population âgée de plus de 15 ans se répartit de la manière suivante :

ETAT MATRIMONIAL	CELIBATAIRES	MARIES	VEUFS	DIVORCES
Part	32,45%	51,56%	8,91%	7,01%

Les personnes mariées sont majoritairement représentées sur la commune.

Les célibataires représentent également une part importante de la population. On note que près de 9% de la population (des plus de 15 ans) sont des veufs (dont 85% de veuves) et 7% des divorcés.

Ces trois catégories (célibataires, veufs, divorcés) représentent plus de 48% de la population. Ce chiffre confirme l'analyse sur l'évolution de la taille des ménages qui faisait apparaître une majorité de ménages composés de 1 ou 2 personnes.

I-1-2-3 Population étrangère

En 1999, la population étrangère permanente représente 4,1% de la population totale.

Cette population est divisée en part quasi-équivalente de personnes de l'union Européenne (49%) avec une sur-représentation de la population hispanique et portugaise, et de personnes du Maghreb avec une sur-représentation d'algériens et de marocains.

I-1-2-4 Bénéficiaires des minima sociaux et fragilité du tissu socio-démographique

Bénéficiaires du RMI

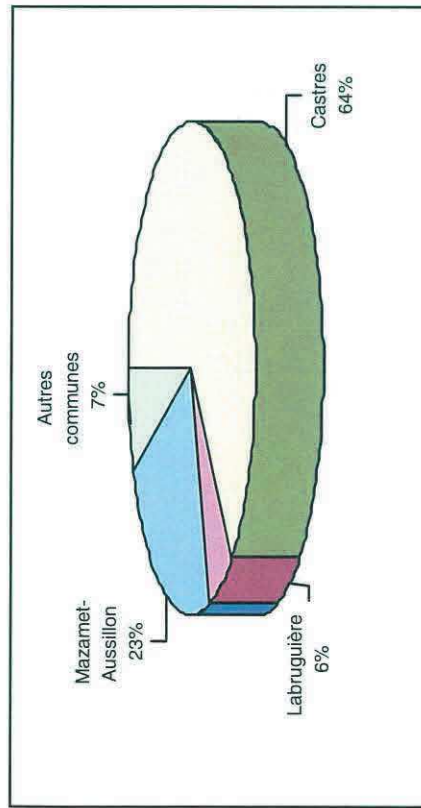
Il y a, en 2003, à Castres 1293 bénéficiaires du RMI². Ce qui représente 2,97% de la population totale.

Dans l'agglomération Castres-Mazamet, c'est la commune de Castres qui enregistre le plus grand nombre de RMIstes et la plus forte proportion de RMIstes par rapport à la population totale.

Néanmoins au sein de l'agglomération d'autres communes ont une part de RMIstes qui se rapproche de celle de Castres (Ausillon: 2,5%, Boissézon: 2,8%, Labruguière 2,2%, et Mazamet 2,7%.

² Données commission locale d'insertion de Castres-Mazamet du Conseil Général

Part des bénéficiaires d'un minima social de la communauté d'agglomération en 2000



Le reste des communes de l'agglomération enregistre des taux de bénéficiaires du RMI très faibles.

Cependant, la part de Rmistés sur Castres est largement supérieure à la moyenne départementale qui est de 1,3%.

Castres regroupe par ailleurs près de la moitié (49,8%) des bénéficiaires du RMI du département.

La population allocataire CAF

En 1999, 4,1% de la population de Castres est bénéficiaire de minima sociaux, ce qui est largement supérieur à la moyenne du département (3,3%).

Les centres urbains concentrent la majeure partie de la population allocataire CAF. Castres regroupe notamment en 2000 près de 65% des allocataires de la communauté d'agglomération, Mazamet-Aussillon 23%, et l'ensemble des autres communes de la communauté d'agglomération (hors Labruguière) regroupent seulement 7% de bénéficiaires de minima sociaux.

Cette population est en augmentation sur l'ensemble de la communauté d'agglomération (+8,5%) et du département (+7,3%).

	PART DE BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX SUR LA POPULATION TOTALE EN 1999	EVOLUTION 1998/2000
Communauté d'agglomération	3,5%	+8,5%
Castres	4,1%	+6,4%
Mazamet	3,6%	+5,2%
Tarn	3,3%	+7,3%

Autres aides³

Le nombre de familles secourues en 2002 par le CCAS s'élève à 741. Les motifs sont divers (aide alimentaire, loyers, factures (EDF, eau), restaurants scolaires, centre aéré, transports, nuits au centre d'accueil), repas maison d'accueil, assurances, aide aux handicapés).

Par ailleurs 277 familles ont été concernées par l'aide médicale légale.

³ Centre communal d'action sociale - bilan de l'action sociale e 2002- les chiffres renseignés ne concernent donc que les personnes ayant fait la démarche de se présenter au CCAS.

Synthèse :

La ville de Castres perd des habitants depuis 1975.

La récession démographique s'accroît ces dernières années : le taux de variation annuel passe de -0,33% entre 1990 et 1999 à -1,6% entre 1999 et 2002 (chiffre calculé à partir de l'évolution des inscrits sur les listes électorales).

Cette évolution s'explique par un solde migratoire largement négatif que ne parvient pas à compenser un solde naturel légèrement positif.

On observe le même phénomène au niveau de l'agglomération Castres-Mazamet, qui perd de la population contrairement aux communes de l'ouest du département qui profitent du dynamisme de Toulouse.

L'analyse des migrations peut se faire en deux temps :

- entre 1975 et 1990, la perte de population des communes centres (Castres, Mazamet, Aussillon) se répartit sur l'ensemble des petites communes périphériques de la communauté d'agglomération.
- entre 1990 et 1999, la population se concentre à l'ouest du département (COCOSA) dans l'aire d'influence économique de Toulouse

Entre 1990 et 1999, Castres connaît un taux relativement important de migrations résidentielles puisque seulement la moitié de la population a gardé le même logement. 24% des habitants de Castres en 1999 n'habitaient pas la commune en 1990.

Les migrations sont également importantes au sein même de la commune (26% des migrations totales).

L'analyse de l'évolution de la population par quartier fait en effet clairement ressortir une perte de population des quartiers sud (quartiers de grands ensembles) et des quartiers limitrophes du centre ville (les faubourgs et ensembles des années 70) alors que les quartiers périphériques et plus ruraux (recherche d'une meilleure qualité de vie), le centre ville et les quartiers est (quartiers dynamiques) gagnent des habitants.

La conjugaison des phénomènes migratoires au sein de l'agglomération Castres - Mazamet et au sein même du territoire castrais entraîne des mutations et soulève de nouvelles questions concernant l'organisation, le fonctionnement, et la répartition des fonctions dans l'espace communautaire.

C'est la tranche d'âge des jeunes actifs (20-39 ans) qui est la plus représentée sur Castres.

Cependant l'analyse de l'évolution de la population par tranche d'âge traduit la tendance de la commune à fixer une population plutôt âgée, et sa difficulté à retenir et à attirer une population de jeunes actifs avec enfant (diminution de la part des tranches d'âge jeunes (0-19 ans et 20-39 ans) et augmentation des tranches d'âge "supérieures").

Cette analyse se recoupe avec celle de la taille des ménages qui fait apparaître une augmentation des ménages composés de 1 ou de 2 personnes (couples âgés sans enfant, familles monoparentales, veufs et célibataires) et une diminution de la part des familles de 3 personnes et plus, c'est à dire généralement des couples avec enfants.

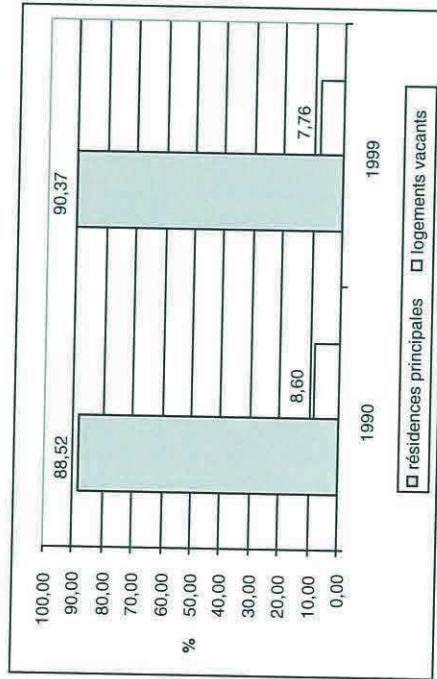
La taille moyenne des ménages est de 2,29 personnes. La chute du nombre moyen de personnes par ménage, entraîne une augmentation des besoins en logements de taille adaptée.

I-2 L'habitat

I-2-1 Structure du parc de logements

I-2-1-1 Un parc de logements essentiellement composé de résidences principales

Evolution de la structure du parc de logements



Alors que la population ne cesse de diminuer, le parc de logement s'élargit toujours. En 1999, la commune compte 20440 logements. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 1990 (+1048 logements).

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Part dans le parc total	90,35%	1,85%	7,8%

Le parc de logement est très majoritairement composé de résidences principales (90,35% soit 18 472 logements).

Les résidences secondaires occupent une part assez faible dans le parc total de logements (1,85% soit 382 logements). **Par contre la part des logements vacants est relativement importante (près de 8% du parc de logements soit 1586 logements).** Cela s'explique par une explosion de la construction neuve au détriment des logements anciens délaissés du centre ville. En effet, 88,5% des logements vacants ont été construits avant 1975.

● Evolution de la structure du parc de logements

Alors que la population est en diminution constante, entre 1990 et 1999 la part des résidences principales est en progression (+7,6%), (ce phénomène s'explique en partie par le desserrement des ménages qui génère en moyenne 15% de la production de logements neufs).

Cette augmentation du nombre de résidences principales est d'ailleurs plus importante entre 1990 et 1999 que durant la période précédente (1982/1990) où elles avaient augmenté de 6,5%.

Par contre, la part des logements vacants est en légère diminution. L'augmentation des résidences principales est supérieure à l'augmentation du parc total de logements (+1305 résidences principales contre +1048 logements sur la commune) c'est donc qu'une partie de l'augmentation des résidences principales doit être attribuée à la transformation de logements vacants en résidence principale (période

coïncidant avec le lancement de trois OPAH et du contrat de ville) ou à la division de résidences principales .

● Evolution de la structure du parc de logement par quartier

L'analyse de la carte de l'évolution de la structure du parc de logement par quartier fait ressortir plusieurs niveaux d'informations :

- **Les quartiers qui comptent le plus de résidences principales sont : le centre ville, Briguiboul - Laden - Petit train, (entre 7% et 10% des résidences principales totales),** puis Venise - Drouot - Durenque - Ste Foy, les quartiers directement limitrophes du centre ville, et de manière générale le quartier de Lameilhé (nord, est et ouest) puis les zones rurales nord et est.

La répartition des résidences principales ne se fait pas de manière centrifuge à partir du coeur de ville.

- On observe une augmentation des résidences principales, quasiment dans tous les quartiers de Castres y compris ceux qui enregistrent une perte d'habitants. **Seuls trois quartiers enregistrent une diminution du nombre de résidences principales entre 1990 et 1999 : Bisséous-Savonnerie (-13%), Aillot (-17%), et Fayole (-1%).**

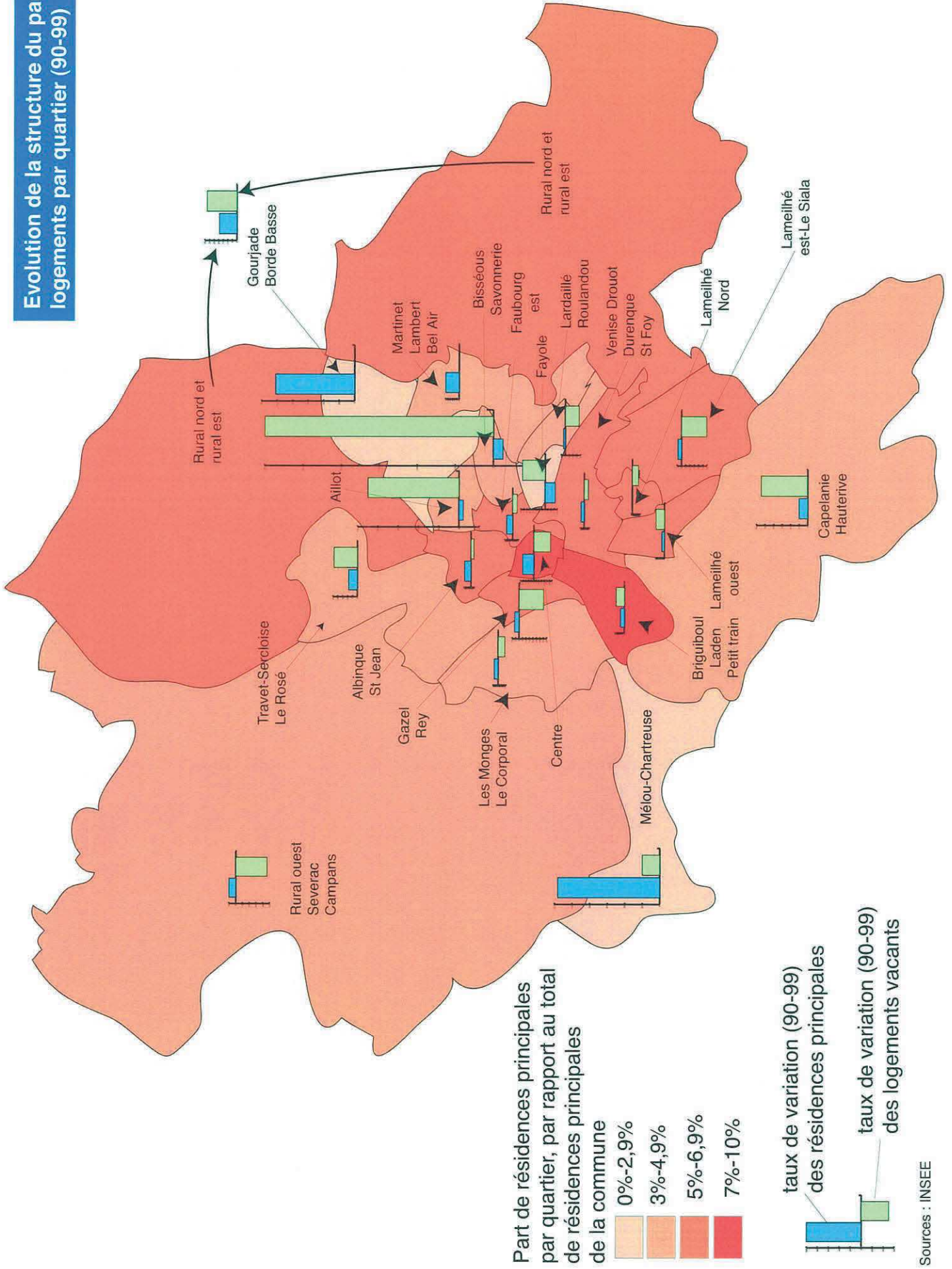
Il s'agit de quartiers situés directement à l'est du centre ville dans lesquels le nombre de logements vacants augmente durant la même période, cette augmentation est particulièrement importante pour le quartier Bisséous-Savonnerie (dans lequel la part de logements vacants passe de 4% à 20% soit 300% de taux de variation) et Aillot (dans lequel la part de logements vacants passe de 2% à 6%).

- **Les quartiers qui enregistrent la plus forte progression de résidences principales entre 1990 et 1999 sont le centre ville (+21%), Faubourg est /Péraudel (+15%), rural nord et rural est (+19%), mais surtout Mélou-Chartreuse (+116%) et Gourjade/Borde Basse (+103%).**

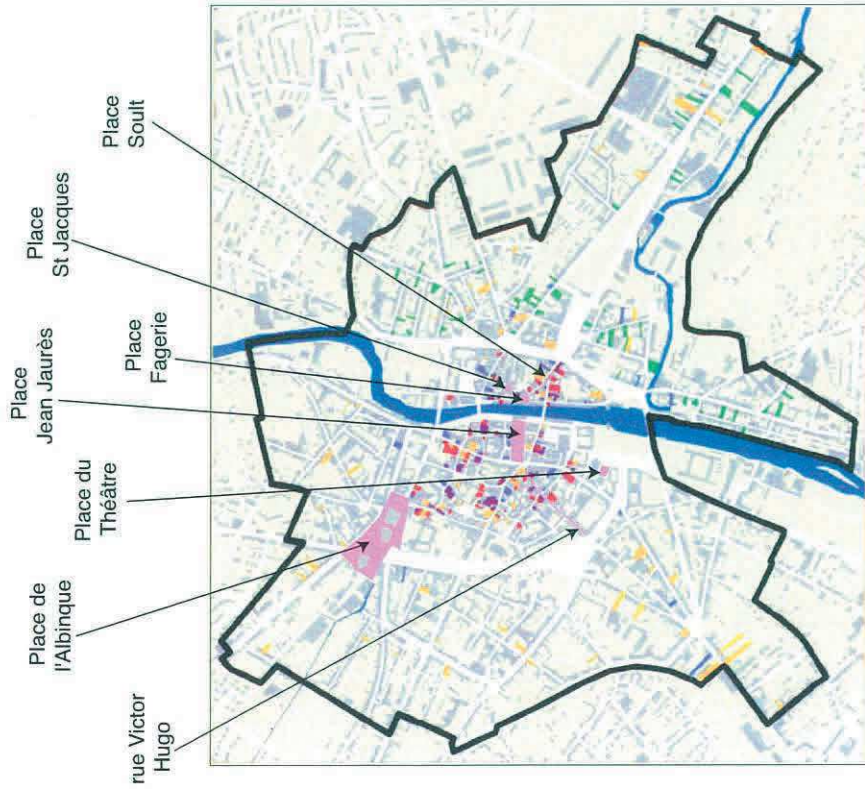
- En 1999, les quartiers qui comptent le plus de logements vacants sont : le centre ville, Venise/Drouot/Durenque/Ste Foy, Briguiboul/Laden/Petit train, et Bisséous/Savonnerie.

- En terme d'évolution des logements vacants, **le centre ville enregistre une des plus importante diminution de logements vacants entre 1990 et 1999 (-32%) ainsi que les quartiers proches du centre** (Les Monges/Le Corporal, Gazel Rey, Albinque/St Jean, Faubourg est, Lardailié, et Venise).

Evolution de la structure du parc de logements par quartier (90-99)



Actions pour la réhabilitation du patrimoine bâti - projets



- 1ère OPAH : réhabilitation du centre ancien (1981-1985)
- Programme d'intérêt général (1986-1989)
- 2ème OPAH : Réhabilitation des Faubourgs est (1990-1992)
- 3ème OPAH : Les quartiers anciens (1995-1997)
- 4ème OPAH : Programme social thématique et OPAH thématique (1999-2000)
- Projet de réhabilitation d'espace public

I-2-1-2 Le rôle de l'action communale en matière d'amélioration de l'habitat

L'analyse de l'évolution du parc de logement par quartier doit être rapprochée des actions menées par la ville en matière d'amélioration de l'habitat.

La ville de Castres, attache une attention majeure et assidue aux quartiers anciens notamment le centre ville et les faubourgs. Les OPAH visent la reconquête des secteurs ayant connu un vaste mouvement d'exode dans les années 70-80. Satisfaisant les propriétaires immobiliers attachés à la remise aux normes de leur patrimoine, elle répond à la demande d'une certaine catégorie de locataires désireux de se rapprocher du centre et de ses activités.

Ces actions visent également à prévenir et corriger les phénomènes de ségrégation sociale, remettre aux normes de confort les logements locatifs privés, et réguler le marché immobilier.

- 1ère OPAH : OPAH du centre (1982-1986) : 542 logements rénovés. L'objectif de cette action était d'accompagner l'intervention publique et d'inciter les propriétaires privés à sauver leur patrimoine immobilier. Actuellement le centre ville est l'un des rares quartiers à gagner de la population et parallèlement le nombre de résidences principales y est en augmentation et celui des logements vacants en nette diminution.

- 2ème OPAH : OPAH des faubourgs est (1990) : 387 logements rénovés. Pour lutter contre la criante vétusté des faubourgs.

- 3ème OPAH : OPAH sur le centre ville, le faubourg est et le faubourg ouest (1995-1997) : 226 logements réhabilités. Ce périmètre a été choisi afin de répondre à la nécessité de réhabilitation du parc locatif privé dans le centre ville qui compte encore de nombreux logements vacants ou insalubres et pour encourager le développement de logements locatifs privés dans les quartiers péri-centraux. Avec une attention particulière pour les boulevards périphériques de l'écusson. Rappelons qu'actuellement, on constate dans les quartiers Faubourg est, et Gazel Rey les mêmes effets positifs qui ont été observés pour le centre ville.

Actuellement deux systèmes d'aides complémentaires existent pour inciter les propriétaires à faire des réhabilitations de logements. Une OPAH axée sur l'entretien d'immeubles, et un plan social thématique (PST) pour lutter contre les logements insalubres.

- OPAH Thématique : " réhabilitation des logements situés au-dessus des commerces du centre-ville (1999-2001). L'objectif premier était de favoriser la remise sur le marché locatif de logements et locaux situés dans les immeubles commerciaux des rues commerçantes du centre-ville puis cela a été étendu à la restauration de logements dans tous les locaux situés dans ces mêmes rues.

Des opérations de réhabilitation d'espaces publics (essentiellement de place) sont également en projet.

- **PST : (1998-2002)** : sur 237 hectares, cette opération prend en compte le centre ville et l'ensemble des faubourgs anciens de la ville. Les objectifs visés sont avec l'aide des services sociaux de proposer une nouvelle offre de logements aux familles les plus démunies en incitant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements pour y accueillir des locataires à revenus modestes et maintenir ces ménages au cœur de la ville et de lutter contre l'insalubrité d'immeubles anciens repérés dans le centre et le péri-centre .

Une délibération Municipale du 13 Janvier 1978 relative à **l'aide à la réfection de façade** s'applique indépendamment, et parallèlement à ces différentes actions. C'est-à-dire que l'aide à la réfection de façades concernait à chaque fois le périmètre de l'OPAH ou de la PST en cours et les entrées de ville. Aujourd'hui cette aide ne concerne plus que le site inscrit et les entrées de ville.

I-2-2 Caractéristiques des logements en 1999

I-2-2-1 Une majorité de maisons individuelles, de propriétaires et de grands logements

- Une majorité de maisons individuelles

Les maisons individuelles représentent 65% des résidences principales. Il s'agit notamment de villas localisées dans les zones NB de la commune et dans les hameaux.

Effectivement, une analyse de la localisation des logements, indique qu'il y a deux fois plus de logements individuels construits en zone naturelle qu'en zone urbaine, ce qui entraîne une forte consommation d'espace puisque le tissu urbain y est plus aéré (parcelles plus grandes).

Inversement la part des collectifs est plus importante en zone urbaine.

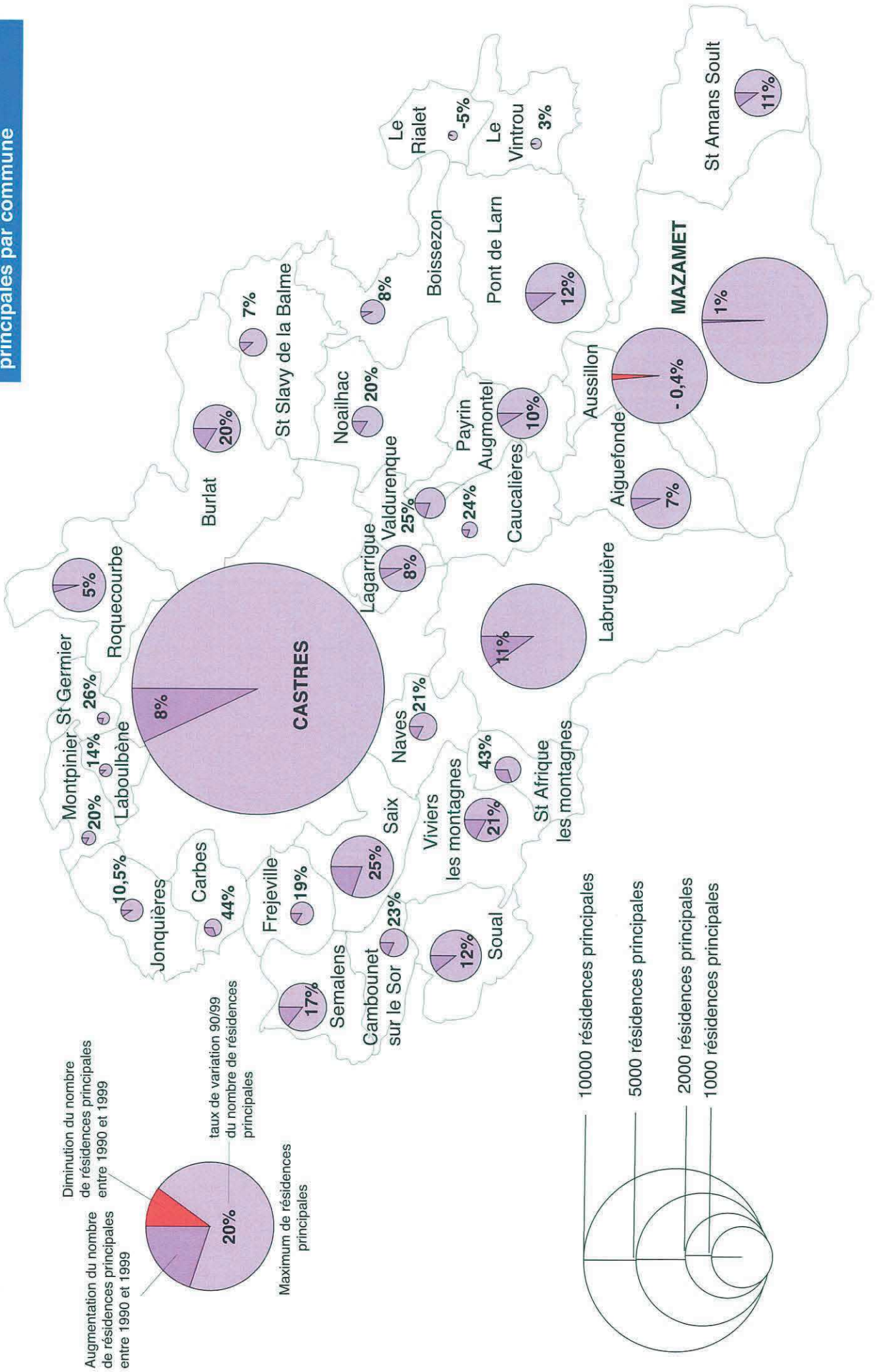
Il faut noter que les constructions en zones NB constituent une part importante des demandes de nouvelles constructions.

Il est également important de souligner que contrairement à de nombreuses communes, à Castres, les lotissements sont des produits rares (La ZAC du Martinet est le seul lotissement communal et un nouveau lotissement à l'intendant est actuellement en projet).

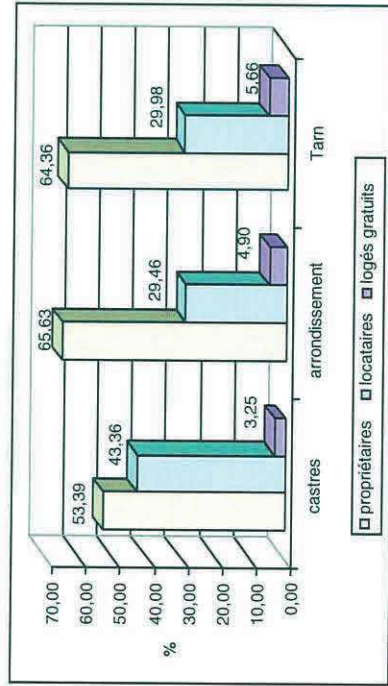
MAISONS INDIVIDUELLES		COLLECTIFS		AUTRES	
valeur absolue	valeur relative	valeur absolue	valeur relative	valeur absolue	valeur relative
12006	65%	6114	33%	352	2%

Une diversification de l'offre en logements individuels, qui viserait d'une part, à réduire les constructions de villas isolées en zone NB, qui sont réservées à des ménages aisés et qui sont coûteuses pour la commune en terme de réseaux, et d'autre part, à augmenter les constructions de lotissements qui correspondent à la fois à la demande des castrais et à un mode de construction moins consommateur d'espace, contribuerait à fixer la population castraise et à attirer de nouveaux habitants.

Evolution du nombre de résidences principales par commune



Répartition comparative de la part des propriétaires et des locataires



Une part plus faible de logements locatifs

PROPRIETAIRES	LOCATAIRES	LOGES GRATUITS
53,4%	43,4%	3,2%

53,4% des ménages castrais sont propriétaires de leur logement, la part majoritaire de maisons individuelles, qui sont généralement en accession à la propriété, peut expliquer cette répartition.

Cependant le parc locatif à Castres est plus important que sur l'ensemble du département, ou de l'arrondissement dans lesquels il représente seulement plus de 29 %.

A l'inverse la part de propriétaires y est plus importante, autour de 65,6% pour l'arrondissement et 64% pour l'ensemble du département.

Une majorité de grands logements

PART DES T1, T2, T3	PART DES T4 ET PLUS
31,3%	68,7%

C'est généralement en zone rurale que se trouvent les plus grands logements (T4, T5 et T6) alors qu'en zone urbaine on trouve de plus petits logements. Sont effectivement plutôt regroupées dans le centre et la zone urbaine, les personnes isolées et les petites cellules familiales qui sont le résultat de mouvements de décohabitation.

I-2-2-2 Un parc de logement relativement récent et présentant un niveau de confort appréciable

68,6% des logements ont été construits après 1950 (contre 59,2% dans le département), **parmi lesquels 25% datent d'après 1975.**

La recherche de qualité et de confort des logements, de la résorption d'habitat insalubre et la lutte contre la ségrégation sociale est le but conjoint d'initiatives privées et de volontés politiques municipales. Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments d'appréciation de la qualité des logements.

Le niveau d'équipement des logements castrais a évolué depuis 1990, ainsi :

- 88,6% des logements ont un niveau de confort normal c'est à dire qu'ils présentent une baignoire, une douche, des WC intérieurs et un chauffage central.
- et seulement 2,3% ne présentent pas ce minimum sanitaire.

D'autre part, on note une recherche d'amélioration de l'habitat par le particulier occupant. Environ 77 dossiers d'extension de logement et d'aménagements sont déposés par an depuis 1988.

C'est la mise oeuvre d'efforts conjoints, et d'actions de la part de l'état, de la commune, des centres sociaux, des offices HLM et des particuliers qui a contribué à l'amélioration de la qualité de l'habitat sur Castres.

● **Les contrats de ville , des moyens de lutte contre l'insalubrité**

Depuis de nombreuses années, la ville s'est engagée dans des procédures favorisant l'amélioration qualitative et quantitative du logement.

Contrat de ville moyenne (1975-1982) : pour moins d'insalubrité

A partir de 1974, grâce au contrat ville moyenne, le centre ville focalise toutes les énergies, la nécessité d'enrayer le processus de dégradation se fait sentir. Il faut au plus vite restaurer les maisons sur l'Agout, créer des rues piétonnes (rue A.Bouffard, rue Fuziés), des réserves foncières (place Ste Claire, Castelmoutou), et programmer une OPAH, la réalisation du Contrat de Ville moyenne devait durer 3 ans. Elle dépasse largement ce délai.

L'objectif de cette opération est :

- l'amélioration du bâti et du confort des logements tout en maintenant sur place les populations modestes qui les occupent,
- l'amélioration de l'environnement et des espaces publics pour accompagner les actions sur le bâti et inciter les propriétaires à faire des travaux

Une politique de subvention de façades, en accompagnement de ces actions a été instaurée depuis 1979 sur le site inscrit et plus récemment sur les entrées de ville.

Contrat de ville, PLH : pour plus de solidarité

La ville de Castres a engagé avec l'Etat un contrat de ville pour la durée du XI^{ème} plan. Ce dispositif fait suite à l'opération DSQ (développement social des quartiers) de Laden Petit train et à la convention "ville habitat".

A l'intérieur de ce dispositif, la ville et l'Etat se sont engagés à apporter une attention particulière à la reconquête du quartier d'Aillot Bisséous, du centre ville, et de Lameilhé.

Le volet habitat de ce contrat de ville est en grande partie constitué par le programme d'action du PLH que la ville avait engagé avec le district de Castres-Mazamet, approuvé le 14 octobre 1996. Un autre PLH est actuellement en vigueur (arrêté du 23 décembre 2002).

Ayant comme principal point d'action l'habitat, considéré comme l'une des premières causes de la ségrégation sociale, ce plan local de l'habitat prévoyait :

- l'adaptation de l'offre de logement temporaire et réflexion sur l'aide à l'accès au logement pour les jeunes
- de développer les solidarités pour l'accueil des personnes en difficultés
- la réhabilitation du parc privé et la préservation du rôle social
- une politique urbaine de valorisation
- l'évolution de l'offre locative sociale
- et l'amélioration de la qualité des logements locatifs : réhabilitation, diversification de l'offre, valorisation des zones de bâti ancien.

I-2-3 Le logement social

Le parc social est composé de 3160 logements (2853 OPMHLM, 307 SCICIL).

Ces logements représentent 17,1% des résidences principales et 51,6% des logements collectifs.

Parmi les logements sociaux, 2605 soit 82,5% ont été construits avant 1987. C'est donc un parc social assez ancien, mais des réhabilitations parfois lourdes se sont faites progressivement:

- Le quartier Bisséous a connu des réhabilitations entre 1981 et 1984 et en 1999 une tour de 88 logements a été détruite ainsi que 44 autres logements.
- Lardailé en 1984, puis entre 1985 et 1987, a fait l'objet de réhabilitations
- Les logements et les façades du quartier Laden Petit train ont toutes été refaites entre 1989 et 1993
- Dès 1975 les maisons sur l'Agoût ont fait l'objet de rénovations urbaines.

En terme d'évolution, en moyenne entre 1987 et 1999 il s'est construit par le biais de l'OPMHLM 22 logements par an soit un total de 264 logements sociaux.

Le parc de logements sociaux et essentiellement composé de collectifs, il y a seulement 43 maisons individuelles.

Il faut également souligner que la commune compte 21 logements d'urgence (dont 12 studios) dont l'occupation est de 1 à 3 mois.

Un quota de 20% de logements sociaux est imposé par la loi SRU, pour les communes de plus de 3500 habitants. Pour atteindre cet objectif Castres devrait réaliser 535 logements sociaux supplémentaires.

Cependant, l'OPMHLM de Castres enregistre une assez faible demande de logements sociaux, avec un fort taux de mutation interne, ce qui explique que la production de logements actuelle soit de seulement 10 à 15 logements par an.

1-2-3-1 La répartition des logements sociaux par quartier

Ce sont les quartiers du centre de Castres qui regroupent les logements sociaux (centre ville, première couronne autour du centre ville et deuxième couronne à l'est). Les quartiers périphériques et ruraux ne comptent aucun logement social. Il y a donc une concentration du parc social.

Le quartier de Lameilhé nord enregistre le plus fort pourcentage de logements sociaux (67% des résidences principales du quartier). Les quartiers Fayole et Briguiboul/Petit train enregistrent aussi des taux élevés respectivement 47 et 42%.

Le centre ville compte tout de même 34% de logements sociaux, ce qui confirme le fait que le coeur de ville accueille à la fois des personnes aisées et des personnes aux revenus plus modestes dont la vie quotidienne en centre ville est facilitée par la proximité des commerces et services (notamment pour les personnes âgées).

Mise à part Briguiboul/Laden/Petit train, les quartiers directement limitrophes du centre enregistrent une part de logements sociaux plutôt faible (entre 5 et 20%) alors que le quartiers un peu plus éloignés, à l'est du centre, font apparaître une part de logements sociaux plus importante comprise entre 30 et 40% (Aillot, Bisséous, Lardailé)

Si l'on considère les valeurs absolues, le quartier qui compte le plus de logements sociaux est toujours Lameilhé nord avec 625 logements, suivi par Briguiboul/Laden/Petit train (593) puis par le centre ville qui en compte 405. Ensuite les chiffres sont moins importants puisque l'on ne dépasse plus les 300 logements sociaux par quartiers.

La commune de Castres vise à favoriser la construction de petits programmes dans un but d'amélioration du cadre de vie des habitants. Afin d'harmoniser la répartition des logements sociaux, il serait préférable de localiser ces nouveaux logements dans des quartiers qui en sont dépourvus, tel le péri-centre nord et nord-ouest. En ce sens la commune souhaite stopper la construction de logements sociaux dans le centre.

Les logements sociaux représentent un enjeu fort de la politique de développement de la commune :

- Le parc de logements social représente plus de 17% des résidences principales de la commune dont la grande majorité (90,3%) est détenue par l'OPMHLM.
- La gestion d'un parc de logements construit dans les années 60 et correspondant à une réponse dans l'urgence aux besoins en logements, reste difficile aujourd'hui. Même si les actions de la commune, menées en matière de réhabilitation et d'équipements dans ces quartiers s'est avérée efficace en terme d'amélioration du confort de l'habitat et du cadre de vie, ces quartiers n'en gardent pas moins une image négative.
- La question de la localisation des nouveaux logements sociaux reste ouverte notamment dans le centre ville où des opportunités foncières (dents creuses, immeuble vacants) sont les plus nombreuses.

I-2-3-2 Le quartier de Lameilhé

Le quartier de Lameilhé couvre une centaine d'hectares.

Un habitat collectif y côtoie un habitat individuel qui attire non seulement la classe ouvrière mais aussi la classe moyenne. Il s'agit donc d'un quartier à "double face".

Les logements collectifs se concentrent dans un même périmètre et donnent à ce quartier une image de banlieue d'une grande ville. Ce sont en tout 863 logements collectifs qui sont construits notamment par l'OPMHLM : rue Goya (137 logements), 2-24 rue François Mitterrand (265 logements), rue Jean de la Fontaine (132 logements), et par l'ASSOCIL qui a construit 136 logements (immeuble le Dampierre, immeuble le Beaugency, immeuble le Chambord, immeuble le Cheverny).

Le quartier représente en 1999, 18% de la population communale.

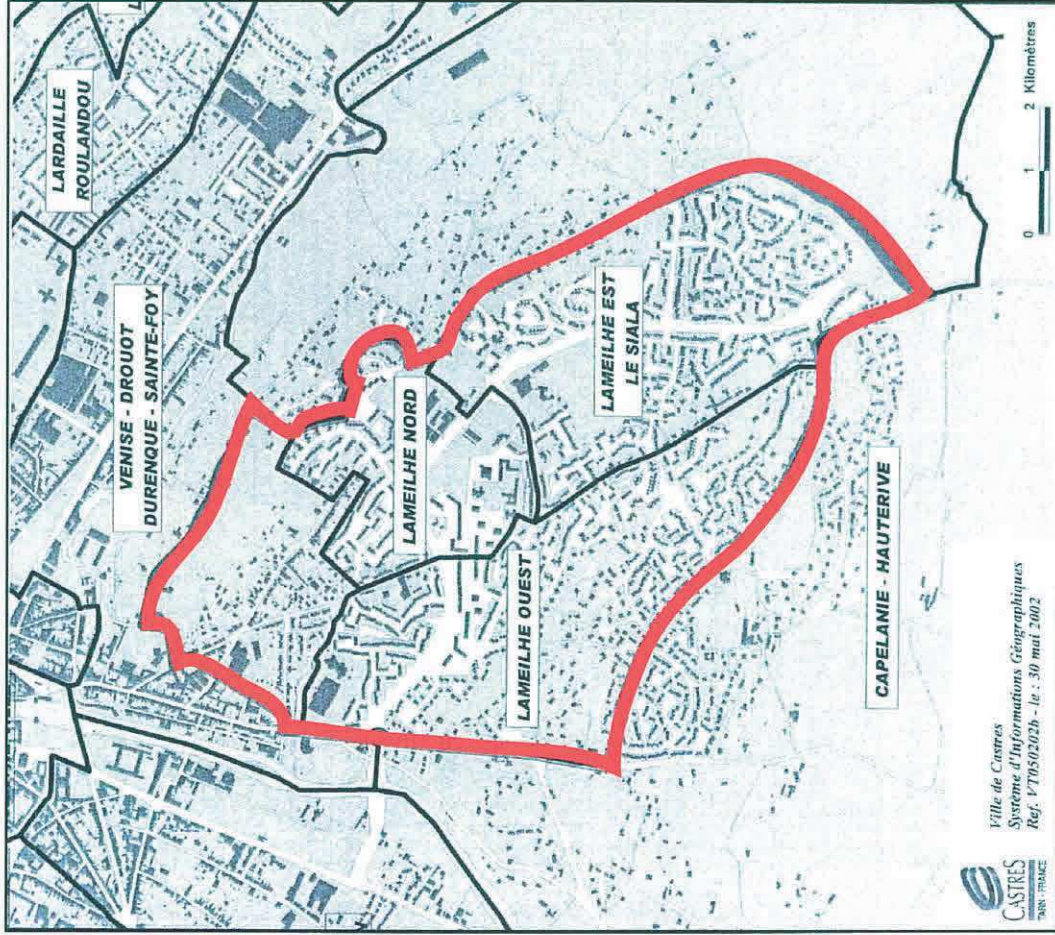
Entre les deux derniers recensements INSEE, le quartier a perdu des habitants (-9% contre -3% pour l'ensemble de la commune). En 20 ans il a perdu près de 22% de sa population.

Ce sont 2516 familles qui sont présentes sur le quartier dont 15% de familles monoparentales.

Lameilhé est un quartier avec une forte proportion de jeunes, cependant, entre 1990 et 1999 21% des moins de 20 ans ont quitté le quartier et la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans augmente de 17 à 25%.

L'évolution des tranches d'âge et l'augmentation des familles monoparentales explique qu'un logement sur deux soit composé de moins de une ou deux personnes.

La population active y est également en diminution, et le chômage augmente de 16% entre 1990 et 1999 pour atteindre 18%. C'est sur Lameilhé nord que le taux de chômage est le plus élevé.



Sur l'ensemble du quartier de Lameilhé⁴, on compte 58% de résidences principales occupées par leur propriétaire et 35% de locatif.

Cependant de grandes disparités sont notables à l'intérieur même du quartier :

- 18% de logements locatifs à Lameilhé est
- 71% de logements locatifs à Lameilhé nord
- 37% de logements locatifs à Lameilhé ouest

Les quartiers de Lameilhé est et ouest comprennent des maisons individuelles ce qui explique que 54% des logements soient des T5 ou plus.

Sur l'ensemble du quartier de Lameilhé on compte 921 logements sociaux c'est à Lameilhé nord que la proportion de logements HLM est la plus forte (625 logements HLM).

En terme de fonctionnement si le quartier est bien pourvu en équipements sportifs, sociaux et scolaires, on note cependant certains signes qui vont dans le sens d'une lente dégradation :

- une partie d'une école primaire a été fermée faute d'effectifs
- le centre commercial fonctionne tant bien que mal
- la population au chômage a plus que doublé

Face à ce constat, et à un quartier de Lameilhé à deux vitesses, la commune souhaite mettre en place un plan d'action visant à :

- revaloriser l'image de marque des logements collectifs
- promouvoir le développement social et l'aide à l'insertion professionnelle
- mieux intégrer le quartier à la ville
- améliorer les services et les conditions de vie des habitants.

L'enjeu est d'autant plus fort qu'il ne s'agit pas d'un quartier marginalisé mais d'un lieu de passage qui attire de nombreux castrais qui y fréquentent les équipements sportifs, religieux ou autres.

Des aménagements sont donc prévus au cœur de la Lameilhé :

- création d'équipements publics (salle polyvalente, espace jeunesse, salle pour le 3ème âge, aménagement d'une annexe à la bibliothèque municipale)
- remise en état des abords des habitations (cheminements, escaliers, espaces verts, éclairage et mobilier urbain).
- aménagement des rues Pierre raynaud et Gabriel Fauré
- réalisation du 3^{ème} lycée

⁴ Quartier de Lameilhé - étude-diagnostic - note de travail n°1 juin 2002 et n°2 janvier 2003.

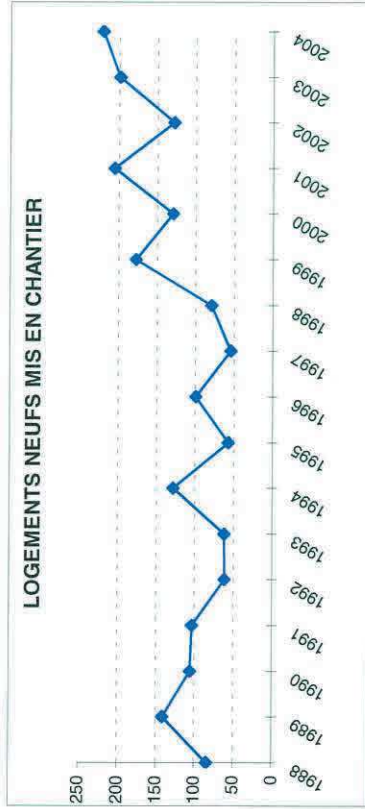
I-2-4 Evolution récente de l'habitat

I-2-4-1 Evolution générale de la construction neuve

La construction de logements neufs à Castres fait apparaître une évolution irrégulière dans le temps.

Au début de la période elle augmente fortement, puis en deuxième période (entre 1990 et 1998) elle connaît une relative stabilité (avec un chiffre de construction annuel variant entre 60 et 90 logements), avec toutefois un pic de 120 logements construits en 1993.

Durant la troisième période, à partir de 1998, la construction augmente nettement jusqu'à atteindre 220 logements pour l'année 2004.



	1988-1989	1990-1998	1998-2002	2002-2004
nombre moyen annuel de constructions	151	78,12	168,2	182

Sur la totalité de la période 1988-2004, la commune construit en moyenne 119 logements par an, cette moyenne est beaucoup plus élevée ces dernières années (182 logements par an en moyenne entre 2002 et 2004).

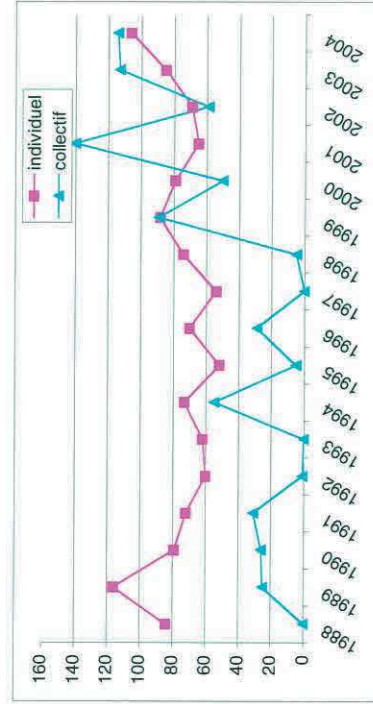
I-2-4-2 Répartition de la construction neuve entre logements collectifs et maisons individuelles.

La construction de logements collectifs constitue 36,5% de la construction totale entre 1988 et 2004.

Jusqu'en 1998, la production de logements collectifs est plutôt faible (excepté les années 89 et 93) et reste largement inférieure à la construction de maisons individuelles). Cependant à partir de 1998 la construction de collectifs augmente nettement et est généralement supérieure à la construction de maisons individuelles, qui elle reste à peu près stable (entre 60 et 100 logements entre 1989 et 2002), sauf après 2002 où elle progresse à nouveau.

L'évolution croissante de la construction totale sur la commune doit donc être attribuée à l'augmentation de la construction de logements collectifs.

Répartition des logements collectifs et individuels dans la construction neuve



Si l'on analyse par période la part de la construction de logements collectifs et celle de maisons individuelles, il apparaît bien, que la part de construction de collectifs est largement inférieure à celle des maisons individuelles durant les deux premières périodes, puis à partir de 1998, environ 53% de la production de logements concerne du logement collectif.

	1988-1989	1990-1998	1998-2002	2002-2004
Part de logements collectifs	24%	16%	53%	52%
Part de maisons individuelles	76%	84%	47%	48%

1-2-4-3 Localisation des constructions neuves

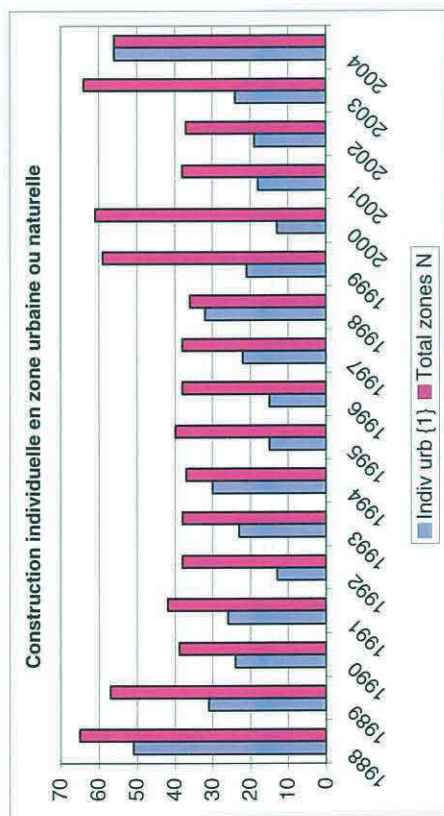
Sur la période 1988-2004, 55,2% des constructions de logements neufs se font en zone urbaine soit 1233 logements (44,8 en zone naturelle).

Alors que la production de logements en zone naturelle reste à peu près stable sur toute la période (entre 35 et 65 logements par an soit une moyenne annuelle de 46 logements), les constructions en zones urbaines sont beaucoup plus irrégulières.

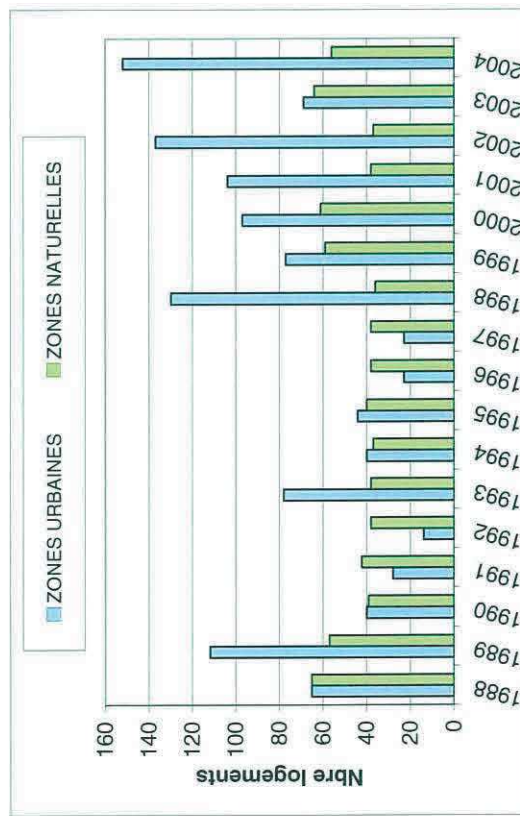
Cette évolution peut s'expliquer en rapprochant la courbe de la localisation des logements de celle de la construction par type de logements. Effectivement, on constate que la courbe de l'évolution du logement collectif suit celle de la construction en zone urbaine et inversement celle des maisons individuelles suit la courbe des constructions en zone naturelle.

Il y a donc une production stable de construction de maisons individuelles tant en zone urbaine qu'en zone naturelle, mais les pics de construction en zone urbaine correspondent très nettement aux pics de constructeur urbain. Effectivement, 95,2% des constructions neuves de collectifs se fait en zone urbaine, il n'y a donc qu'une part dérisoire de logements collectifs en zone naturelle et dans les hameaux (4,8% des constructions neuves). En outre pour des raisons paysagères évidentes et pour des raisons plus techniques liées notamment aux modes d'assainissement, l'implantation de collectifs en milieu rural est difficilement envisageable.

Il y a donc effectivement sur la commune une diversité dans le type des constructions (collectif/individuel), il n'y a pas contrairement à d'autres commune une mono-production. Cependant une répartition spatiale nette dans le type d'habitat est observable : les logements collectifs se font en zone urbaine, les maisons individuelles sont construites en zone naturelle.



Localisation des constructions neuves



1-2-4-4 Répartition des constructions neuves en zone urbaine par type de logement

La part de constructions neuves en zone urbaine sous forme de logement collectif est de 57% sur l'ensemble de la période 1988-2004. Mais si l'on considère seulement les dernières années (à partir de 1998) cette part est bien plus importante puisqu'elle est de près de 75%.

Les constructions sous forme de ZAC représentent une part assez faible (4%) des constructions nouvelles

Les maisons individuelles représentent 35% des constructions en zone urbaine.

1-2-4-5 Répartition des constructions neuves en zone naturelle par type de zonage POS

Il y a 38% des constructions neuves en zone naturelle qui se font en zone NB, ce qui n'est pas sans poser de problèmes en termes de desserte par les réseaux et les voiries. Cette évolution correspond aussi, comme on l'a vu, à une recherche de l'amélioration du cadre de vie.

Paradoxalement, seulement 11% des constructions neuves depuis 1988 se sont faites en zone NA, qui sont, par ailleurs, prévues à cet effet. Ces constructions correspondent à la zone NA de Pallique.

Cette répartition des constructions neuves en zone naturelle, met en évidence l'incohérence du zonage POS, avec les demandes de localisation de constructions neuves qui s'exercent sur le territoire Castrais.

Le % restant correspond essentiellement aux constructions en zone agricole.

1-2-4-6 Caractéristiques des constructions neuves

Les constructions neuves correspondent pour plus de 51% à la construction de grands logements (T5 et +), les petits logements (T1 et T2) ne représentent que 17% de la construction neuve et les logements moyens 32%. La part de grands logements est encore plus forte si l'on ne considère que les maisons individuelles (77% des constructions de maisons individuelles sont des T5 et +).

Par contre, dans la production de collectifs, la production se répartit équitablement en logements de petite et de moyenne taille, les grands logements ne représentant que 2% des constructions neuves en collectif.

I-2-5 Capacité d'accueil du POS actuel

Ce sont les zones 1NA (c'est à dire "les zones non équipées, destinées à accueillir le développement de l'urbanisation à court terme, avec une vocation à dominante d'habitat dans lesquelles le lotissement ou le groupement d'habitations seront la forme privilégiée d'urbanisation, ces zones pouvant être urbanisées sous réserve de la réalisation des réseaux nécessaires") et les zones 2NA (c'est à dire " zones d'urbanisation future non équipées qui seront principalement affectées à l'habitat") qui sont les zones qui recèlent les capacités d'accueil de construction d'habitat de la commune.

Les zones 1NA représentent 1682405 m2 soit près de 168,25 hectares.

Les zones 2NA représentent 2082692 m2 soit près de 208,3 hectares.

Ainsi, au total, la dernière modification du POS de la commune prévoyait une réserve foncière destinée à l'habitat (1NA +2NA) de plus de 376 hectares soit près de 4% de la surface totale du territoire communal.

Ces zones largement dimensionnées, sont restées quasiment vierges. Seule la zone 1NA dite de "la Palique" (située à proximité du périmètre de protection de la SEIPROD) d'une surface de 53 hectares a déjà été en partie urbanisée, l'autre partie faisant l'objet d'un projet d'urbanisation sous forme de petits pavillons. Ce qui porte la capacité d'accueil du POS actuel à 323 hectares.

Par contre ce sont les zones NB qui se sont fortement urbanisées. Effectivement depuis 1988 41% des constructions neuves se sont faites en zone naturelle, dont plus de 80% en zone NB, soit près de 35% de la construction neuve totale. Ces constructions se font essentiellement sous forme de maisons individuelles.

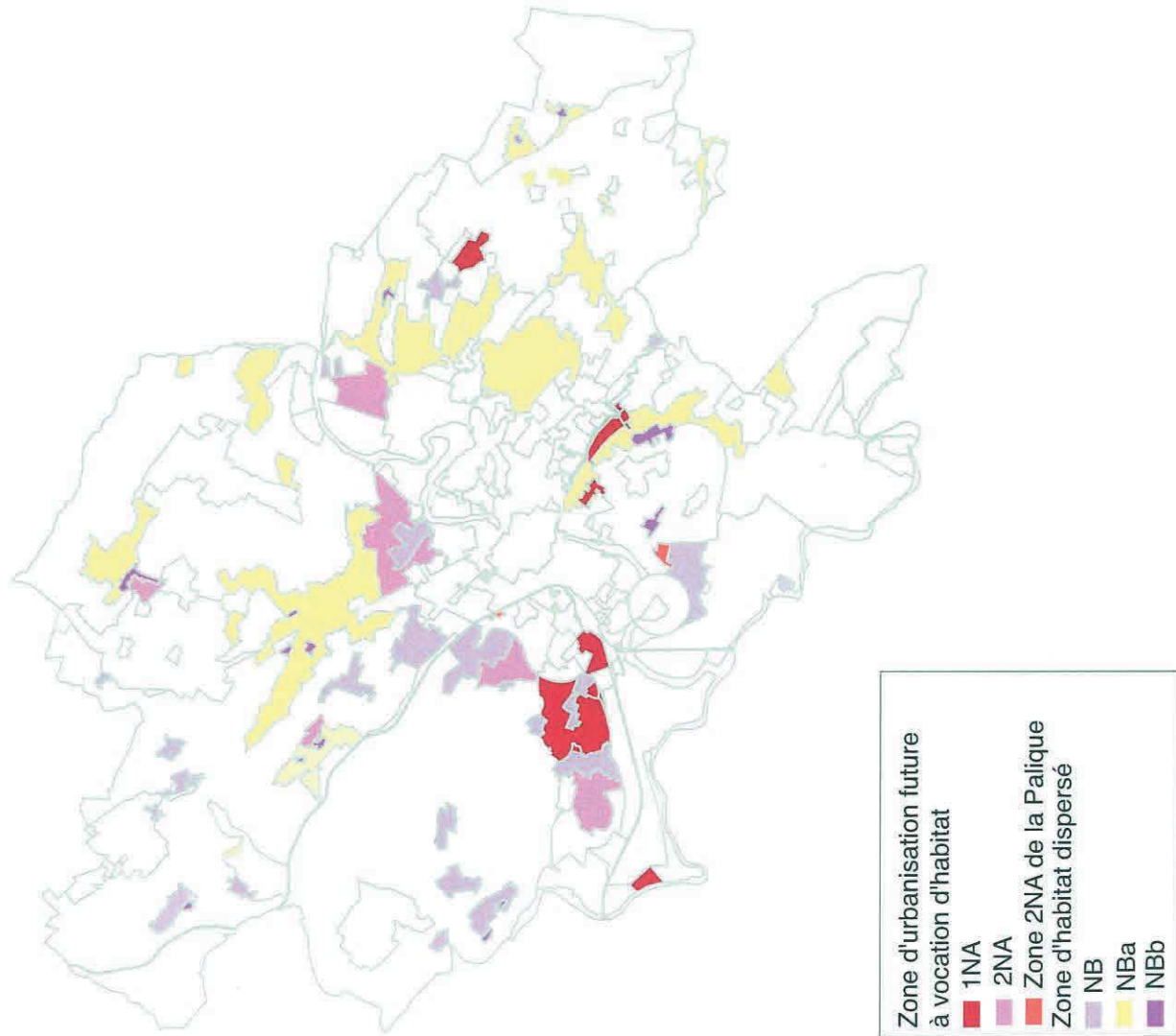
Il y a donc une adéquation entre la localisation des zones d'urbanisation future prévues et les demandes de constructions nouvelles correspondant à la recherche d'un cadre de vie rural.

Les zones 1NA et 2NA sont effectivement localisées à proximité du tissu urbain et donc des réseaux (assainissement, eau potable, voirie).

La construction de logements nouveaux en zone NB est à l'origine de nombreux dysfonctionnements communaux (sous dimensionnement des voies, problèmes induits par l'assainissement individuel, équipements de proximité insuffisants ...)

L'enjeu du nouveau zonage du PLU en cours d'élaboration est de répondre à la demande de constructions nouvelles en prenant en compte les critères du cadre de vie recherché (afin d'enrayer la diminution de la population) tout en minimisant les contraintes du développement de l'urbanisation (présence de réseau à proximité et voies d'accès suffisamment dimensionnées, protection du paysage...).

Capacité d'accueil de l'ancien POS



I-2-6 Evolution comparative de l'habitat sur Castres et les communes environnantes entre 1990 et 1999

Contrairement à l'évolution de la population, entre 1990 et 1999, l'évolution des résidences principales sur l'ensemble de l'agglomération de Castres-Mazamet est positive.

Seules deux communes voient leur nombre de résidences principales légèrement régresser : il s'agit de Mazamet et d'Aussillon qui par ailleurs enregistraient de fort taux de diminution de la population durant la même période.

Tout comme l'évolution de la population, on observe des taux de variation des résidences principales beaucoup plus élevés pour le communes situées à l'est de l'agglomération (Carbes +44%, St Afrique les Montagnes +43%, Saix 25%, Cambournet sur le Sor 23%...) .que pour celles de l'ouest mis à part Burlat, Noailhac, Valdurenque et Caucalière qui enregistrent des taux avoisinants 20%.

Castres présente un taux de variation de résidences principales parmi les plus bas de l'agglomération.

I-2-7 Le Plan Local de l'Habitat

Les déséquilibres en terme de migration de la population et d'évolution des résidences principales tant au sein même du territoire castrais qu'à l'échelle de la communauté d'agglomération, nécessite une programmation à moyen terme de la construction allant dans le sens d'un rééquilibrage dans la répartition des logements tant en qui concerne l'aspect quantitatif (répartition du nombre de logements par commune) que qualitatif (répartition des différents types de logements, notions de diversité de l'habitat et de mixité sociale).

La communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée par délibération en date du 25 Juin 2001 à l'élaboration d'un nouveau programme Local de l'Habitat (PLH), dont la mise en œuvre s'effectuera de 2003 à 2007.

Ce PLH défini huit actions autour de quatre objectifs :

- diversifier et rendre attractif le parc de logements privés : amélioration et diversification du parc de logements et promouvoir la mixité urbaine notamment en favorisant le retour dans les centres. Pour ce faire, trois actions ont été lancées :

- La mise en oeuvre d'une OPAH communautaire "lutte contre le bruit et isolation des façades le long des axes principaux de circulation de l'agglomération (l'action se développera sur les années 2003, 2004, 2005)
- La mise en oeuvre d'une OPAH communautaire "revitalisation des bourgs ruraux" (lancement 2003, suivi 2004, 2006)
- La mise en oeuvre d'une OPAH communautaire urbaine
- revaloriser et rééquilibrer le parc social public dans l'agglomération : requalification du parc existant, et promouvoir un nouvel équilibre territorial en prenant appui notamment sur les communes équipées de services. Pour ce faire, deux actions ont été définies :
 - La mise en place d'une conférence du logement d'agglomération
 - La mise en place d'un programme communautaire d'appui à la revalorisation et au redéploiement du parc HLM.
- Elargir les réponses logement pour les publics en difficulté et les publics spécifiques, notamment pour les gens du voyage : à ce sujet un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé le 23 décembre 2002 qui suit deux objectifs principaux :
 - l'augmentation du nombre de places de stationnement pour les caravanes
 - le renforcement des moyens juridiques dont disposent les maires pour faire face aux stationnement illicites.

A ce sujet soulignons que le PLU de Castres doit prévoir un emplacement pour l'accueil des gens du voyage.

Pour répondre à cet objectif deux actions ont été définies :

- Le renforcement et l'animation du partenariat local en direction des publics défavorisés,
- Impulsion de nouvelles réponses en ce qui concerne les gens du voyage (développement de l'offre d'accueil, inscription de l'action dans un cadre communautaire).
- Animer la politique habitat de la communauté d'agglomération par la mise en oeuvre d'outils, et par la recherche d'une meilleure articulation entre urbanisme et habitat.
- Encourager le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine. Pour ce faire, la mise en place d'un observatoire de l'habitat a été prévue.

Synthèse :

Le parc de logements est essentiellement composé de résidences principales (90,4%)

Alors que la population est en diminution constante, la part de résidences principales est en progression, et concerne tous les quartiers de la commune (particulièrement les quartiers ruraux, le cœur de ville et les quartiers éloignés du centre comme Gourjade ou Mélou-Chartreuse) exceptés Bisséous-Savonnerie, Aillot et Fayole.

Le centre ville enregistre une forte diminution du nombre de logements vacants ainsi que les quartiers proches du centre.

L'amélioration du parc de logements et la résorption de l'habitat insalubre dans le centre et les faubourgs doit être attribuée aux actions menées par la commune en matière de réhabilitation urbaine notamment de la mise en œuvre d'OPAH. Les effets positifs de ces opérations sur le parc de logements castrais sont incontestables.

Le parc de logements présente :

- une majorité de maisons individuelles (65%), essentiellement situées en zones NB (donc coûteuses en terme de réseaux et c'est un type d'habitat consommateur d'espace). Il y a peu d'opérations de lotissements à Castres qui correspondent pourtant à un produit abordable et recherché par les ménages.
- Une part plus faible de logements locatifs (43,4%) mais largement supérieure à celle du département.
- une majorité de grands logements (68,7% de T4 et plus) essentiellement localisés en zone rurale.

Le parc de logements est relativement récent (68,6% de logements construits après 1950) et présente un niveau de confort appréciable notamment grâce à la mise en place du contrat de ville.

Le parc social est composé de 3160 logements (soit plus de 17% des résidences principales et plus de 50% des logements collectifs). Il s'agit d'un parc social assez ancien ayant toutefois connu des réhabilitations. Pour atteindre le quota de 20% de logements sociaux imposé par la loi SRU Castres devrait réaliser 535 logements sociaux supplémentaires. Ce sont les quartiers du centre de Castres qui regroupent les logements sociaux (avec une sur-représentation pour le quartier de Lameilhé nord), les quartiers périphériques et ruraux ne comptent aucun logement social. Il y a donc une concentration des logements sociaux sur la commune. La commune vise maintenant à favoriser la construction de petits programmes dans un but d'amélioration du cadre de vie des habitants. Aussi, afin d'harmoniser la répartition des logements sociaux, il serait préférable de localiser ces nouveaux logements dans des quartiers qui en sont dépourvus tels le péri-centre nord et nord ouest.

La progression nette de la construction neuve ces dernières années (à partir de 1998) doit être attribuée à la construction de logements collectifs (53% de constructions de logements collectifs de 1998 à 2002 contre 47% de maisons individuelles).

Il y a donc effectivement une diversité dans le type de constructions neuves sur la commune (répartition (88-2002) entre individuel 47% et collectif 53%) par contre une ségrégation spatiale nette est observable: les logements collectifs sont regroupés dans le centre et les zones urbaines et les maisons individuelles dans les zones rurales et naturelles dont 83% en zone NB

Tout comme l'évolution de la population, les communes de l'est du département enregistrent une progression du nombre de résidences principales supérieur à celui des communes de l'ouest. Castres enregistre une augmentation parmi les plus faibles de la communauté d'agglomération.

I-4 La population active et les activités économiques

I-4-1 La population active

	POPULATION ACTIVE (sur la population totale)		CHOMEURS (sur la population active)		ACTIFS AYANT UN EMPLOI			
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	dont actifs travaillant Castres	
Castres	18754	43,1%	3162	16,9%	15523	82,8%	Valeur absolue	Valeur relative
Arrondissement	76577	42,9%	11522	15,1%	64787	84,6%	12455	80,23%
Tarn	145423	42,4%	20170	13,9%	124772	85,8%	-	-

Castres compte 18754 actifs soit 43,1% de la population totale. Cependant l'INSEE, en ne considérant que les personnes de plus de 15 ans, avance **un taux d'activité de 51,8%**.

Ce taux d'activité est supérieur à celui de l'arrondissement ou du département.

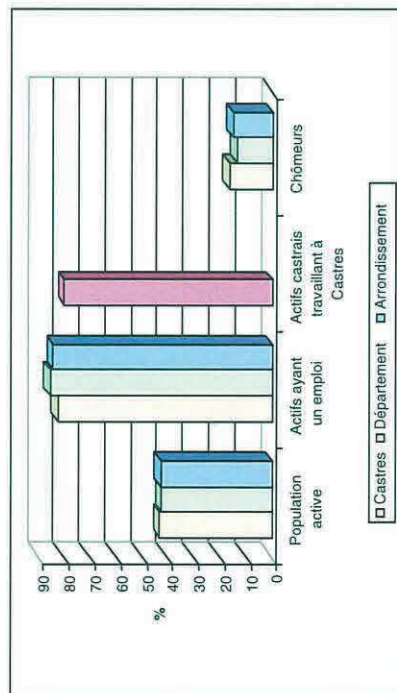
Par contre, le taux de chômage y est également plus important (16,9%), et inversement le taux d'actifs ayant un emploi y est plus faible (82,8%). Toutefois, la ville de Mazamet enregistre un taux de chômage encore plus important (20,1%)

Cependant, parmi les actifs Castrais ayant un emploi 80,23% travaillent dans la commune.

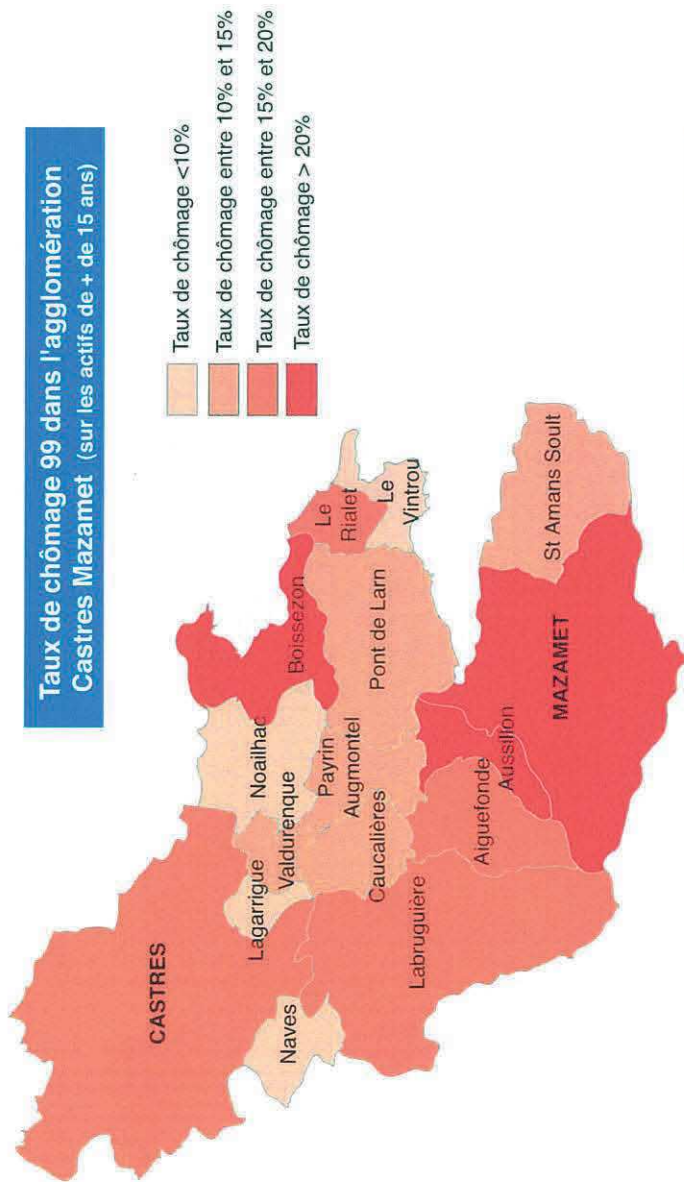
Au niveau du département, la part de personnes travaillant sur leur lieu de résidence est moins importante.

C'est donc que Castres présente une mixité entre les fonctions habitat et emploi et permet d'absorber plus de 66% de la demande d'emploi de la ville.

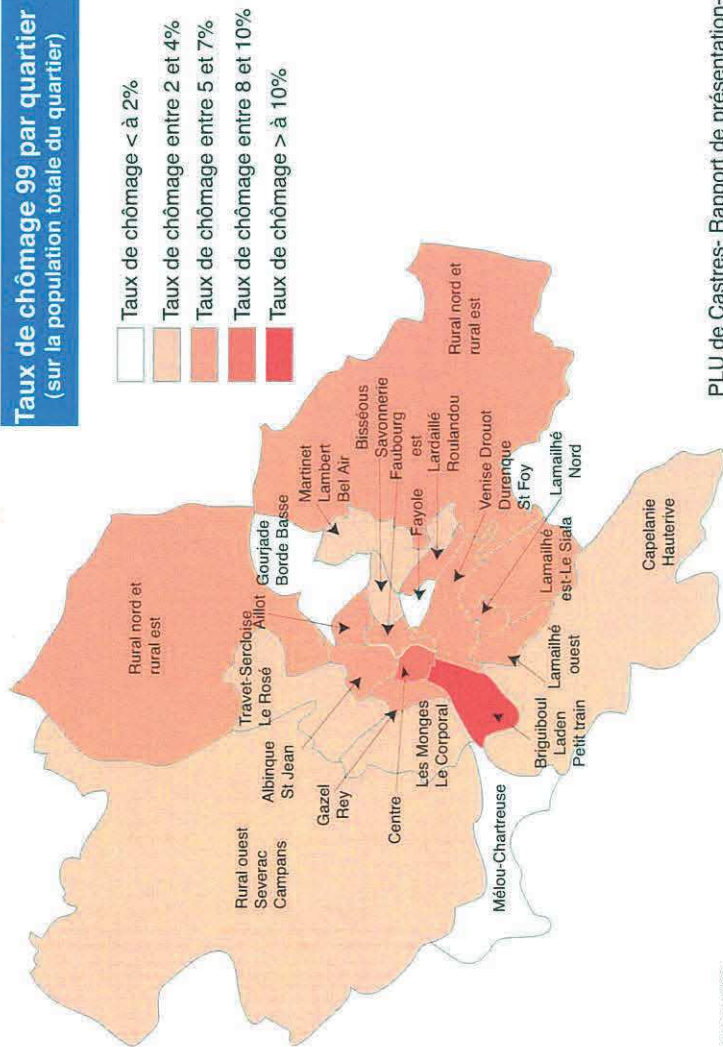
Analyse comparative de la population active (Castres, Arrondissement, Tarn)



Taux de chômage 99 dans l'agglomération Castres Mazamet (sur les actifs de + de 15 ans)



Taux de chômage 99 par quartier (sur la population totale du quartier)



● Analyse au niveau de l'agglomération Castres-Mazamet

Au niveau de l'agglomération Castres-Mazamet, les communes de Mazamet, d'Aussillon, et de Boissezon enregistrent les plus forts taux de chômage (respectivement 20,1%, 20,3% et 22,5%) ; il s'agit de communes situées plutôt à l'est de la communauté d'agglomération.

Ensuite les grandes communes comme Castres et Labruguière ont aussi des taux de chômage importants (16,9% et 15,20%).

Enfin, les petites communes périphériques enregistrent des taux de chômage faibles (Lagarrigue 9,7%, Navès 7,6%....)

Alors que les grandes villes regroupent un nombre important d'actifs et des taux de chômage importants, les petites communes attirent les actifs ayant un emploi.

Ce phénomène est observable dans de nombreuses villes centres et pôles d'emploi.

● Analyse par quartier

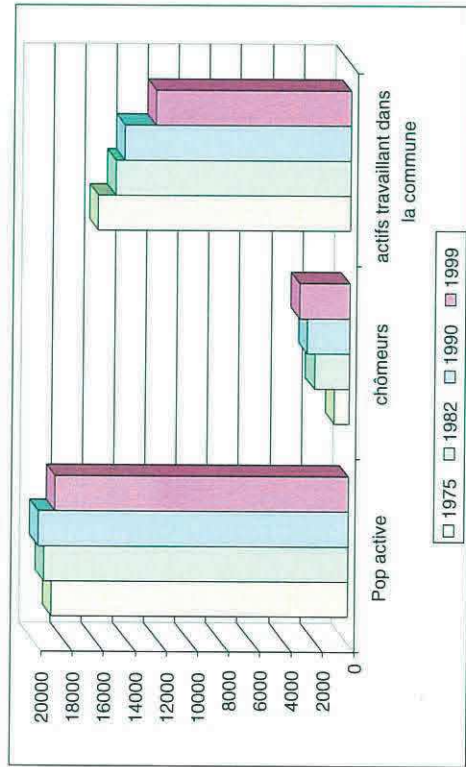
Contrairement à l'analyse de la population totale par quartier l'analyse du taux de chômage ne fait pas apparaître de disparités fortes entre les quartiers. Les quartiers de grands ensemble, notamment Lamailhè nord ne se démarquent pas par rapport aux autres quartiers.

Tout de même, le quartier de Briguiboul / Laden / Petit Train et le centre ville enregistrent les taux de chômage les plus importants de la commune respectivement (12% et 10% de la population totale du quartier), ils concentrent effectivement une grande partie de la population défavorisée.

Par ailleurs, les quartiers est de la commune sont plus touchés par le chômage que les quartiers ouest, ainsi que les quartiers limitrophes du centre ville.

Ce sont en fait les quartiers qui regroupent une part importante de la population active qui présentent des taux de chômage élevés.

Evolution de la population active et du nombre de chômeurs



● Evolution de la population active

De 1975 à 1990, alors que la population totale de Castres ne cesse de diminuer la population active augmente et parallèlement le nombre de chômeurs augmente aussi. Cela signifie que dans un premier temps, les actifs préférèrent rester à Castres, la ville pôle d'emploi.

Entre 1990 et 1999, la population active diminue alors que le nombre de chômeurs continue d'augmenter.

Par contre, durant l'ensemble de la période (1975-1999), le nombre d'actifs travaillant sur Castres ne cesse de diminuer.

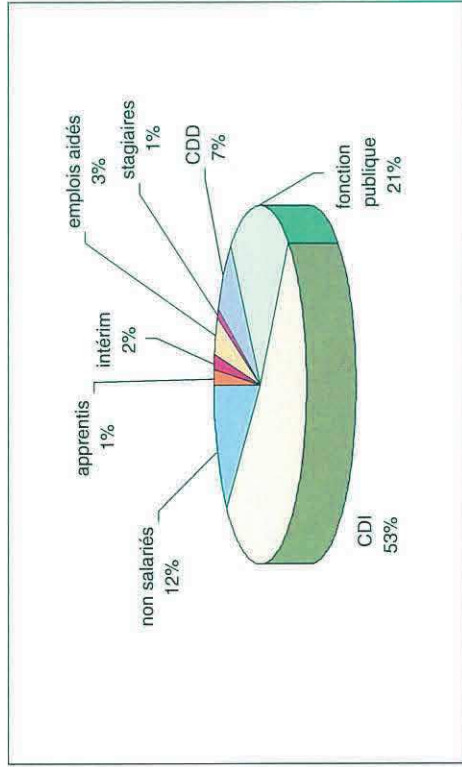
Entre 1990 et 1999, on observe une diminution plus marquée des actifs travaillant sur la commune. Ceci peut expliquer la diminution du nombre d'actifs et de la population totale durant la même période. Effectivement les migrations résidentielles des actifs peuvent s'expliquer par la recherche d'un emploi dans une autre commune.

Au niveau de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, excepté la commune de Lagarigue toutes les communes font apparaître une augmentation de leur taux de chômage entre 1990 et 1999. C'est donc que la fuite des actifs de Castres ne s'est pas répercutée sur les communes de la communauté d'agglomération

L'analyse de l'évolution du chômage par quartier fait apparaître qu'excepté le quartier de Lameilhé est / Le Siala dont le taux de chômage passe de 13% à 6%, tous les autres quartiers de Castres voient leur taux de chômage stagner ou augmenter.

Les augmentations les plus notables concernent le centre ville et le quartier de Lameilhé nord.

Conditions d'emploi des actifs



I-4-2 Profil de la population active

Population active par sexe et tranche d'âge

Ce sont les hommes entre 25 et 54 ans qui présentent les taux d'activité les plus élevés.

A contrario, le taux d'activité des femmes jeunes (15-24 ans) et de celles de plus de 55 ans sont les plus faibles.

Le chômage touche particulièrement les jeunes femmes : 41,4% des femmes entre 15 et 19 ans et 46% des femmes entre 20 et 24 ans.

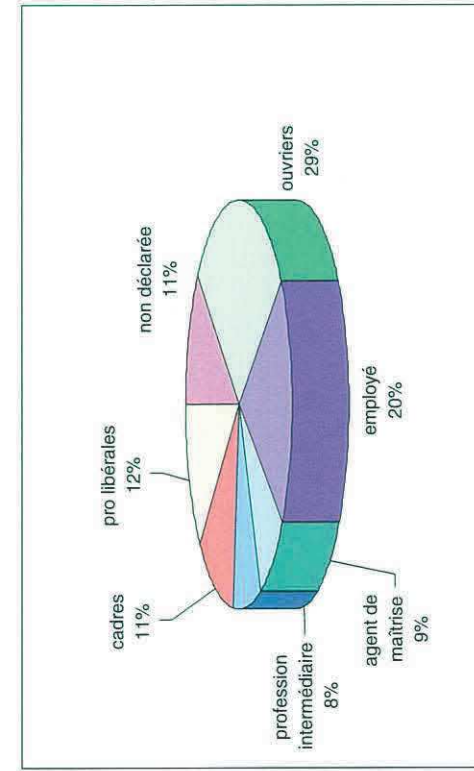
Condition d'emploi des actifs

La majorité des emplois sont des CDI, la fonction publique rassemble 1/5^{ème} des emplois, et les emplois non salariés représentent 12%.

Le reste des emplois (soit 14%), sont des emplois précaires.

Statut et position professionnelle des actifs

Les ouvriers représentent la part la plus importante des actifs, suivie de celle des employés, le reste de la population active se répartit assez équitablement entre les autres positions professionnelles, la part des professions intermédiaires est la plus faible.



La population active de Castres est donc composée en grande partie de classes moyennes.

Cette répartition est à rapprocher de la structure de l'emploi sur Castres où le secteur industriel (notamment textile, mécanique, pharmacie, agro-alimentaire) et le secteur tertiaire occupent une place importante, ce qui explique le fort taux d'ouvriers et d'employés.

Niveau de formation des plus de 15 ans

Sur la population des plus de 15 ans, 9,9% suivent encore des études.

Pour le reste, le niveau de formation est assez faible, plus de 23% de la population de plus de 15 ans ne possède aucun diplôme. Les bacs +2 et les diplômés d'études supérieures ne représentent que 16%.

I-4-3 Les activités économiques

I-4-3-1 Castres dans son contexte Régional et à l'échelle de l'agglomération

Située à 80 Km à l'est de Toulouse, Castres est au cœur d'un bassin d'emploi qui constitue le second pôle industriel de la Région Midi-Pyrénées et occupe 60000 actifs.

Ce bassin est caractérisé par une forte densité de PME, et un tissu d'activités très diversifiées avec une prédominance du secteur secondaire où l'on trouve aux côtés des industries traditionnelles (textile, cuir, travail de la pierre, du bois, salaison) d'autres industries de diversification (pharmacie, chimie, mécanique, agro-alimentaire).

L'industrie pharmaceutique s'est notamment fortement développée à travers le groupe Fabre sur la commune de Castres.

Des secteurs plus traditionnels du type textile-habillement à Castres et maroquinerie à Mazamet restent également importants pour l'agglomération sur le plan économique. 75% de la production nationale de maroquinerie et de confection cuir est issue de Castres-Mazamet.

L'agglomération Castres-Mazamet regroupe 31694 emplois.

Les dynamiques économiques et la localisation des pôles d'emploi sur le territoire de la communauté d'agglomération permettent d'observer **une structuration autour de deux pôles principaux⁵** :
Castres concentre près des 2/3 des emplois (20 717 sur 31694)
Mazamet près de 1/5ème des emplois

Ces deux pôles présentent des taux de couverture emploi/population active supérieure à un actif pour un emploi. Cela signifie que Castres et Mazamet exercent leur influence sur les petites communes périphériques et attirent les actifs résidents de ces communes qui viennent travailler sur leur territoire.

⁵ Programme Local de l'Habitat - rapport final - novembre 2002

Cependant, on observe dans l'agglomération des pôles secondaires "éclatés" dans le mazamétain et en émergence à l'ouest qui viennent compléter cette armature économique :

- **Soual et Puylaurens** à l'ouest (1882 emplois)
- **Aussillon, Aiguefonde, Pont de l'Arn, St Amans Soult, Bout du pont de l'Arn** dans le mazamétain (3953 emplois). Ces communes proposent plus de 1% chacune des emplois du territoire mais sont fortement articulées avec les pôles d'emplois puisqu'elles présentent en moyenne 1 emploi pour 2 actifs.
- **Labruguière semble constituer un pôle d'articulation entre les zones nord-est et sud-est.** Elle se rapproche d'un point de vue quantitatif de la commune d'Ausillon avec 4% des emplois de la communauté d'agglomération (1438 emplois)

Enfin, le territoire présente également des communes fortement polarisées qui disposent de peu d'emplois sur leur territoire et dont la population active va travailler à l'extérieur à plus de 75% principalement sur les communes de Castres et de Mazamet

I-4-3-2 Les migrations domicile-travail pour Castres et à l'échelle de l'agglomération

L'organisation économique de l'agglomération entraîne de nombreuses migrations domicile-travail .

L'analyse de ses migrations confirme le constat précédant : au niveau de l'agglomération les déplacements domicile-travail se font essentiellement des petites communes rurales vers Castres et Mazamet.

Les déplacements vers Castres sont d'ailleurs bien supérieurs à ceux en direction de Mazamet ; toutefois les actifs des communes du sud est de l'agglomération travaillent plutôt à Mazamet.

Les actifs des communes de Saix, Lagarrigue, Burlats, Semalens et St Viviers les montagnes sont nombreux et représentent les flux d'actifs venant travailler sur Castres les plus importants.

Il est également intéressant de constater qu'il y a plus d'actifs résidant à Castres qui vont travailler à Mazamet que le contraire.

Si l'on considère plus particulièrement la ville de Castres, les principaux flux domicile/travail (entrées et sorties) s'opèrent avec les communes de Saix, Labruguière, Mazamet, Lagarrigue, Burlats, Soual, Toulouse, Roquecourbe et Albi (plus de 350 déplacements journaliers)

En tant que pôle d'emploi, il est évident que les flux en direction de Castres (actifs des autres communes allant travailler à Castres) sont largement plus importants que les flux traduisant les déplacements des habitants de Castres allant travailler sur les autres communes.

Cependant, de nombreux actifs castrais vont travailler à Mazamet, Labruguière, Roquecourbe, Saix et à l'extérieur de la communauté d'agglomération Albi, Toulouse, Soual...

I-4-3-3 A l'échelle de l'agglomération une économie en mutation

L'agglomération Castres-Mazamet a connu d'importantes mutations de ses activités traditionnelles : le délainage et le cuir à Mazamet (l'achat de peaux est passé de 55000 tonnes en 1980 à 30000 tonnes en 1995) et le textile à Castres, après avoir subi d'importantes pertes d'emplois, se sont aujourd'hui recentrés sur de petites unités.

Par contre, les activités du granit (le Sidobre représente 60% de la production nationale), de la production et de la transformation du bois, de l'agro-alimentaire (charcuterie, abattage et conditionnement de la viande) sont en progression.

L'activité pharmacologique (Castres et Cambounet le Sor), l'industrie chimique, la mécanique et l'électronique (VALEO à Mazamet, SMC Automation à Castres) sont désormais les piliers industriels de la zone.

Complémentairement, un grand nombre d'activités diverses de vente, de service et d'artisanat, se sont créées, relocalisées, étendues dans la période récente et agrégées aux secteurs d'activités les plus dynamiques.

I-4-4 La structure de l'emploi à Castres

I-4-4-1 L'emploi et les actifs

Castres est indéniablement un pôle d'emploi : **le nombre d'emplois sur la commune (20717) est supérieur au nombre d'actifs (18754), elle attire donc des actifs des autres communes.**

Cependant, il faut souligner que le tissu économique local est essentiellement constitué de PME-PMI. Effectivement **90% des entreprises comptent moins de 10 salariés.**

Emplois à castres	Actifs castrais	Actifs castrais ayant un emploi	Actifs castrais travaillant à Castres	emplois occupés par les habitants des autres communes
20717	18754	15523	12455	8262

Même si 80% des actifs castrais ayant un emploi travaillent sur la commune, les castrais n'occupent que 60% des emplois générés par la commune.

I-4-4-2 Répartition des emplois par grands secteurs d'activités

Le secteur tertiaire est sur-représenté sur la commune avec 75% des emplois (contre 70% au niveau de l'agglomération et 67% au niveau national). Il est de loin le premier employeur de la commune. Le secteur tertiaire est plus représenté à Castres que dans le reste de la communauté d'agglomération cela conforte son rôle de pôle tertiaire de services et commercial de l'agglomération.

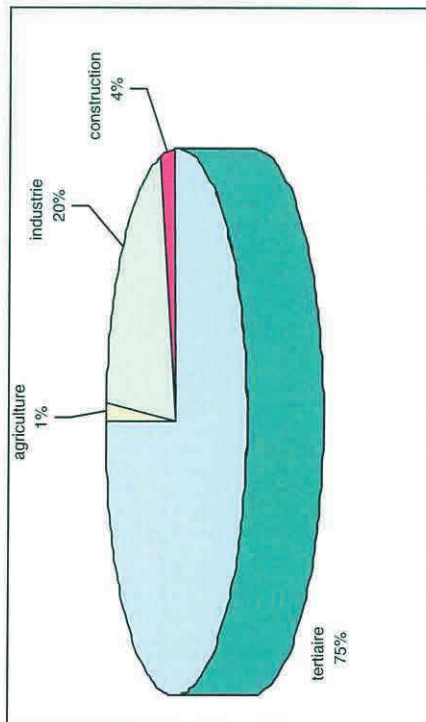
La part de l'industrie est de 20% ce qui est inférieur à la moyenne de la communauté d'agglomération (22,5%) et à la moyenne nationale qui est autour de 25%. Cependant, le tissu économique local est constitué d'un réseau dense de PMI et est marqué par une culture industrielle.

Ce potentiel industriel permet le développement d'un secteur tertiaire important notamment dans le domaine des services aux entreprises (informatique, banques, conseil...).

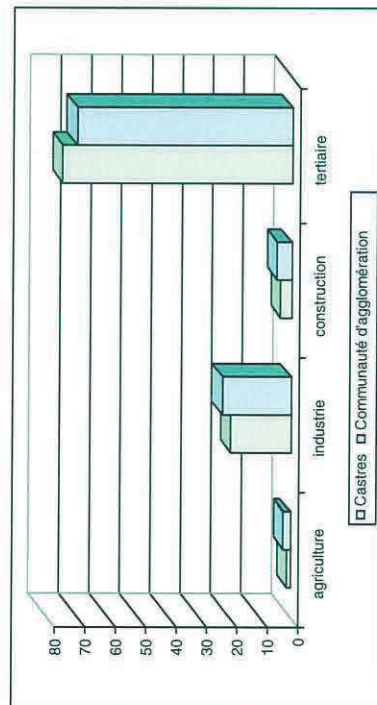
La construction ne représente que 4%, alors que cette part est légèrement supérieure au niveau de l'agglomération (4,8%), la moyenne nationale est supérieure également (environ 8%).

Enfin, l'agriculture ne représente plus que 1,1% des emplois. La part de l'agriculture est très légèrement supérieure au niveau de la communauté d'agglomération (2%).

Répartition des emplois par grands secteurs d'activités



Evolution de la structure de l'emploi



Evolution de la structure de l'emploi

Depuis 1975, il y a une diminution régulière du nombre d'emplois industriels compensée par une augmentation des emplois dans le secteur tertiaire.

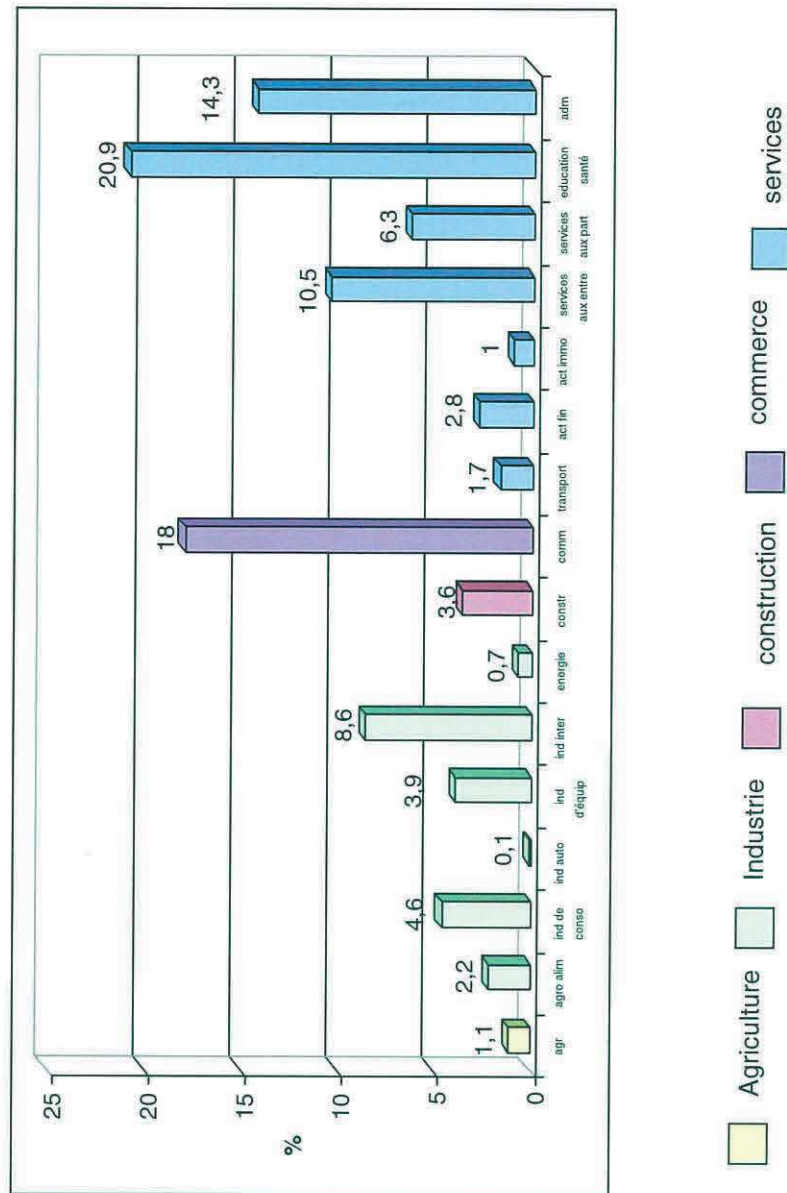
	SECTEUR INDUSTRIEL	SECTEUR TERTIAIRE
1975	44%	54%
1990	35%	63%
1999	20%	70%

Le facteur premier de la chute des emplois industriels à Castres est la suppression massive dans le domaine du textile et de l'habillement mais aussi dans le secteur du bâtiment.

La reconversion de l'agglomération de Castres-Mazamet dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et la construction mécanique a pu compenser tant bien que mal ses pertes et permet de maintenir le secteur secondaire juste au dessous du niveau national.

L'évolution de la structure de l'emploi influe directement sur la répartition par catégorie socio-professionnelle. Ainsi, depuis 1982, on observe une diminution des ouvriers et des employés et une augmentation des catégories cadres et professions intermédiaires.

Aussi, 90% sont des emplois sont salariés.



I-4-4-3 Répartition des emplois par branches

L'analyse de la répartition des emplois par branche, confirme bien le fait que les services sont prédominants et que le secteur tertiaire est le plus représenté, avec 20,9% pour le secteur de l'éducation, la santé et l'action sociale, et 18% pour le commerce.

Toujours dans le domaine tertiaire viennent ensuite l'administration et les services aux entreprises et seulement en quatrième position apparaît une branche du secteur industriel avec l'industrie des biens intermédiaires.

Les autres branches du tertiaire et de l'industrie sont beaucoup moins représentées, et l'agriculture occupe une part résiduelle des emplois.

I-4-5 Analyse par secteur d'activité

I-4-5-1 L'agriculture

● Les secteurs agricoles

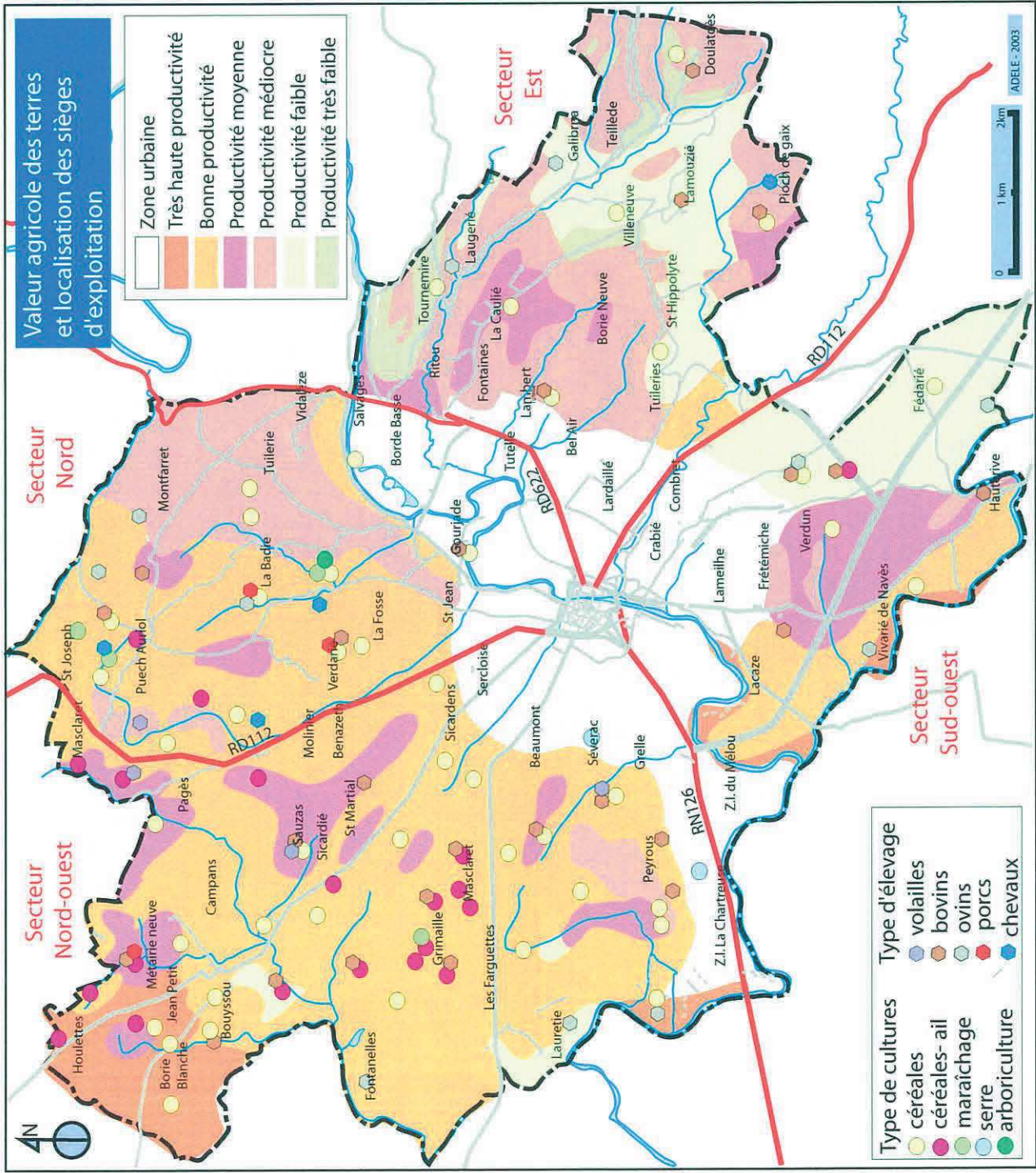
Les zones agricoles de Castres qui s'étendaient autour du centre ancien ont été largement investies par l'implantation d'habitations.

Aujourd'hui, ces zones rurales autour des hameaux, sont les secteurs privilégiés du développement de l'urbanisation sous forme de maisons individuelles qui mitent les secteurs agricoles.

Le territoire castrais peut être scindé en 4 grands secteurs agricoles :

- **Le secteur Nord Ouest** : entre la RD 112 et RN 126 à l'ouest, il s'agit d'un secteur qui comprend quelques exploitations en milieu péri-urbain (Séverac, Sicardens, La Chartreuse) néanmoins ce secteur est surtout caractérisé par la présence de grandes cultures (Blé, tournesol, sauge et autres céréales) avec une spécialisation dans la culture de l'ail en secteur irrigué (Masclaret, Grimaillé, Borie Blanche...).

Les cultures sont souvent accompagnées d'élevages : essentiellement des bovins mais également des ovins, et des volailles. A noter la présence d'une porcherie à la Métairie Neuve.



Le secteur Nord (entre la RD 112 et RD 622) : Dans ce secteur on trouve également de la culture en zone péri-urbaine (Gourjade) et des polycultures, avec une prédominance des céréales. La culture de l'ail n'est présente qu'à Puech Auriol. Les élevages sont diversifiés (bovins, ovins, volailles, et chevaux). Il y a dans ce secteur deux porcheries (une à la Verdarié et une autre à La Badie).

Ce sont les secteurs Nord-ouest et Nord qui présentent les terres agricoles les plus productives, Ce sont des secteurs à préserver de l'urbanisation.

Le secteur Est (entre la RD 622 et la RD 112) : Il correspond à un secteur dont les terres sont les moins productives et qui a fortement été investi par l'urbanisation.

Il subsiste encore quelques grandes cultures (céréales) et des élevages (ovins, bovins, volailles et chevaux) qui avec la topographie des lieux participent fortement à la beauté du paysage . Ces espaces agricoles doivent être sauvegardés.

Le secteur Sud (entre la RD 112 et la RN 126): On recense seulement 4 exploitations agricoles dans ce secteur il s'agit essentiellement d'élevages (bovins, ovins et volailles). Pour les cultures il s'agit de céréales et d'ail. Dans ce secteur, les terres sont de production moyenne, à savoir plus productives que dans le secteur est, mais moins productives que les terres du nord et du nord-ouest.

● Analyse statistique

En 2000, la **superficie agricole communale** (exploitations localisées sur la commune quelque soit la localisation du siège) est de **4819** hectares, soit près de 49% de la superficie totale communale.

La superficie utilisée des exploitations ayant leur siège sur la commune (quelque soit la localisation des parcelles), est inférieure puisqu'elle représente 4505 hectares cela signifie que certaines exploitations localisées sur Castres ont leur siège d'exploitation dans une commune voisine.

La superficie agricole utilisée a diminué depuis 1979, puisqu'on passe de 6385 à 4505 hectares.

	1979	1988	2000
Surface agricole utilisée	6385	5499	4505
Total exploitations	304	269	163
Dont exploitations professionnelles	123	99	63
Superficie agricole utilisée moyenne	35	42	54

De même, en terme d'exploitation en 1979 on dénombrait 304 exploitations sur la commune dont 123 professionnelles et en 2000 on compte plus que 163 exploitations dont 63 professionnelles.

Autrement dit en près de vingt ans, le nombre d'exploitations sur la commune a pratiquement été divisé par deux.

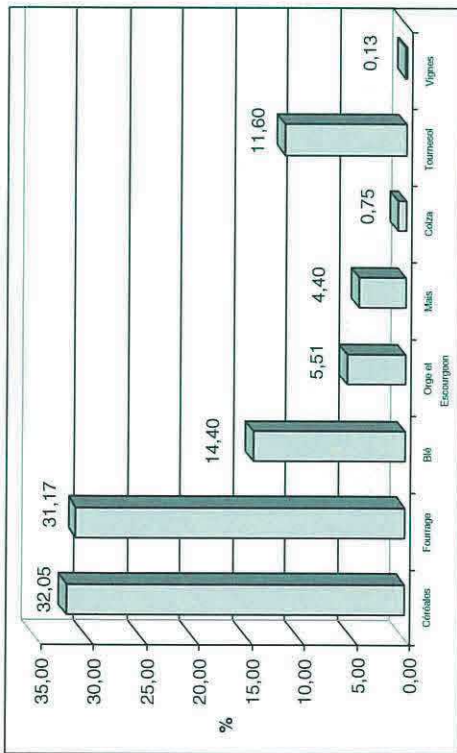
Mais parallèlement, la surface moyenne des exploitations augmente de 35 à 54 hectares. Ce qui explique en partie le fait que la diminution du nombre d'exploitations (-46% entre 1979 et 2000) soit supérieur à la diminution de la surface agricole utilisée totale (-29%).

Les chefs d'exploitation et la main d'œuvre agricole ne représentent plus que 1,1% de la population active totale.

Le nombre de chefs exploitants passe de 162 en 1979 à seulement 53 en 2000.

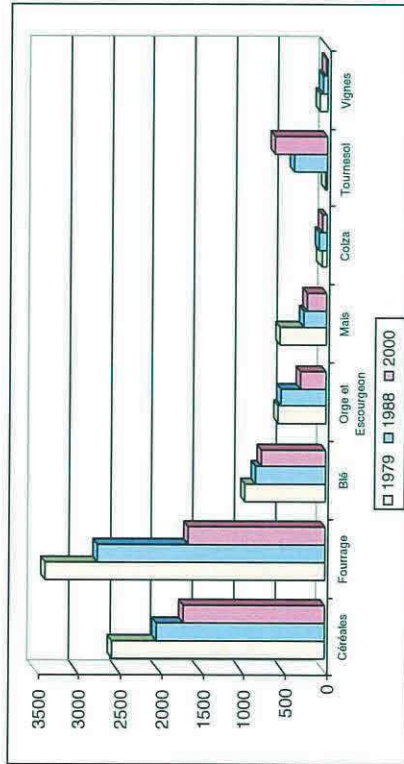
Cette évolution peut s'expliquer en partie par l'évolution des techniques agricoles et la mécanisation de la profession qui justifient une baisse des effectifs agricoles alors même que la superficie moyenne des exploitations augmente.

Répartition des surfaces agricoles utilisées



source: RGA 2000

Evolution des surfaces agricoles utilisées



source : RGA 2000

En 2000, les cultures céréalières et fourragères sont les plus importantes (respectivement 31 et 32% de la surface agricole utilisée). Les cultures de blé et de tournesol sont également bien représentées (entre 10 et 15%). Enfin l'orge, l'escourgeon, le maïs, le colza et la vigne représentent une faible part de la surface agricole utilisée.

Entre 1979 et 2000, on observe une régression notable et constante de tous les types de cultures excepté de celle du Tournesol qui est en augmentation.

En ce qui concerne l'élevage, les effectifs recensés sur la commune sont représentés dans le tableau suivant :

2000	EXPLOITATIONS	EFFECTIFS	VARIATION (effectifs) 1979/2000
Bovins	35	1251	-20%
Volailles	76	13592	-54%
Ovins	28	3895	-44%
Porcins	12	901	-25%
Equidés	16	140	+260%

Les cheptels les plus représentés sont les volailles, les ovins et les bovins.

Tout comme les surfaces cultivées, l'élevage connaît depuis 1979 une forte diminution, à la fois du nombre d'exploitations et des effectifs sauf pour l'élevage d'équidés dont les effectifs sont en forte hausse (40 en 1979 et 140 en 2000) alors que le nombre d'exploitations entre les deux dates reste le même (16). La diminution la plus marquée concerne les élevages de volailles (-54%).

En ce qui concerne les élevages de porcins, (qui ont un impact essentiellement en terme de nuisances olfactives), que la forte diminution du nombre d'exploitations (on passe de 117 à 12 exploitations soit - 90%), est plus marquée que la baisse des effectifs.

Cependant, il s'agit essentiellement de petits élevages de - de 200 porcins et seules trois véritables porcheries sont à prendre en compte (La Métairie Neuve, Verdarié, La Badie).

Soulignons que Castres ne fait partie d'aucune aire d'appellation d'origine contrôlée en ce qui concerne les domaines viticoles. Par contre, tout le territoire communal est inclus dans l'aire géographique AOC Roquefort (pour ce qui concerne la production et la transformation).

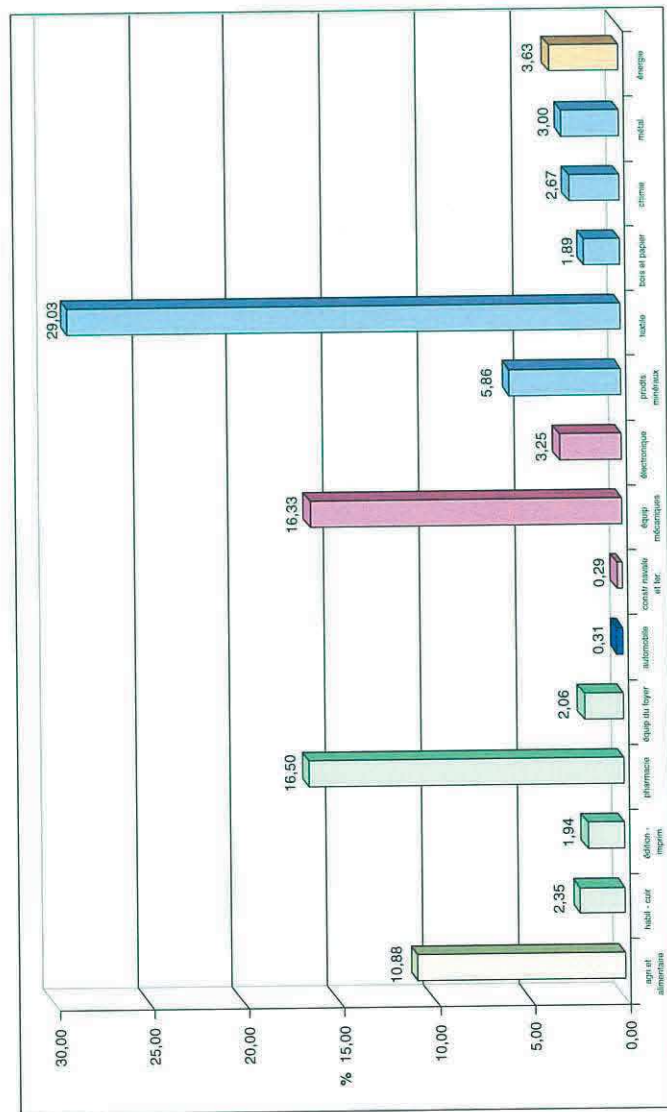
I-4-5-2 Le secteur industriel et la construction

● Le secteur industriel

Le secteur industriel représente 20% des emplois.

Le textile emploie 1198 personnes, c'est le 3^{ème} employeur de la commune.

Répartition du secteur industriel par branche



- industrie des biens de consommation
- industrie des biens d'équipements
- industrie des biens intermédiaires

Depuis les années quatre-vingt, cette branche (filature et bonneterie) connaît des difficultés qui doivent être attribuées de manière générale à la mondialisation de la production textile dans les pays à bas salaires.

Les effets sur l'emploi sont lourds de 1982 à 1999 la baisse des effectifs salariés du secteur est de plus de 40%.

Après des pertes d'emplois très importantes, le textile est aujourd'hui recentré sur un petit nombre d'unités.

Notons ici, que les friches industrielles urbaines pour partie reconverties, réservent des possibilités foncières importantes à castres où elles peuvent jouer un rôle dans la revalorisation des contenus et les recompositions urbaines locales.

Viennent ensuite les branches de la pharmacie et de la mécanique avec plus de 16% soit près de 700 emplois industriels chacun.

Ces deux branches en expansion localement et créateurs d'emplois permettent de compenser, en partie, les pertes du textile.

La branche pharmaceutique est surtout représentée par le groupe Pierre Fabre) et l'industrie des équipements mécaniques est dominée par COMAU.

Les industries agro - alimentaires (abatage et conditionnement de la viande) sont aussi en progression.

Enfin l'industrie chimique crée également des emplois notamment à travers les activités de recherche des établissements SEPIPROD et BORCHERS).

A noter que l'industrie des produits minéraux a enregistré des pertes d'emplois dues à la fermeture de la mine de Saint Salvy par Métaleurop. aujourd'hui cette industrie représente près de 250 emplois.

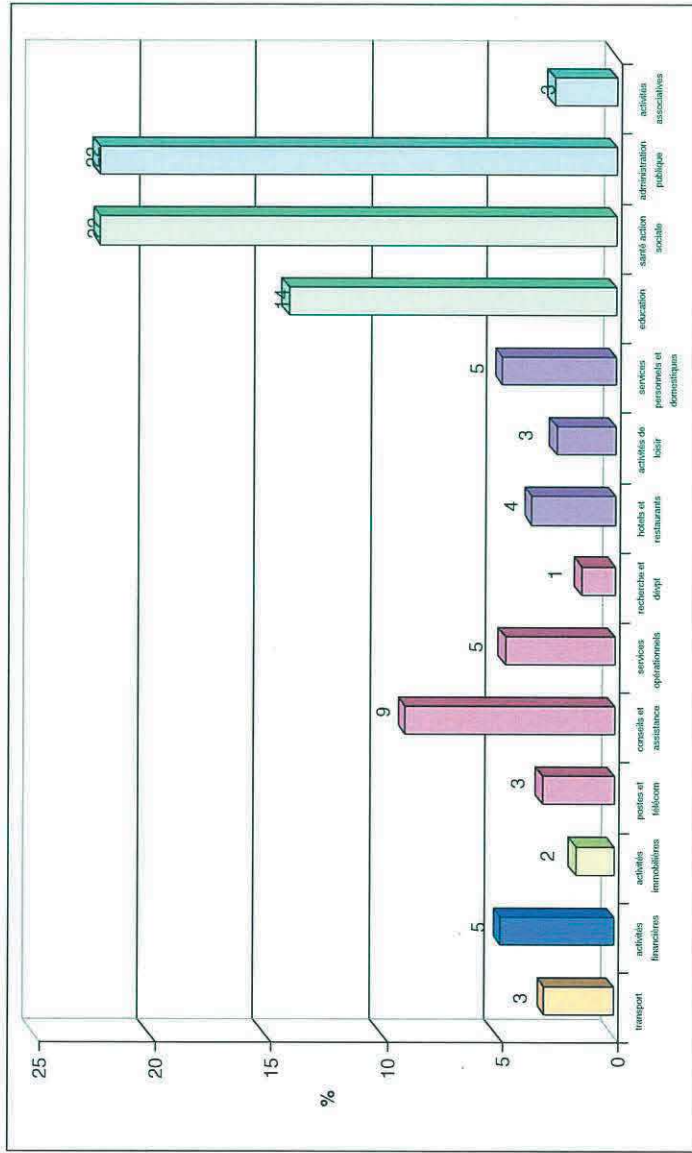
Le reste des branches industrielles représente chacune moins de 150 emplois.

● La construction

La construction ne représente sur 3,6 % des emplois sur la commune.

I-4-5-3 Les services

Répartition du secteur des services par branche



Les services sont les premiers employeurs de la commune avec 57,5% du total des emplois soit 11910 emplois.

Ce secteur compense depuis 1975 les pertes d'emplois du secteur industriel.

Ce sont les branches de la santé et de l'action sociale et celle de l'administration publique qui emploient le plus grand nombre de personnes (plus de 2650 personnes chacune soit 22% du secteur des services).

Ensuite 14% des emplois sont dans le domaine de l'éducation.

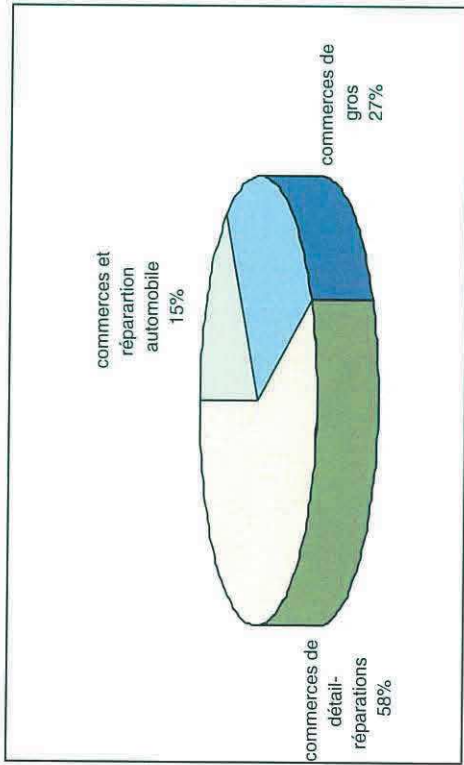
Les principaux employeurs du secteur des services sont donc les services non marchands.

Les services aux entreprises et les services aux particuliers représentent respectivement 18 et 12% des emplois du secteur, ce sont des branches en expansion.

Leur poids sur l'emploi est important, même si les prestataires sont des micro-entreprises.

Le transport, les activités financières et les activités immobilières représentent des parts faibles en terme d'emploi mais participent à la diversité de l'offre de services sur la commune.

Répartition du secteur commercial



I-4-5-4 Le secteur commercial et les zones d'activités commerciales

Le commerce est le deuxième employeur de la commune avec 18% des emplois après le secteur tertiaire.

Le commerce de détail et de réparation représente 2137 emplois soit plus de 58% des emplois commerciaux, le commerce de gros représente 27% et le commerce de réparation automobile 15%.

Plusieurs pôles commerciaux sont recensés sur Castres⁶ :

- On compte 4 pôles majeurs :

Mélou-Chartreuse

Le pôle Mélou Chartreuse est le plus important pôle commercial de la commune, il est également le pôle de référence de l'agglomération Castres/Mazamet tant par son étendue que par le volume d'activité généré.

Ce pôle est situé à l'entrée sud-ouest de Castres sur la RN126, et le projet de passage de la liaison Castres-Soual à l'intérieur de cette zone ne fera que conforter son rôle de pôle commercial majeur de l'agglomération.

Ce pôle est à dominante non alimentaire (culture loisir, équipements de la maison, équipement de la personne).

Le secteur alimentaire représente néanmoins 40% de l'offre, ce qui est lié à la présence d'Auchan, d'Intermarché, de CDM et de Leader Price.

Il s'agit d'une zone mixte qui mélange activités commerciales présentes le long de la route et activités industrielles situées plus à l'arrière.

Parmi l'ensemble des pôles des agglomérations de Castres-Mazamet, Mélou-Chartreuse est celui qui dispose de la zone de chalandise la plus vaste.

⁶ Mise en place d'un schéma d'urbanisme commercial de l'agglomération Castres-Mazamet-Diagnostic et orientations - Septembre 2001.

Les principaux pôles commerciaux

-  Pôles commerciaux majeurs
-  Pôles commerciaux secondaires
-  Pôles commerciaux de proximité

Centre commercial Aillot
Café/PMU, Leader Price, alimentation générale, restaurant, salon de coiffure, tabac presse, association, centre médical

Super U Martinet

Espace Sidobre activités
Bar restaurant, primeur, caviste, matériel de pêche, boulangerie, boucherie, fleuriste, fenêtrés, dallage

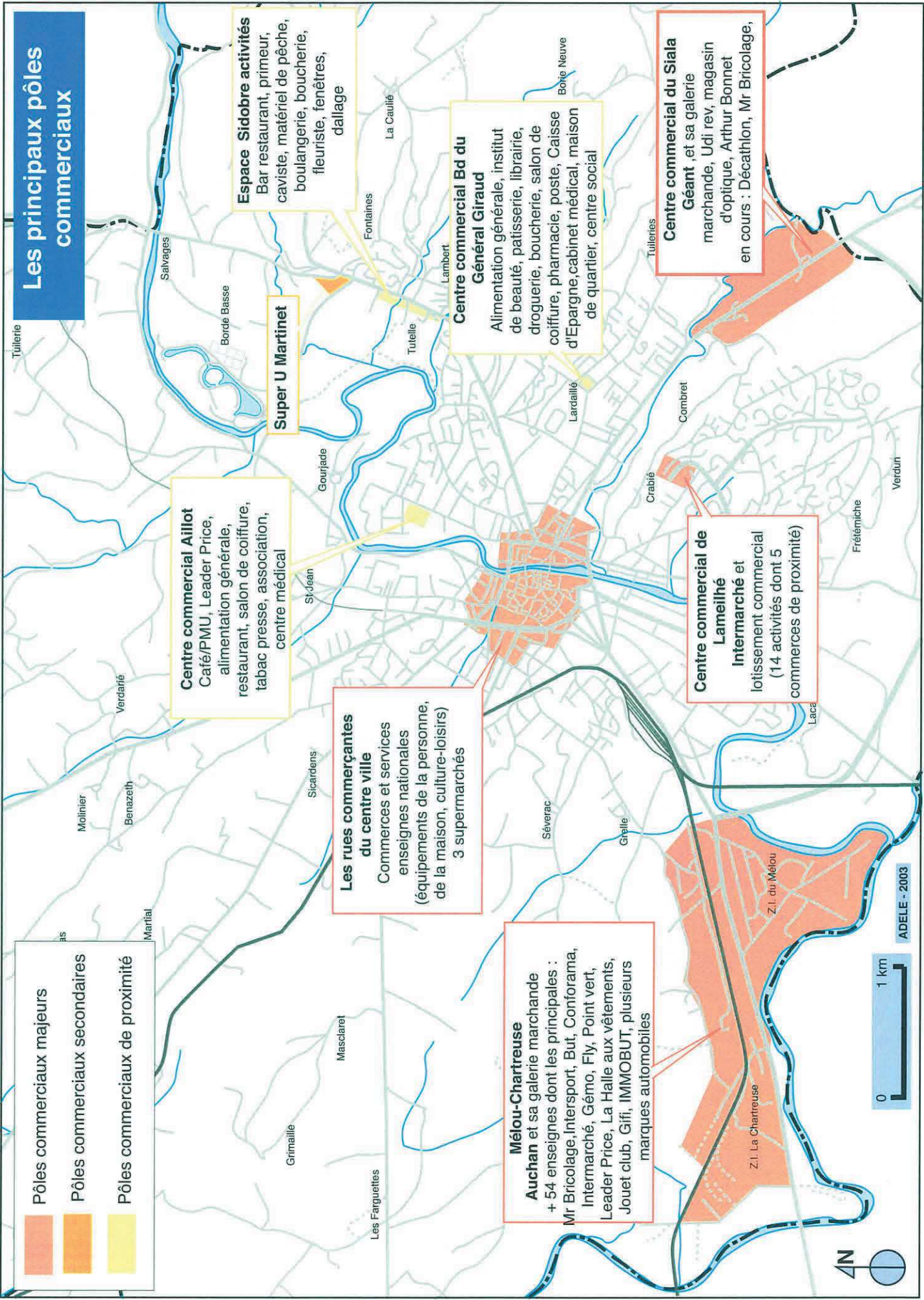
Les rues commerçantes du centre ville
Commerces et services enseignes nationales (équipements de la personne, de la maison, culture-loisirs) 3 supermarchés

Mélou-Chartreuse
Auchan et sa galerie marchande + 54 enseignes dont les principales : Mr Bricolage, Intersport, But, Conforama, Intermarché, Gémo, Fly, Point vert, Leader Price, La Halle aux vêtements, Jouet club, Gifi, IMMOBUT, plusieurs marques automobiles

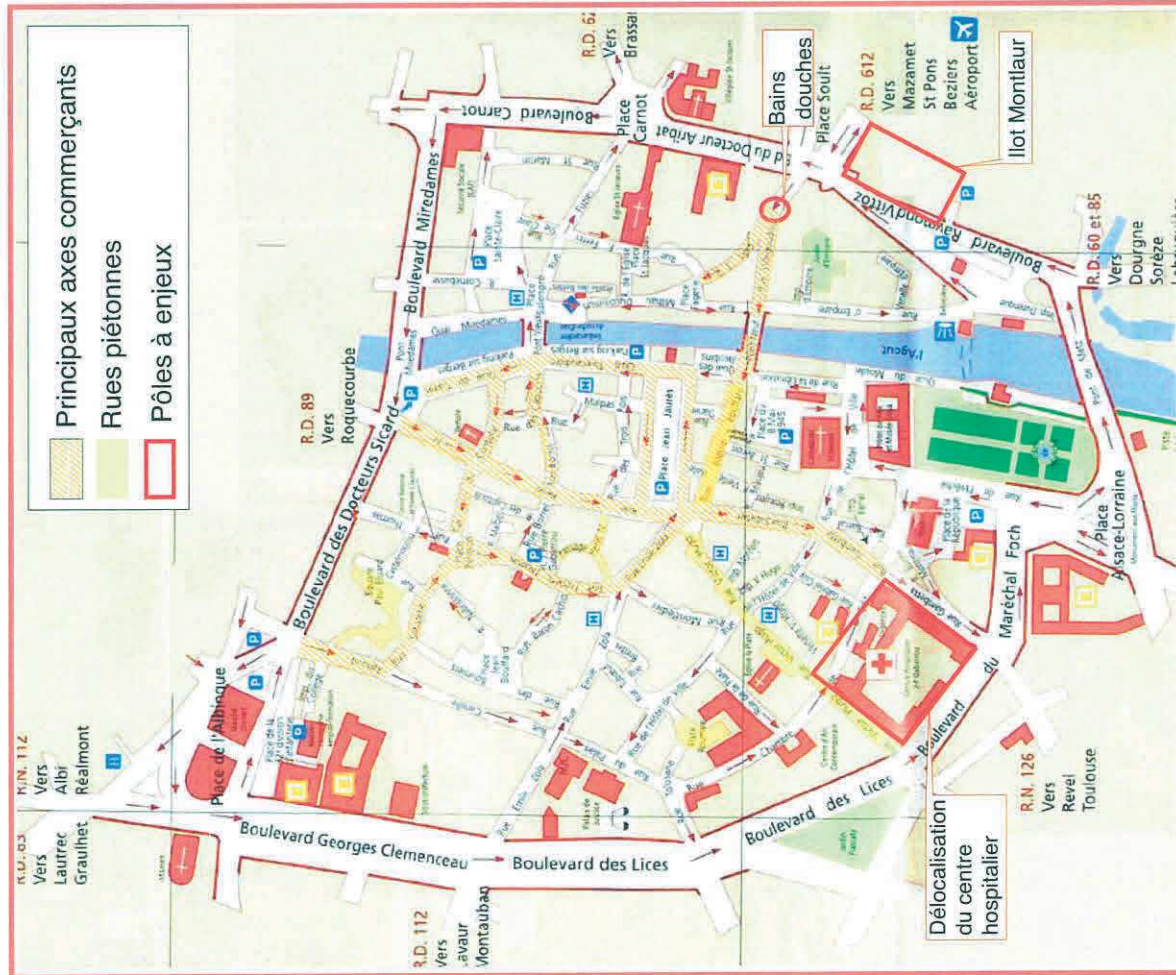
Centre commercial Bd du Général Giraud
Alimentation générale, institut de beauté, pâtisserie, librairie, droguerie, boucherie, salon de coiffure, pharmacie, poste, Caisse d'Epargne, cabinet médical, maison de quartier, centre social

Centre commercial de Lameilhé et Intermarché
lotissement commercial (14 activités dont 5 commerces de proximité)

Centre commercial du Siala
Geant, et sa galerie marchande, Udi rev, magasin d'optique, Arthur Bonnet en cours : Décathlon, Mr Bricolage,



Le centre commerçant de Castres



- Le centre ville de Castres

La place Jean Jaurès constitue l'espace de centralité majeur dans le centre ville de Castres, la possibilité d'effectuer des boucles autour de cette place est un élément important en terme de fonctionnement commercial. C'est vers elle que convergent l'ensemble des axes de circulation à l'intérieur du centre ville. Le commerce rayonne principalement autour de cette place et le long des rues permettant de traverser le centre ville. C'est également sur cette place qu'est organisé quatre fois par semaine le marché (mardi, jeudi, vendredi, samedi).

Le centre ville de Castres offre la particularité d'être scindé en deux, par l'Agoût. Il se prolonge sur la rive gauche mais sur un espace limité d'un côté par l'Agoût et par le boulevard Carnot de l'autre.

Sur la rive droite de l'Agoût, il n'existe pas d'espace réellement convivial à l'intérieur des rues commerçantes. Le site de la "Piscine" situé rue Villegoudou pourrait constituer à ce titre un emplacement majeur. En outre, il existe un autre emplacement stratégique à proximité de l'hypercentre. Il s'agit de l'îlot "Montlaur".

Le centre ville de Castres constitue le second pôle de l'agglomération Castres-Mazamet.

La présence de moyennes surfaces alimentaires en lisière du centre-ville explique le quasi-équilibre entre l'alimentaire et le non alimentaire (en terme de chiffre d'affaire). Sur le plan des activités commerciales, l'équipement de la personne est le secteur phare avec 45% du nombre global des activités. La forte proportion d'activités de culture et loisirs est un point important dans l'optique de développer le tourisme. Les secteurs alimentaires et d'équipement de la maison sont plus en retrait.

On trouve également trois supermarchés dont l'apport en centre ville en terme d'activité constitue un élément important.

Outre les commerces qui constituent 54% de l'offre, sont présents également dans le centre des activités de services (27%) des activités hôtelières, restaurants et cafés (9%).

A noter: 10% des locaux commerciaux sont vacants; ce qui est conforme à la norme. On remarque cependant que certaines rues sont plus particulièrement touchées par ce phénomène de vacance. C'est notamment le cas de la rue Fuziès qui concentre 15% des locaux vacants.

Le nombre total de locaux commerciaux dans le centre est de 509, ce qui est légèrement inférieur à ce qui est généralement observé pour une ville de la taille de Castres. Ceci doit être mis en relation avec la relative étroitesse de la zone de chalandise. Ce pôle exerce principalement son influence sur la ville de Castres elle-même, et sur les communes de Saix, Rocquécourbe et Lacrouzette.

Cependant, le commerce en centre ville de Castres paraît de moins en moins adapté aux nouveaux modes de consommation mais aussi au développement touristique de la ville :

- Horaires d'ouverture inappropriés (fermeture le lundi des commerces)
- Surfaces commerciales disponibles trop exigües pour permettre l'implantation d'enseignes nationales
- Les difficultés de circulation et de stationnement dans l'écusson grève la consommation en centre ville, d'autant plus que les pôles commerciaux périphériques sont situés le long des grands axes routiers et disposent de parkings gratuits.

Pour ces multiples raisons, la ville de Castres a d'ores et déjà mis en place une nouvelle politique de stationnement dans le centre, et d'autres actions de revitalisation des commerces du centre ville sont en cours :

Au niveau de l'agglomération, deux " Opérations de Modernisation Programmées du Commerce et de l'Artisanat" en centre ville ont été lancées sur Castres et Mazamet, sous l'égide de la CCI et de la Chambre des Métiers du Tarn.

La communauté d'agglomération lance aussi une démarche d'amélioration de l'environnement des commerces et de l'artisanat local par la rénovation des rues et des places , l'embellissement des centres ville, la réhabilitation du patrimoine bâti l'amélioration de la circulation et du stationnement en ville, de la propreté etc...

Par ailleurs, Castres a mis en place une structure de concertation et de réflexion entre la commune et les représentants du commerce et de l'artisanat en centre ville. Le "conseil du commerce en centre ville" a vocation à aborder tout ce qui participe au maintien et au développement du commerce et de l'artisanat en centre ville.

En outre une démarche spécifique devra être adoptée pour traiter par ailleurs, du devenir des centres commerciaux des quartiers.

L'action de ce conseil trouve un appui adapté dans les dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 4 Mai 1995, qui met en œuvre un ensemble de procédure en faveur du soutien et de la modernisation des entreprises commerciales et artisanales. Il s'agit de l'opération "Centre 2000" qui concerne les villes de plus de 30000 habitants.

**Le bassin de vie castrais :
L'armature commerciale**

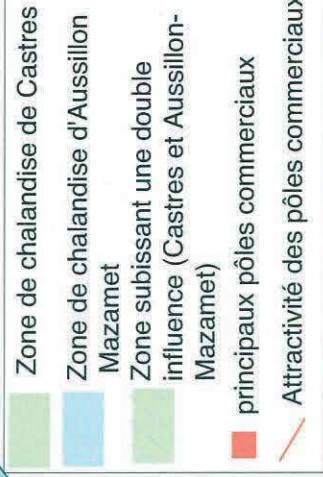
Aveyron

Hérault

Tarn

Aude

Haute-Garonne



Lacaune-Montredon

Roquecourbe
Lacrozette

Pont de l'Arn
St Amans Soult

Leclerc
Bout du pont
de l'Arn

Aussillon
Centre ville
de Mazamet

Castres
Centre ville

Siala
Lameilhe

Labruguière

Lautrec

Puylaurens

Mélou
Chartreuse
Auchan

Soreze-Dourgne

Saix

Le pôle sud (Siala/Lameilhé)

Le pôle sud constitue la troisième entité de l'agglomération de Castres-Mazamet en terme de chiffre d'affaire et de surface de plancher.

La présence d'un hypermarché (Géant Siala) et de deux supermarchés (Lidl et Intermarché) explique la vocation alimentaire du pôle sud.

La zone de chalandise de ce pôle est formée par trois secteurs :

Castres

Roquecourbe/Lacrouzette

Labruguière

Le centre commercial de la Siala est donc situé à l'entrée est de Castres sur la RD112. La zone commerciale est organisée autour de l'hypermarché Géant Casino et de sa galerie commerçante composée de seize commerces et de onze services.

Les autres enseignes commerciales se situent en vis à vis dans un ensemble commercial implantées le long de la route, des enseignes commerciales sont également localisées en partie plus urbaine sur l'avenue De Gaulle en direction du centre ville .

Le centre commercial de Lameilhé est composé d'un Intermarché et d'un lotissement commercial regroupant cinq commerces et neuf services. Un marché y a lieu le mercredi. Ce pôle commercial est situé dans une partie enclavée de la ville dans un quartier fortement marqué par la présence d'un habitat collectif.

● Les pôles secondaires

Il n'y a qu'un pôle secondaire sur Castres, il s'agit du Super U Martinet qui est un pôle commercial essentiellement alimentaire (84%). La localisation de ce pôle en secteur nord-est influe sur ce secteur de la ville ainsi que sur le secteur de Roquecourbe-Lacrouzette.

● Les pôles de proximité

Espace Sidobre activités

Il s'agit d'un lotissement commercial très récent implanté en bordure de l'avenue du Sidobre, c'est à dire à proximité du Super U Martinet. Ce pôle ne dispose pas d'une locomotive commerciale majeure, mais présente une offre complémentaire à celle du pôle Super U Martinet.

Le centre commercial du Bd Général Giraud

C'est un lotissement de quartier, situé à l'est de Castres et isolé des principaux pôles commerciaux.

La vocation de ce pôle est à la fois commerciale et de services.

Le centre commercial d'Aillot

Le centre commercial d'Aillot, est également un pôle de quartier éloigné des autres pôles commerciaux, il est composé de huit activités et d'un local vacant, et fait autant office de pôle commercial que de micro centre-ville.

Le pôle de l'Albinque : la place de l'Albinque accueille un marché couvert et un restaurant, ce pôle à proximité immédiate du centre ville est très animé.

La localisation des différents pôles commerciaux de Castres fait apparaître un déséquilibre entre l'est et l'ouest du territoire. Le secteur est comprend effectivement différents pôles éclatés alors que l'offre commerciale à l'ouest se concentre sur la zone de Mélou-Chartreuse.

L'implantation de zones commerciales le long des nouveaux axes structurants de la ville (rocade nord et voie urbaine nord) localisées à l'ouest du territoire re-équilibrerait la répartition de l'offre commerciale castraise.

● Les mutations de l'appareil commercial et entrées de ville

Les surfaces de vente spécialisées se développent rapidement en périphérie de la ville notamment route de Toulouse et route de Mazamet au détriment du commerce de détail traditionnel et du commerce en centre ville.

Par ailleurs, le développement de grandes zones commerciales situées en entrée de ville (Mélou-Chartreuse, zone de Siala) et la prolifération des panneaux publicitaires qu'elles engendrent soulèvent des questions quand à l'image de la ville que ces zones renvoient au visiteur. D'autre part, la fonctionnalité de ces pôles commerciaux semble primer au détriment de leur traitement paysager et de leur insertion paysagère.

La zone Mélou Chartreuse pose également le problème du contrôle d'une zone au départ à vocation industrielle en zone commerciale.

A noter également, la raréfaction de l'offre alimentaire en centre ville, le développement d'un commerce anormal (qui n'entre pas dans les commerces dits « quotidiens » comme la quincaillerie, la mercerie...) et des activités de services, et le déclin des petits commerces de quartiers alors que la stabilité des pôles commerciaux périphériques semble acquise.

Les équipements périphériques d'agglomération, et notamment les hypermarchés (accompagnés de commerces diversifiés et de services) structurent les habitudes de vie de la population.

L'influence de ces pôles sur les localisations des activités de services, des nouvelles constructions d'habitat et de certaines activités de production est certaine et influe sur le fonctionnement urbain de Castres.

I-4-5-5 Le tourisme

En 2002, Castres a accueilli, 27193 touristes soit une diminution de 12,5% par rapport à 2001 où il y en avait 31111.

De manière générale le nombre de touristes est en légère diminution depuis 1999. Les touristes proviennent essentiellement de la région Midi-Pyrénées, PACA, du littoral Atlantique, des régions nord-est et de l'Europe du nord (Anglais, Hollandais...).

La durée moyenne d'un séjour à Castres est d'environ 3 jours. Cette étape fait le plus souvent partie d'un itinéraire plus large.

Le tourisme d'affaires représente une grande part du tourisme à Castres notamment en ce qui concerne l'hébergement hôtelier. Cependant, alors que le tourisme urbain, culturel et de loisir est en progression, le tourisme d'affaire stagne.

Une grande partie de l'offre touristique à Castres est culturelle avec le musée Goya, le Musée Jaurès, le Centre d'Art Contemporain. et des manifestations culturelles diverses comme les extravadances (en Juillet), Couleurs du monde (en Août), Histoire d'un soir (animations culturelles liées au patrimoine de la ville sous forme de Théâtre de rue en Juillet et Août).

Le tourisme est également lié aux activités de loisirs essentiellement regroupées dans le parc Gourgade (centre nautique, base de loisirs, golf, concours hippiques, autres activités sportives, promenades avec prêt de vélo gratuit, centre de recherche archéologique, rail miniature....). C'est également sur ce parc qu'est situé le camping municipal qui a accueilli en 2002 13653 visiteurs.

Au niveau de l'agglomération, tous les observateurs s'accordent pour considérer le tourisme comme un axe de développement économique.

Les communes de la communauté d'agglomération possèdent un réel potentiel touristique qui est peu exploité.

Les axes de développement fixés sont :

- susciter une mutation culturelle

Des réflexions sont en cours pour faire accepter le tourisme comme une activité noble dans un territoire de culture industrielle, notamment avec la création d'un BTS au lycée hôtelier de Mazamet

- élaborer une stratégie commune avec la création d'un office du tourisme d'agglomération et l'élaboration d'un plan d'action communautaire bâti sur trois axes :

- le tourisme de nature
- le tourisme urbain
- le tourisme de découverte économique (industriel, scientifique et technique)

- Mettre en place des équipements structurants en terme d'information et d'accueil, des infrastructures d'animation et d'hébergement, et des voies d'accès. En ce qui concerne les infrastructures d'animation et d'hébergement, à ce jour les efforts communautaires sont consacrés à la base de loisirs du Lac des Montagnès.

I-4-6 Les sites d'activités et l'action intercommunale

La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet compte 15 sites d'activités (5 Zones industrielles, 6 zones d'aménagement concerté, 4 zones artisanales) et 2 sites intercommunautaires⁷. La Communauté d'Agglomération a en effet la compétence du développement économique notamment : "la création, l'aménagement, l'entretien, et la gestion des zones d'activité".

Le "Causse Espaces Entreprises", au sud de la commune de Castres, à proximité de la plate forme aéroportuaire et du site militaire, a été ouvert à la commercialisation en 1999, sur un secteur aménagé de 20 hectares. Ce secteur a une vocation de centre d'affaire et de services notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

L'espace accueille des équipements publics: communauté d'agglomération, pays d'autan, l'espace initiatives et espace ressources, un bâtiment à usage de pépinière et hôtel d'entreprises, le centre de ressources économiques et de services aux entreprises, le téléport. Cette zone accueille pour l'instant 11 établissements et n'est occupée qu'en partie de sa capacité totale.

Située au cœur de la communauté d'agglomération et au sud du Tarn "l'espace entreprises" est un projet majeur pour l'avenir économique de l'agglomération.

Le Parc d'activité du Thoré, sur le pôle Mazamétain est le deuxième site d'activité intercommunautaire en projet.

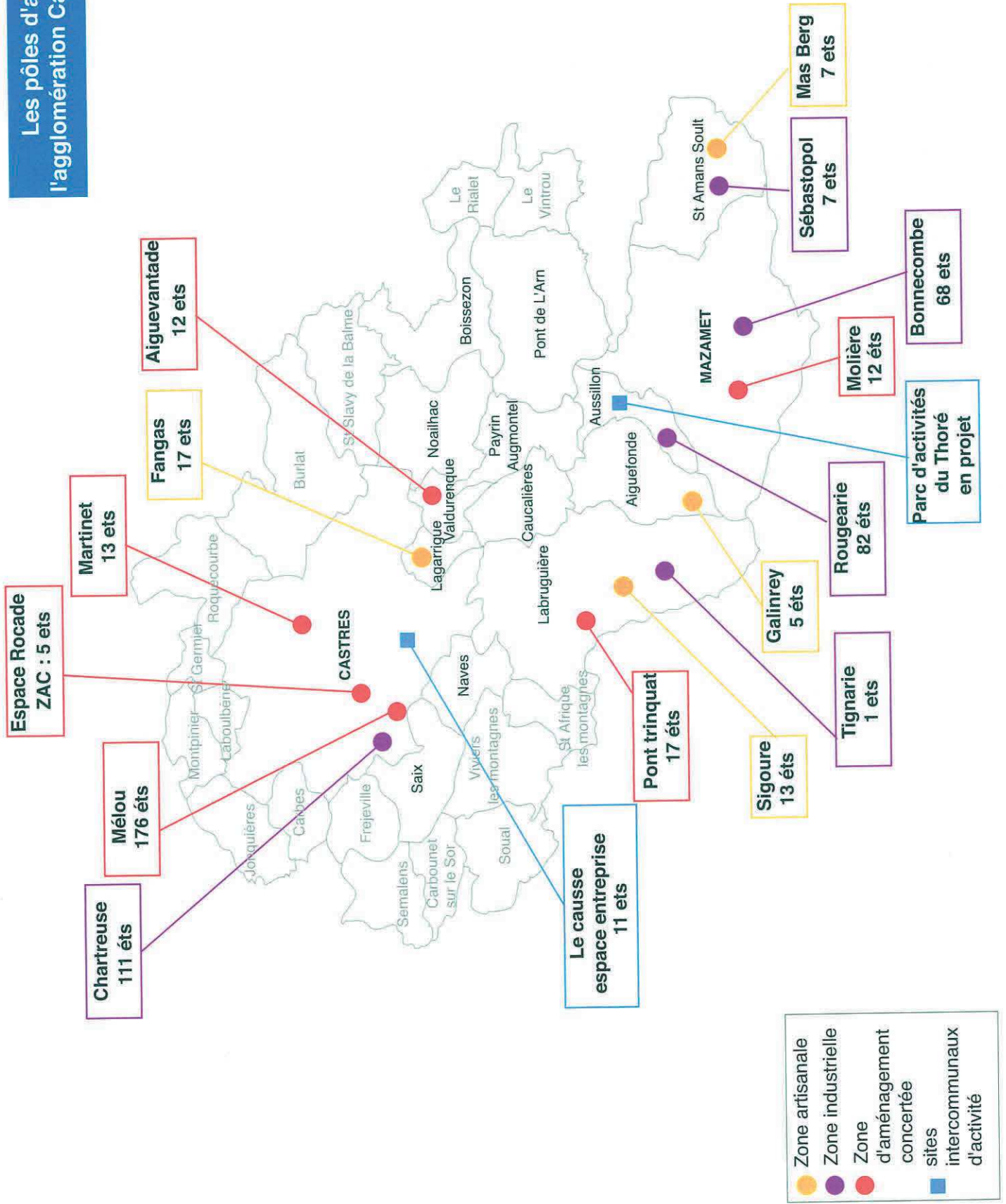
Les quinze autres zones d'activité ont été transférées par les communes à la communauté d'agglomération.

Parmi elles, les zones d'activités commerciales de Castres Mélou-Chartreuse et Siala, se sont progressivement remplies et la saturation de ces secteurs va certainement être atteinte à court terme.

Les grandes enseignes commerciales nationales sont à la recherche d'espace à proximité des grands axes à forte circulation à la périphérie. L'implantation de nouvelles zones commerciales et d'activités le long des nouveaux axes structurants de la ville de Castres (Rocade nord et voie urbaine nord) notamment à proximité des grands échangeurs est un enjeu du développement économique pour la ville et pour la communauté d'agglomération.

⁷ Agglomération Castres-Mazamet - rapport d'activité 2001

Les pôles d'activité de l'agglomération Castres-Mazamet



Synthèse

Les atouts

La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet est le second pôle industriel de la Région Midi-Pyrénées avec une forte densité de PME et un tissu d'activités diversifié. Castres est un pôle d'emploi qui concentre 2/3 des emplois de la communauté d'agglomération (soit 20717 emplois) et exerce une influence sur les petites communes périphériques. Les activités créatrices d'emploi sont les activités agro-alimentaires et surtout les activités pharmocologiques (Laboratoire Fabre), chimiques, la mécanique et l'électronique (SM automation). Parmi les actifs castrais ayant un emploi 80% travaillent sur la commune. Le secteur tertiaire est également créateur d'emplois et est le premier employeur de la commune avec 75% des emplois. Cela conforte le rôle de Castres en tant que pôle tertiaire de service et commercial. Le secteur tertiaire compense en partie les pertes d'emploi du secteur secondaire. On observe une forte dynamique du secteur commercial. Le commerce est le deuxième employeur de la commune après le secteur tertiaire avec une prédominance du commerce de détail et de réparation. Le pôle Mélou-chartreuse à l'entrée ouest de Castres est le pôle majeur de l'agglomération Castres Mazamet tant par son étendue que par le volume d'activité généré. En outre la commune présente trois autres pôles commerciaux majeurs, un pôle secondaire et des pôles de proximité. Les actions à l'échelle de la communauté d'agglomération sont également des atouts pour le développement économique notamment avec la création du pôle tertiaire du Causse mais également les opérations programmées du commerces et de l'artisanat, démarche d'amélioration de l'environnement des commerces, création de site d'activités intercommunautaire, pépinière d'entreprises, centre multimédia, réseau de télécommunication à haut débit, la construction d'un nouveau centre hospitalier intercommunal.... La forte implication du groupe Pierre Fabre dans l'économie locale est un atout précieux à la condition que les dynamiques économiques de développement ne reposent pas exclusivement sur ce dernier.

Les faiblesses

Castres a subi de plein fouet la crise du textile due à la mondialisation de la production, qui a eu pour conséquence de lourdes pertes d'emploi (-40% des effectifs de la branche entre 1982 et 1999). Aujourd'hui cette activité s'est recentrée sur de petites unités et reste le premier employeur du secteur industriel.

Le secteur du bâtiment perd également des emplois.

L'agriculture Castraise ne représente plus que 1% des emplois et enregistre depuis 1979 une diminution notable des surfaces agricoles utilisées et du nombre de cheptels.

Ce sont essentiellement les services non marchands qui sont les plus gros employeurs (santé-action sociale, et administration publique) ce qui traduit un certain manque de dynamisme des activités économiques cependant les services aux entreprises et les services aux particuliers sont des branches en expansion même si les prestataires sont des micro-entreprises.

Les hypermarchés et les zones commerciales se développent en périphérie de la ville au détriment du commerce traditionnel de détail en centre ville ; ce qui n'est pas sans incidence sur le fonctionnement général de la ville de Castres (circulation, localisation des nouvelles habitations etc.).

Les enjeux

La préservation de l'activité agricole (la sauvegarde des espaces agricoles a des répercussions tant en matière économique qu'en terme de paysages) La pérennisation de la dynamique économique impulsée par le secteur tertiaire et commercial, Le maintien et l'expansion des industries créatrices d'emplois qui compensent en partie les pertes dues à la crise du textile Le développement des activités économiques et commerciales le long des nouveaux axes structurants de la ville (rocade nord et voie urbaine nord) tout en préservant le dynamisme commercial du centre ville et en permettant le rééquilibrage de l'offre commerciale entre l'est et l'ouest du territoire. L'implantation de ces nouvelles zones est un enjeu d'autant plus fort que les zones commerciales actuelles sont d'ores et déjà saturées. L'adaptation des commerces du centre ville aux nouveaux modes de consommation (modification des horaires d'ouverture, permettre l'implantation de surfaces commerciales plus importantes en terme de superficie, stationnement) et le maintien des actions communales et intercommunales en matière de revitalisation du commerce en centre ville. L'adaptation de l'offre d'emploi de la commune à la demande d'emploi émanant des Castrais.

I-5 Les équipements

En tant que sous préfecture du Tarn et Chef lieu de canton, Castres est actuellement, raisonnablement pourvue en équipements bien que l'on observe quelques disparités entre les quartiers.

Certains équipements peuvent être perçus à l'échelle de la ville comme les équipements de formation spécialisée, les hôpitaux, la mairie, la bibliothèque, la médiathèque, le Théâtre....

Il s'agit d'équipements répondant aux besoins des habitants de la commune, de la communauté d'agglomération et des communes environnantes.

Depuis 1987, la ville s'est surtout enrichie en équipements culturels et sur le plan de la formation des jeunes avec la création de l'IUT.

Parallèlement chaque quartier est pourvu d'équipements de proximité (maisons de quartiers, équipements religieux, école, commerces, services, poste...).

Certains quartiers comme Bisséous ou Laden ont des difficultés à attirer des commerces et des équipements de proximité, Aillot et Lameilhé n'ont pas non plus évolué en terme d'offre en équipement publics.

Des efforts sont faits par la commune pour équiper les quartiers délaissés notamment dans les domaines sportif et scolaire.

D'autre part, certains équipements notamment ceux destinés aux personnes âgées pourront manquer à l'avenir, tout comme des écoles dans les quartiers nord et les crèches et halte-garderies. Des opérations sont prévues pour pallier ces manques (places supplémentaires dans les halte-garderies, étude pour une crèche parentale à Lameilhé, ...

I-5-1 Les équipements scolaires

La ville de Castres possède (sources base de données mairie) :

- 18 écoles maternelles
- 17 écoles primaires
- 6 écoles privées
- 2 écoles spécialisées
- 3 collèges publics
- 3 collèges privés
- 1 lycée public
- 3 lycées privés
- 4 lycées professionnels publics
- 9 établissements publics d'enseignement supérieur
- 2 établissements privés d'enseignement supérieur

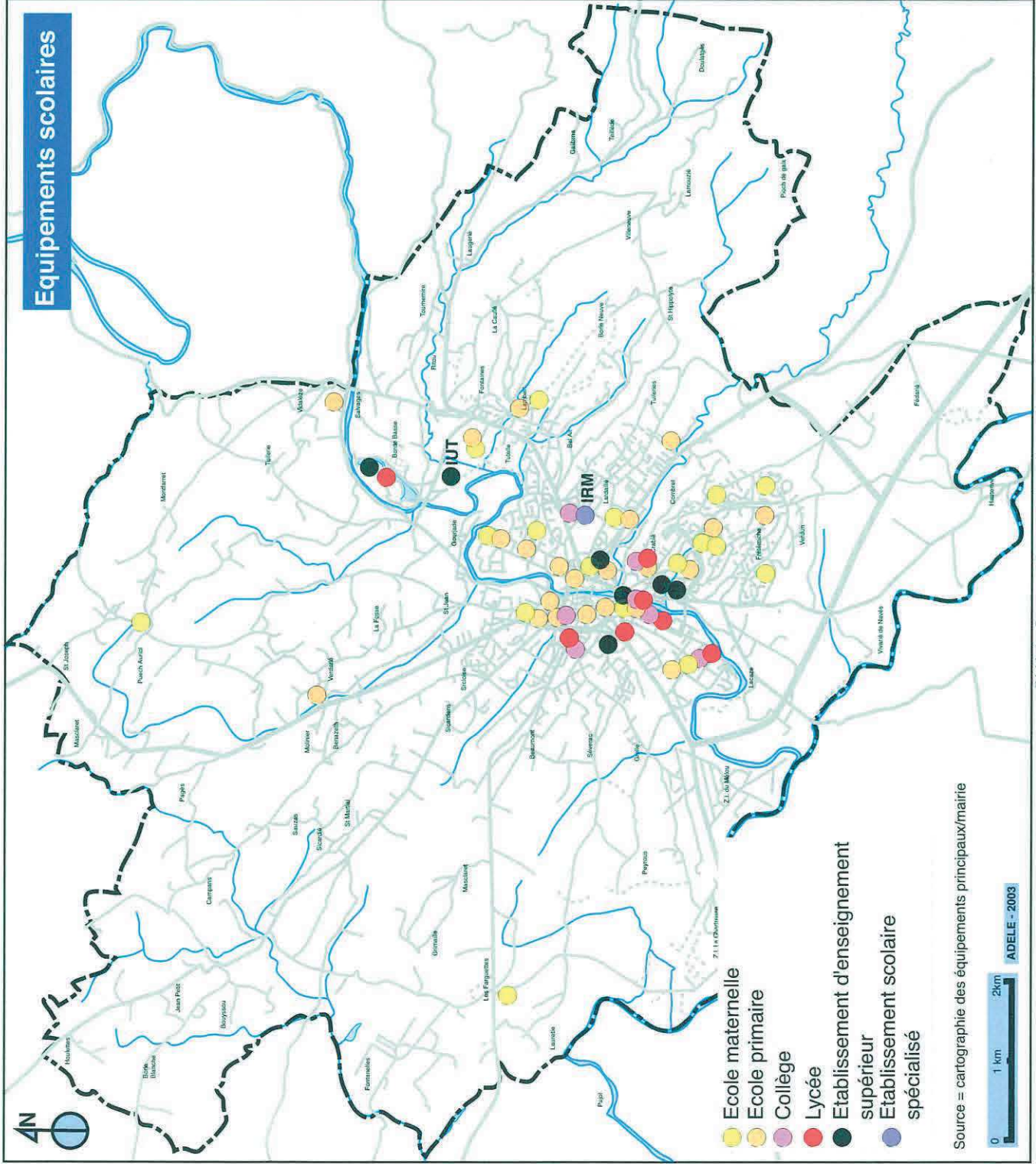
Les castrais adoptent souvent une politique qui consiste à inscrire leurs enfants dans les écoles qui sont soit proches de leur lieu de travail, soit sur le trajet allant de leur domicile à leur lieu de travail.

Il est constaté par ailleurs des "évitements" inter-quartier ou au sein d'un même quartier par les parents notamment de l'école Louis David. 300 élèves habitent hors de Castres.

Actuellement, les capacités d'accueil des établissements sont bonnes (25,5 effectifs par classe).

La création de l'hôpital est susceptible de générer de nouveaux besoins en équipements scolaires. Les écoles de Puech Auriol et de la Verdarié sont saturées.

Les sorties d'écoles de l'Albinque et de la Verdarié présentent des dangers dus à la circulation automobile trop proche.



L'enseignement supérieur dans l'agglomération Castres-Mazamet

"L'agglomération de Castres-Mazamet peut se prévaloir d'une culture industrielle et de la qualité d'un enseignement technique supérieur pour prétendre au titre de pôle d'innovation et de nouvelles technologies en Midi-Pyrénées, moyennant des investissements appropriés pour accroître le lien université-entreprise."⁸

Le Conseil Economique et Social Régional défend l'idée d'une Université du 3^{ème} Millénaire qui serait ancrée sur un réseau de villes moyennes du nord-est Midi-Pyrénées dont Castres-Mazamet est partie prenante.

Dans le cadre du contrat de plan, un certain nombre d'investissement ont été programmés (troisième département de l'IUT, restauration, résidence et bibliothèque universitaire, lancement du projet d'école d'ingénieur multimédias).

Un pôle d'enseignement supérieur se dessine donc dans l'agglomération Castres-Mazamet. La communauté d'agglomération souhaite que ce pôle soit conforté et développé ; pour ce faire deux axes ont été retenus:

1. l'organisation de la fonction enseignement supérieur
2. l'approche conjointe de la formation et de l'emploi.

⁸ orientations stratégiques pour le projet d'agglomération de Castres-Mazamet

I-5-2 Les équipements sportifs et de loisirs

Les équipements sportifs sont utilisés par les écoles, les clubs sportifs et les adultes dans le cadre d'activités de loisir.

La ville de Castres possède (sources : base de données mairie 2005) :

- 27 terrains de grand jeu (football et rugby)
- 9 gymnases, 9 terrains de tennis, dont 3 couverts
- 2 terrains de padel
- 16 plateaux d'éducation physique et sportive
- 19 plateaux de quartiers
- 2 stades d'honneur (Pierre Antoine - Travet)
- 4 carrières éclairées
- 3 piscines (surface couverte : 1 220m², surface de plein air : 1 590m²)
- 1 patinoire
- 1 golf (9 trous, 25 hectares)
- 1 parcours santé (15 km), 1 parcours d'orientation, 1 parcours de jogging
- 3 bouledromes couverts
- 1 salle d'escrime
- 1 centre équestre (manège couvert de 1 200m²)
- 1 piste d'athlétisme synthétique (8 couloirs, 400m)
- 1 stade de ball trap, 2 stades de tir

Pour les équipements de loisir, on dénombre 3 jardins publics dans le centre, le parc de Gourjade et un parc des expositions.

Les communes extérieures ne fréquentent généralement pas les équipements sportifs de Castres.

Les clubs sportifs ne sont pas choisis en fonction des lieux d'habitat.

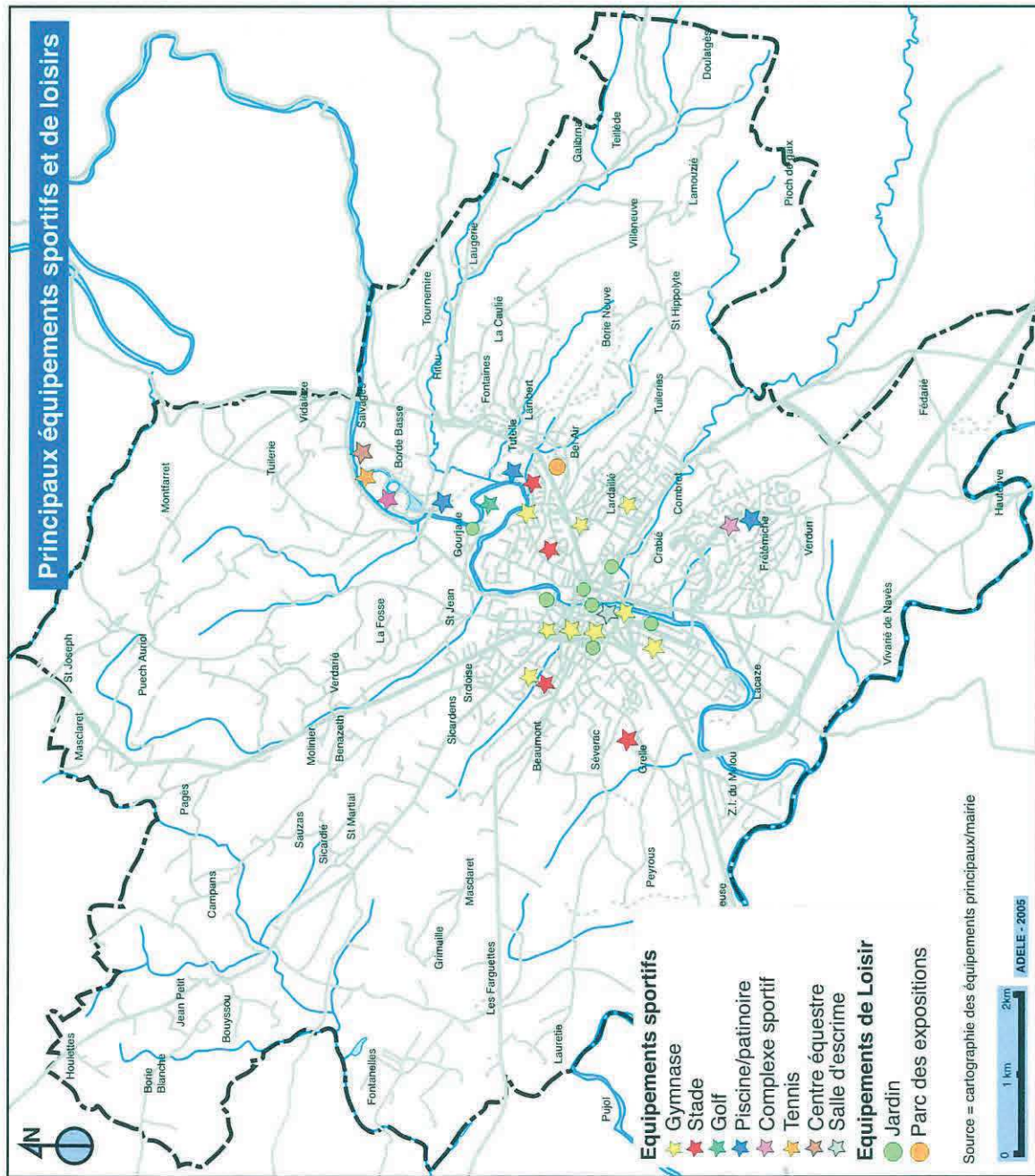
En se référant au ratio de 2 équipes par terrain, la ville de Castres n'est pas suffisamment équipée en terrains sportifs (le club de Lameilhé représente 22 équipes).

Pour un meilleur équilibre en terme de fréquentation, il serait peut être souhaitable de réfléchir à la création d'une deuxième zone de loisir au sud de la ville (pour contrebalancer la trop grande fréquentation de la zone de loisir de la Borde Basse).

Toutefois, si la quantité semble insuffisante, les terrains sont de bonne qualité.

Avec le troisième lycée, il est prévu l'aménagement d'un plateau sportif (mais pas d'un gymnase).

Il n'y a aucun équipement sportif dans les hameaux, ils sont concentrés dans le centre et les quartiers périphériques d'habitat.



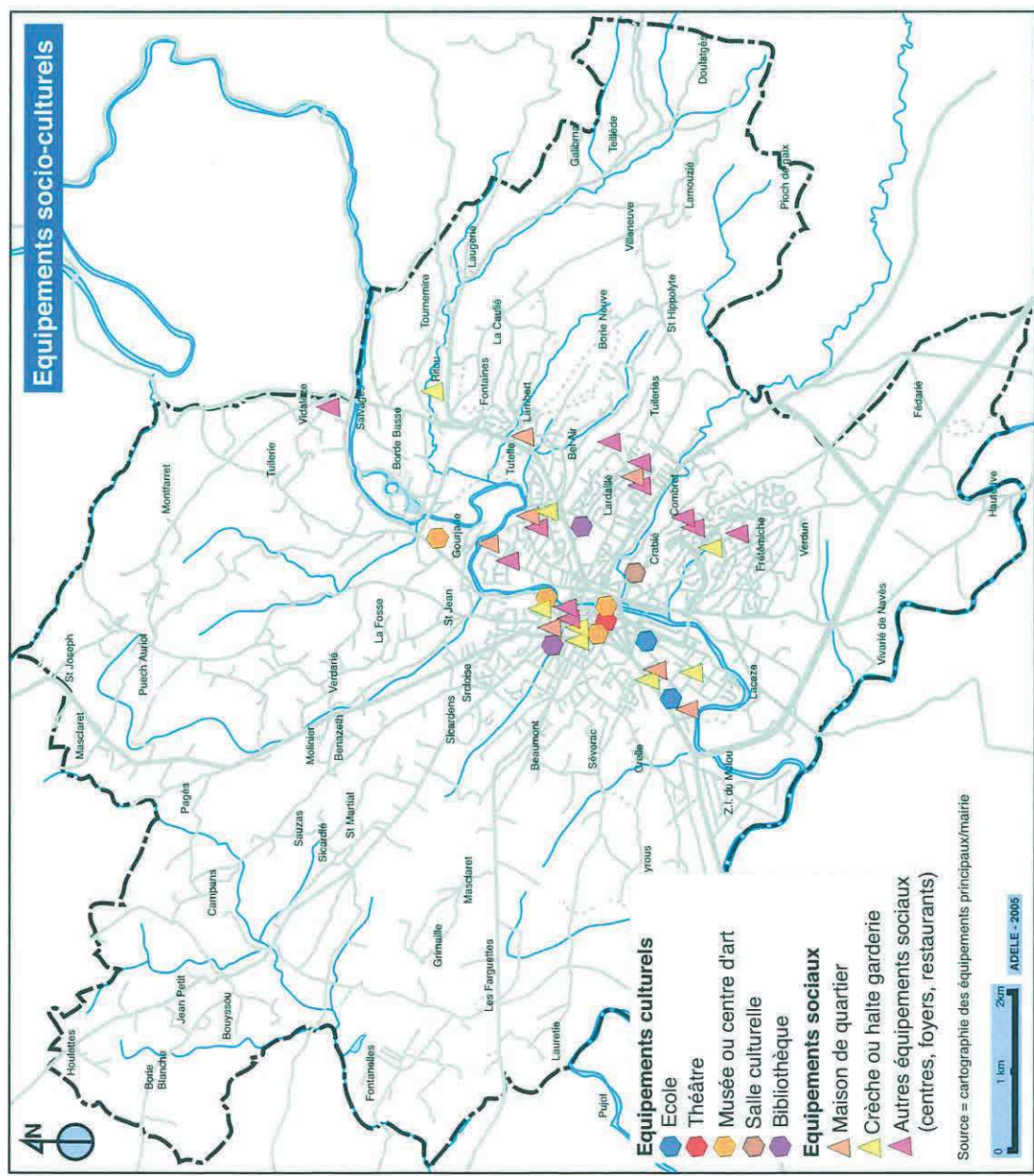
Les équipements sociaux de la commune sont nombreux :

- 4 maisons de retraite
- 1 maison commune de la formation et de l'emploi
- 1 C.C.A.S. et portage de repas à domicile
- 3 centres sociaux
- 3 crèches + 1 familiale
- 5 haltes garderies
- 2 centres d'accueil famille et petite enfance
- 4 foyers restaurants pour personnes âgées
- 3 maisons de quartier
- 2 centres de loisirs, 1 centre d'animation
- 2 MJC à caractère associatif
- 2 C.L.S.H. (centre de loisirs sans hébergement)
- projet de centre multi-accueil à Roulandou (crèche et halte garderie).

La vie sociale communale est assez active 718 associations sont recensées, elles entraînent une demande grandissante en terme de locaux, salles et bureaux. Le club du troisième âge demande également un local pour organiser des après-midi dansants. Il y a aussi des demandes de la part des habitants de Castres pour des locaux permettant d'accueillir des fêtes de familles et des fêtes de quartier.

La commune est également pourvue en équipements culturels :

- 3 musées (Goya, centre d'art contemporain, Jaurès)
- 1 bibliothèque
- 1 médiathèque
- 1 théâtre
- 1 salle polyvalente
- 1 parc des expositions
- 3 écoles d'art
- 1 maison d'accueil des jeunes
- 1 centre culturel musical et multimédia



I-5-4 Les équipements administratifs et de santé

En tant que chef lieu de canton, la commune de Castres, présente une offre complète et diversifiée. On recense effectivement (sources : base de données mairie 2005) :

- une mairie et une mairie annexe
- une antenne du Conseil Général pour la protection maternelle infantile
- une déchetterie
- et différents autres équipements administratifs (centre de secours, cuisine centrale, tribunal, office des HLM, commissariat de police, sous préfecture, poste, chambre du commerce, gendarmerie nationale, DDE, chambre de métiers, ASSEDIC, CAF, trésorerie, France Télécom, police municipale, projet de caserne de gendarmerie mobile,...)

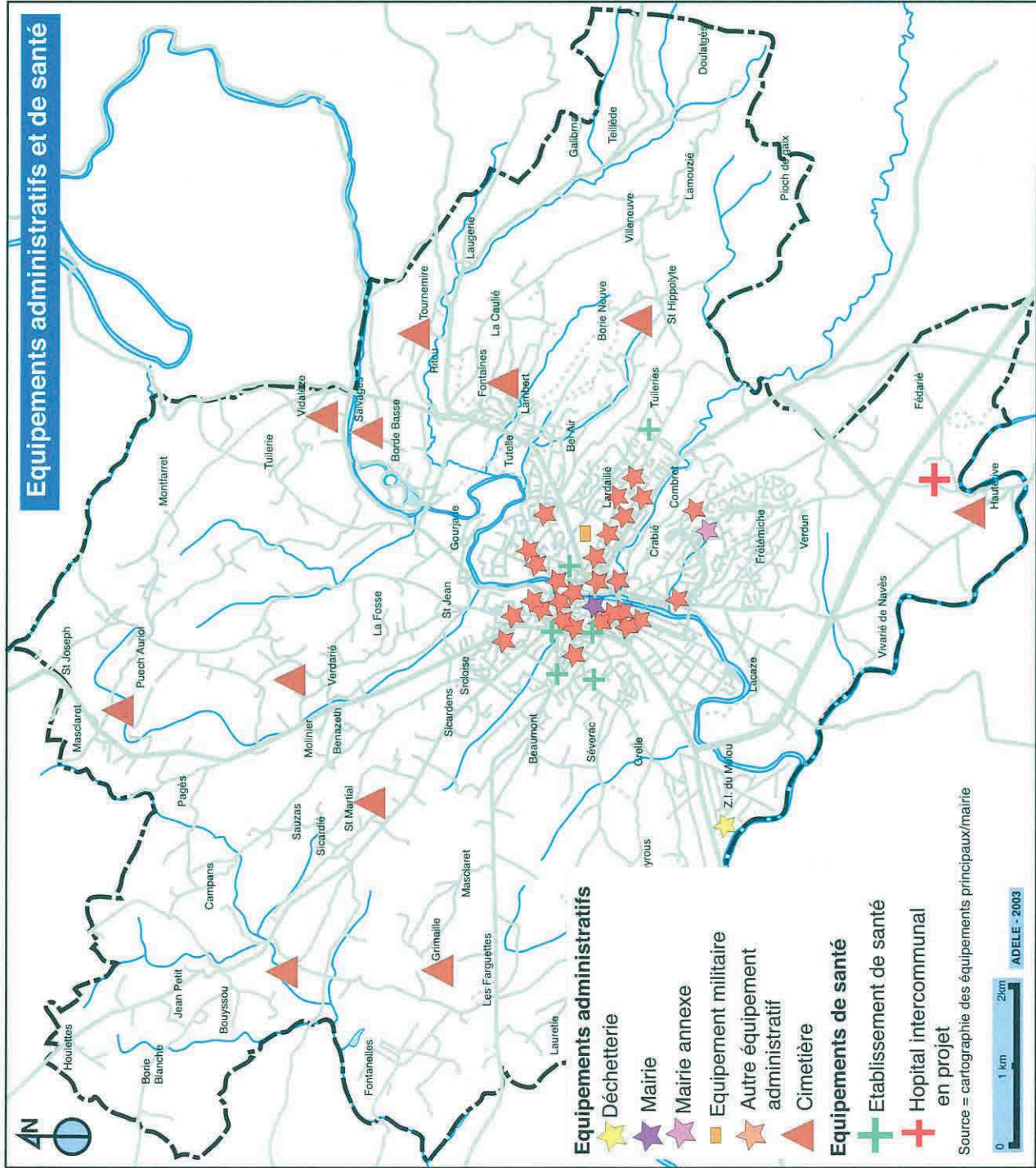
Pour ce qui est des équipements de santé la commune présente 5 établissements :

- L'hôpital des Monges
- Villégiales St Jacques
- Le centre hospitalier général
- La polyclinique des lices
- La polyclinique du Sidobre

Un nouvel hôpital intercommunal doit être prochainement construit, au sud de la commune. Il s'agit d'un équipement dont le rayonnement dépassera les limites du Sud Tarn, reconnu dans le schéma Régional d'Organisation Sanitaire en tant qu'établissement de rang régional.

Contrairement aux autres types d'équipements qui ont tendance à être concentrés dans le cœur historique et les quartiers d'habitat périphériques, les cimetières sont localisés dans les hameaux, et il n'y en a pas en centre ville.

On dénombre également 11 cimetières sur la commune.



I-6 infrastructures de transport et déplacements

I-6-1 Infrastructures de transport - hiérarchie du réseau routier

L'agglomération Castres-Mazamet est le deuxième pôle industriel de la Région Midi-Pyrénées. Pourtant ce pôle économique est relativement mal desservi et souffre aujourd'hui d'un fort besoin de désenclavement (en ce sens des projets sont en cours).

Il n'y a effectivement pas d'infrastructure autoroutière qui desserve directement le territoire castrais. L'accès aux principales métropoles les plus proches (Albi, Toulouse, Béziers, Carcassonne...) se fait par voies nationales (RN126) ou départementales (RD60, RD112, RD83, RD89...). L'infrastructure autoroutière la plus proche est l'A61 accessible à partir de Castelnaudary (à l'ouest) ou à partir de Carcassonne (à l'est) toutes deux étant situées à environ une cinquantaine de kilomètres de Castres.

I-6-1-1 Le réseau *viaire départemental et national*

Le réseau national et départemental sur le territoire Castrais est structuré en étoile, de façon convergente vers le centre ville.

Ainsi, Castres est au croisement de deux itinéraires d'importance nationale et régionale :

- la RN 126 axe Toulouse - Mazamet qui assure la liaison vers la métropole régionale (plus de 21 000 véhicules / jour à l'entrée ouest de Castres).
- la RD 112 : axe Albi-Castres, qui relie le bassin de vie de Castres/Mazamet à la préfecture départementale : Albi.

De nombreuses routes départementales convergent également vers le centre ville :

- A l'est la RD112 en direction de Lavaur
- Au nord-est, la RD 83 en direction de Lautrec
- Au nord-ouest, la RD89 en direction de Burlats
- A l'ouest la RD622 en direction de Brassac (2568 véhicules/jour) et Lacaune, et la RD 66 en direction de St Salvy de la Balme
- Au sud la RD 60 vers Labruguière

La traversée de la zone de la Mélou qui constitue la sortie unique de Castres vers Toulouse, et qui est un point de concentration important, constitue un point de congestion du trafic. Le trafic de la zone commerciale se combine effectivement avec ceux de la sortie de Castres vers Toulouse.

Le projet de la bretelle de la Mélou en entrée ouest de Castres doit être inscrit dans le cadre de la réflexion de la liaison Castres/Soual.

Cette liaison qui nécessite la réalisation d'une 2x2 voies entre Castres et Soual (dans le cadre de la liaison Toulouse-Castres-Mazamet) est inscrite au contrat de plan Etat-Région de 2006. Elle sera réalisée jusqu' à la zone de la Chartreuse. Le tracé a été défini et donc inscrit en emplacement réservé au PLU.

Actuellement, l'arrêté préfectoral du 30 juin 2000 prend en considération l'étude du projet et permet de surseoir à statuer pendant deux ans sur toute demande de construction ou d'aménagement susceptible d'aggraver le coût ou de rendre impossible la réalisation de l'opération.

I-6-1-2 Le réseau viaire communal

Le réseau communal dessert à partir des voiries départementales et nationales les zones résidentielles. Dans la zone urbaine, les voiries semblent adaptées au trafic routier qu'elles supportent, par contre le développement de l'urbanisation dans les zones rurales entraîne un sous-dimensionnement des anciens chemins ruraux. Un recalibrage et un élargissement de voies est à envisager principalement dans les secteurs ruraux :

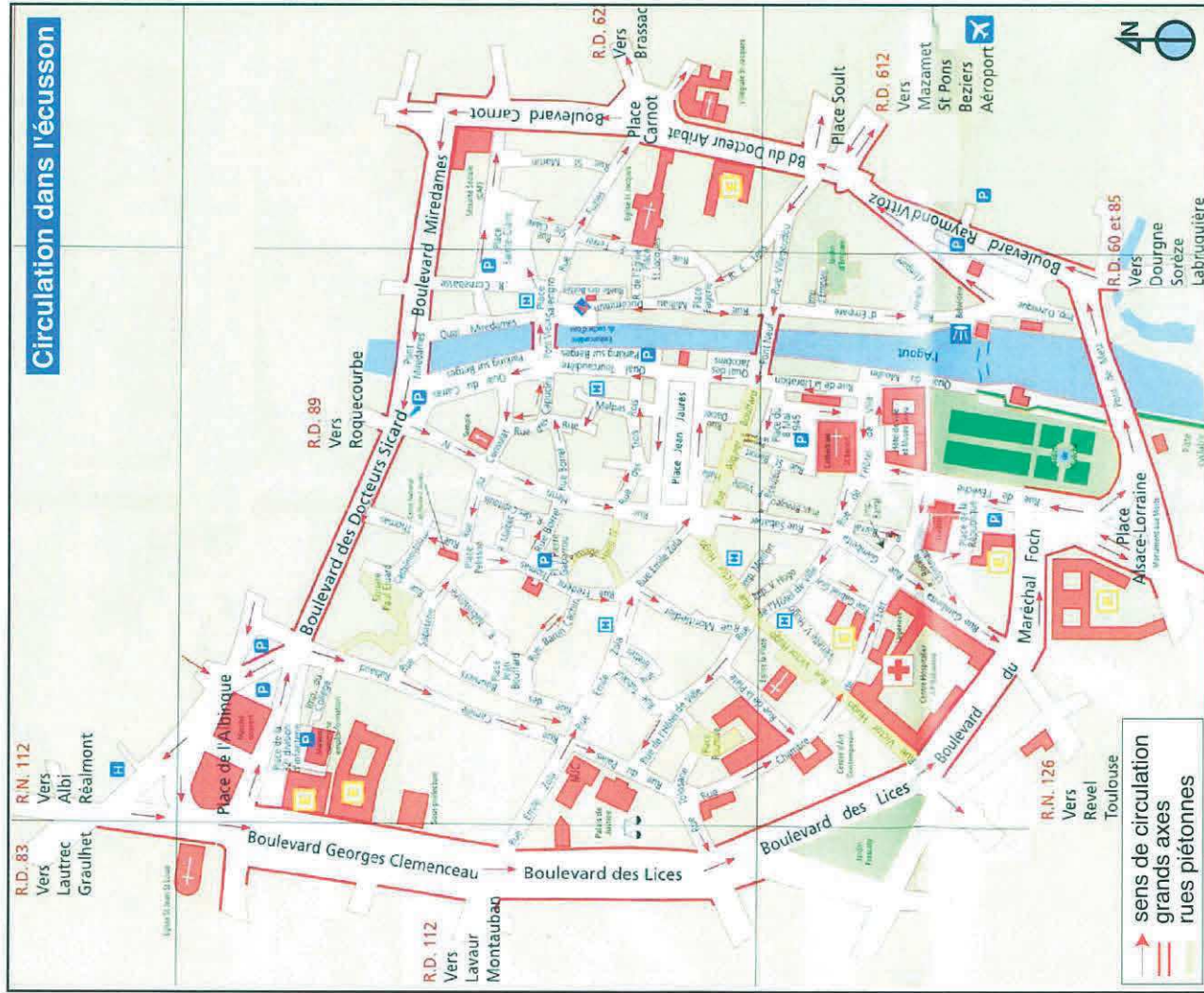
- à l'est : chemin de Bel Air, du Landou, de St Hyppolyte, de Las Tinos, du Ploch d'Alos, de la Pique Basse, de Lambert, de la Métairie Neuve, de la Caulié, de Las Prados
- au nord ouest : chemin du pont St Jean, du Rosé, de la Fosse, rue St Jean, et les voies de dessertes des hameaux de St Martial, Benazeth, Verdarié, Molinier et Puech Auriol
- au sud ouest : le chemin de la Grelle, des Pauvres
- au sud : le chemin de Villemagne

I-6-1-3 Le centre ville et l'Ecusson

Le réseau viaire de l'écusson se caractérise également par une structure concentrique en étoile formée par :

- une ceinture péricentrale de boulevards à sens unique (Bd Raymond Vitzoz, Bd du docteur Aribat, Bd Carnot, Bd Miredames, Bd des docteurs Sicard, Bd Georges Clémenceau, Bd des Lices, Bd du Mal Fauch)
 - A l'extérieur un ensemble de pénétrante convergent vers la ceinture péricentrale, notamment:
 - La RN 126 : Rue Albert premier au sud Ouest (direction Soual Toulouse)
 - La RN 112 : Avenue De Gaulle au sud-est (direction Mazamet)
 - La RN112 : Avenue D'Albi et Malroux au nord (direction Albi)
- De manière générale les flux apparaissent plus importants sur les pénétrantes est et sud.

-A l'intérieur l'Ecusson est formé de rues et ruelles caractéristiques d'un cœur de ville et dont la plupart ont fait l'objet d'un aménagement semi-piétonnier ou piétonnier.



Cette organisation du plan de circulation dans l'Ecusson apparaît relativement dissuasive pour les traversées Est-Ouest, mais perméables aux flux nord/sud.

Ce schéma conduit à une concentration des flux sur les boulevards de l'écusson qui connaissent un trafic important (2001):

- 19000 véh/j sur les boulevards nord du centre (Mazamet vers Albi : Bd Miredames et des docteurs Sicard)
- 17000véh/j sur les boulevards ouest (Albi vers Mazamet avant l'intersection avec RN126: bd Georges Clémenceau)
- 24000 véh/j sur les boulevards sud⁹ (Albi vers Mazamet après l'intersection avec RN126: Bd des Lices et Mal Foch)

La vitesse de circulation sur ces boulevards y est très lente aux heures de pointe et entraîne une diffusion du trafic dans les quartiers résidentiels.

Ces trafics se reportent également sur des voies de substitution, comme le chemin du Corporal, qui n'ont pas les caractéristiques nécessaires pour supporter de tels trafics.

I-6-1-4 Les voies de contournement

Pour remédier au phénomène de congestion du centre, des voies de contournement du centre ancien de Castres ont été réalisées:

- La rocade sud qui relie la RN126 à Labruguière (mise en service en mai 2000). Les comptages effectués par la DDE montrent très clairement qu'un report s'est effectué en terme de flux automobiles (baisse de 15% sur la RD112),
 - La voie urbaine sud qui relie la rocade sud à la RD112.
- D'autres axes de contournement sont prévus :
- La rocade nord dans le prolongement de la rocade sud qui relie la RN126 à la RD112 au nord, dont les travaux sont actuellement en cours et la mise en service est prévue pour 2006.
 - La voie urbaine nord, en projet, doit relier la RD83 (route de Lautrec) à la RD 89 (Route de Burlats).

I-6-1-5 Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Les dispositions de l'arrêté du 30 Mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, sont applicables dans le département du Tarn.

⁹ Dossier de voirie d'agglomération, mai 1998

Dans l'arrêté du 4 Janvier 1999, est précisé pour chacun des tronçons de Castres concernés un classement dans une des cinq catégories prédéfinies, la largeur des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

En fonction de ces classements, les bâtiments d'habitation doivent présenter une isolation acoustique adaptée à l'intensité de la nuisance sonore. Sont en autres concernées par ces mesures : la RN126 (sortie Chartreuse), la rocade sud, l'avenue Albert premier, l'avenue E. de Villeneuve, l'avenue Charles De Gaulle, l'av d'Albi, la RD 112, L'avenue Mitterand, le chemin du Corporal etc...

I-6-2 Les déplacements

Le désenclavement de l'agglomération et l'amélioration des conditions de déplacements et de stationnement est l'une des priorités de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet, en ce sens la communauté souhaite se donner les moyens de mettre en œuvre une politique visant à assurer :

- l'efficacité des aménagements de la voirie d'intérêt communautaire
- la valorisation de l'usage des transports en commun.

Une analyse des flux de déplacements peut permettre de déterminer les grandes lignes de la politique de transport à mettre en place, en ce sens un PDU (Plan de Déplacements Urbains) sera engagé en même temps que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle de l'agglomération Castres-Mazamet (bien qu'il s'agisse d'une agglomération de moins de 100000 habitants).

I-6-2-1 Les déplacements domicile travail

Selon le dernier RGP INSEE de 1999, se sont en tout 36769 déplacements domicile-travail (entrées et sorties) qui s'effectuent chaque jour sur Castres dont 12455 se font à l'intérieur même de la commune (actifs qui résident et travaillent à Castres).

La majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent à l'intérieur même de l'aire urbaine de Castres (21% des déplacements).

Les communes avec lesquelles les échanges sont les plus nombreux sont Saïx, Labruguière, Mazamet, Lagarrigue, Burlats, Soual et Toulouse.

Les échanges se font donc essentiellement entre Castres et les petites communes rurales périphériques et dans le sens résidence, lieu de travail depuis les communes périurbaines, vers Castres.

Généralement, le nombre de déplacements des actifs de ces petites communes vers la ville de Castres est très largement supérieur au nombre d'actifs de Castres qui vont travailler dans ces petites communes (chiffre souvent insignifiant), Castres étant que pôle d'emploi et concentrant la grande majorité des activités économiques de l'aire urbaine.

Cependant, pour certaines communes, quelques déplacements s'observent dans l'autre sens (depuis Castres vers les communes périphériques). C'est le cas pour les communes de Saïx, Soual, Labruguière, Burlats, Roquecourbe, et Jonquières.

La tendance est inversée c'est-à-dire que le nombre de sorties (actifs castrais allant travailler à l'extérieur) est supérieur à celui des entrées (actifs des autres communes allant travailler à Castres) pour les communes de Mazamet, St Salvy de la Balme et en dehors de l'aire urbaine pour les communes les plus représentatives : Albi, Paris et Carcassonne.

Des échanges se font également hors du département avec Montpellier et Toulouse, et ici aussi le nombre d'entrées reste supérieur à celui des sorties.

Ce constat explique d'une part que les infrastructures de transport de Castres soient saturées et ce essentiellement dans le centre ville qui constitue un point de transit du fait de la convergence des axes vers Castres.

Enfin, compte tenu du fait que la majeure partie des échanges se font à l'intérieur de l'aire urbaine de Castres, la gestion des déplacements doit être particulièrement tournée vers les déplacements de proximité : la réduction des déplacements par voiture particulière passe par la mise en œuvre d'une politique de transport en commun adaptée et le développement des modes alternatifs (deux roues...).

I-6-2-2 Les autres types de déplacements

Actuellement, la tendance générale nationale tend à une diminution des déplacements "obligés" c'est-à-dire des déplacements domicile-travail et domicile-études; ces derniers représentant en moyenne plus qu'un quart des déplacements. Dans cette hypothèse, le total des déplacements journaliers sur Castres s'élevaient à plus de 50000.

Or, ce sont les déplacements domicile-travail qui sont les plus faciles à capter par les transports collectifs, car ils correspondent à des flux importants sur des horaires restreints.

Par contre, les déplacements pour les achats ou les loisirs sont en forte hausse, ainsi que les déplacements pour motifs d'accompagnement.

I-6-2-3 Les modes de déplacements domicile / travail

La répartition des modes de déplacements domicile / travail s'opère de la manière suivante :

MODE DE DEPLACEMENT	AVEC LES AUTRES COMMUNES	SUR CASTRES
Pas de transport	0,65%	3,79%
A pieds	1,23%	12,32%
2 roues	1,33%	4,83%
Voitures	91,79%	71,57%
Transport en commun	2,08%	1,90%
Plusieurs modes	2,92%	5,59%

Se sont les déplacements en voiture qui sont très de très loin les plus nombreux. Cependant ces derniers sont plus importants entre Castres et les autres communes (91,79%) qu'à l'intérieur même de Castres (71,57%).

Inversement, les déplacements à pieds sont plus nombreux sur la commune de Castres (12,32%: proximité lieu de résidence lieu de travail) qu'entre Castres et les autres communes (1,23%).

Le mode de déplacement "transport en commun" ne représente qu'un pourcentage très faible dans les modes de déplacements mais il est plus utilisé pour les déplacements domicile-travail entre Castres et les autres communes qu'à l'intérieur de Castres (2,08% contre 1,90%). Bien que le réseau de bus ne soit déjà mis en service sur Castres, les transports scolaires restent proportionnellement plus forts.

Cela signifie que les déplacements en bus sur Castres sont peu utilisés pour les trajets domicile-travail, (les trajets scolaires et domicile-achats ou domicile-loisirs sont privilégiés), ceci peut s'expliquer par l'inadaptation du réseau de bus aux itinéraires domicile-travail (mais qu'il est également difficile de changer le comportement des personnes par rapport à l'utilisation de la voiture particulière).

D'autre part, les transports en commun (autre que le train, puisque le réseau de bus ne dessert que la commune de Castres) sont utilisés pour les déplacements domicile-travail entre Castres et les autres communes (2,08%). Ce constat relance le débat sur la fermeture de la ligne ferroviaire entre Castres et Mazamet.

Enfin les déplacements en deux roues représentent aussi une part très faible des déplacements domicile-travail (1,3% entre Castres et les autres communes et 4,8% sur Castres). Ce constat est également à rapprocher de la politique en matière de circulation douce.

I-6-3 Les transports en commun

- Le réseau de bus

Le territoire de la communauté est, depuis le 1er janvier 2000, périmètre de transport Urbain, de ce fait c'est la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet qui est Autorité Organisatrice des Transports sur l'agglomération (Libellus).

Plusieurs objectifs ont été dégagés :

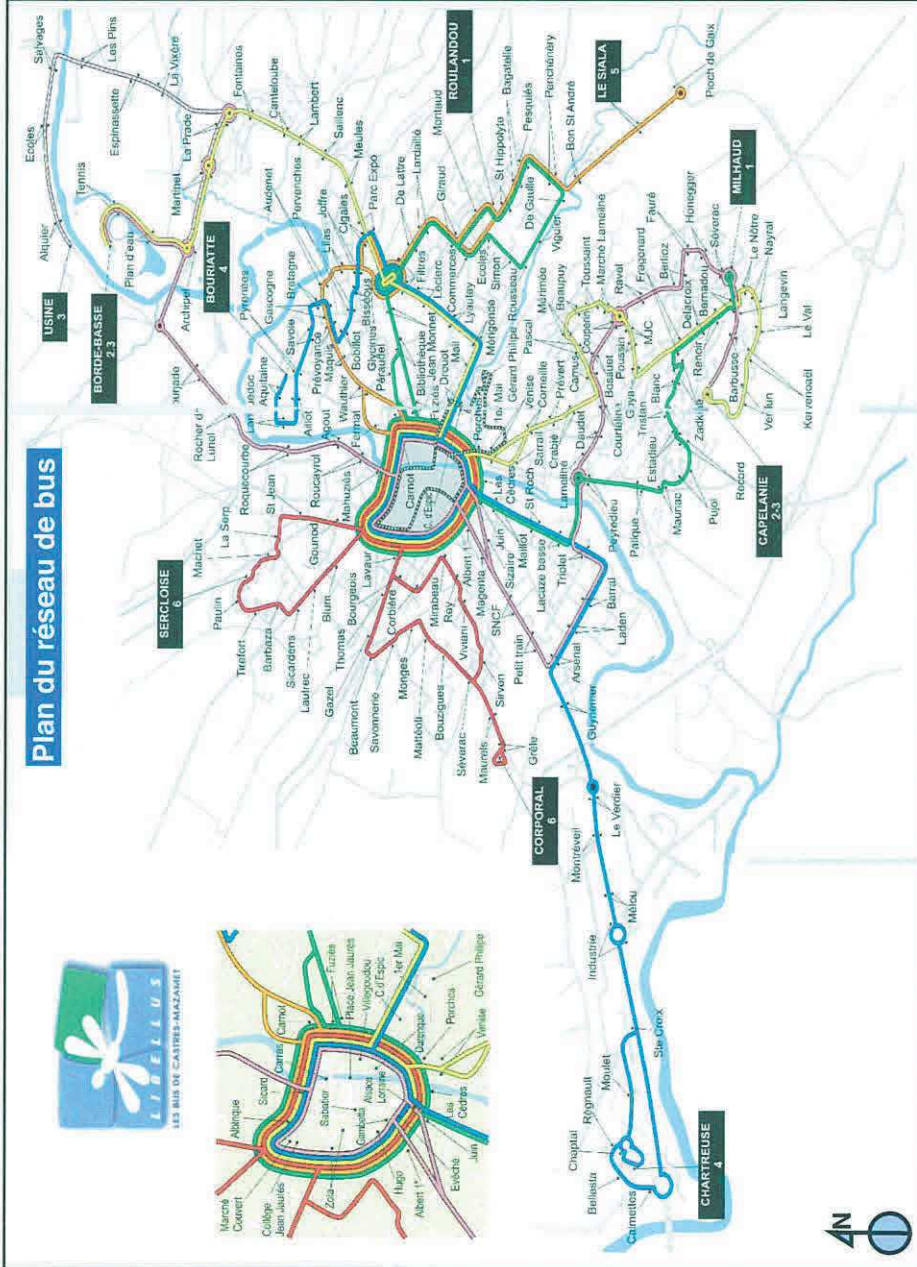
- désenclaver les zones isolées et décongestionner celles encombrées par le trafic
- moderniser et améliorer le service : avec notamment la mise en place de "Taxi-Libellus" pour les personnes âgées et de "Mobi-Libellus" pour les personnes à mobilité réduite. La création du service sur le pôle mazamétain, et l'extension du service sur le pôle castrais vers Lagarrigue, Le Causse et Labruguière devrait également compléter l'offre.

Actuellement, le réseau de bus ne dessert que la ville de Castres et essentiellement la zone agglomérée.

Ce réseau comprend sept lignes doubles qui convergent pour la plupart vers le centre ville. Il permet de réduire de façon conséquente le nombre de véhicules par jour (4 à 5000 véhicules en moins par jour). Ainsi, avec une fréquence de 30 à 40 min l'offre semble correspondre à la demande.

Depuis quelques années malgré un coût du billet relativement faible, la fréquentation augmente globalement. On observe un effet très positif des navettes gratuites dans des fréquences rapides qui circulent des parkings périphériques vers le centre où les bus traditionnels ne passent plus.

Globalement, la restructuration du réseau réalisée en 2004, même si les chantiers en cours ne permettent pas d'en mesurer pleinement les incidences, a nettement permis d'améliorer les déplacements en transports collectifs.



Les transports ferroviaires

La ville de Castres est reliée par le réseau SNCF à la ville de Toulouse (liaison en 1h15 en moyenne). Le nombre de voyageurs par an est de plus de 150000, ce chiffre est en légère augmentation depuis 1991.

Il existe également une liaison Castres-mazamet, mais le nombre limité de passagers transportés, et l'abandon de son rôle de transport de marchandises posent la question du maintien de cette ligne.

La communauté d'agglomération souhaite développer les pratiques intermodales notamment avec la transformation des gares SNCF de Castres et de Mazamet en gares intermodales rail-route.

Le transport aérien

Le transport aérien (aérodrome de Castres-Mazamet) assure la liaison avec Paris via Rodez et Lyon suivant un rythme de deux vols par jours sur chaque ligne.

Une navette routière assure le lien avec l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

I-6-4 Les modes de circulation douce

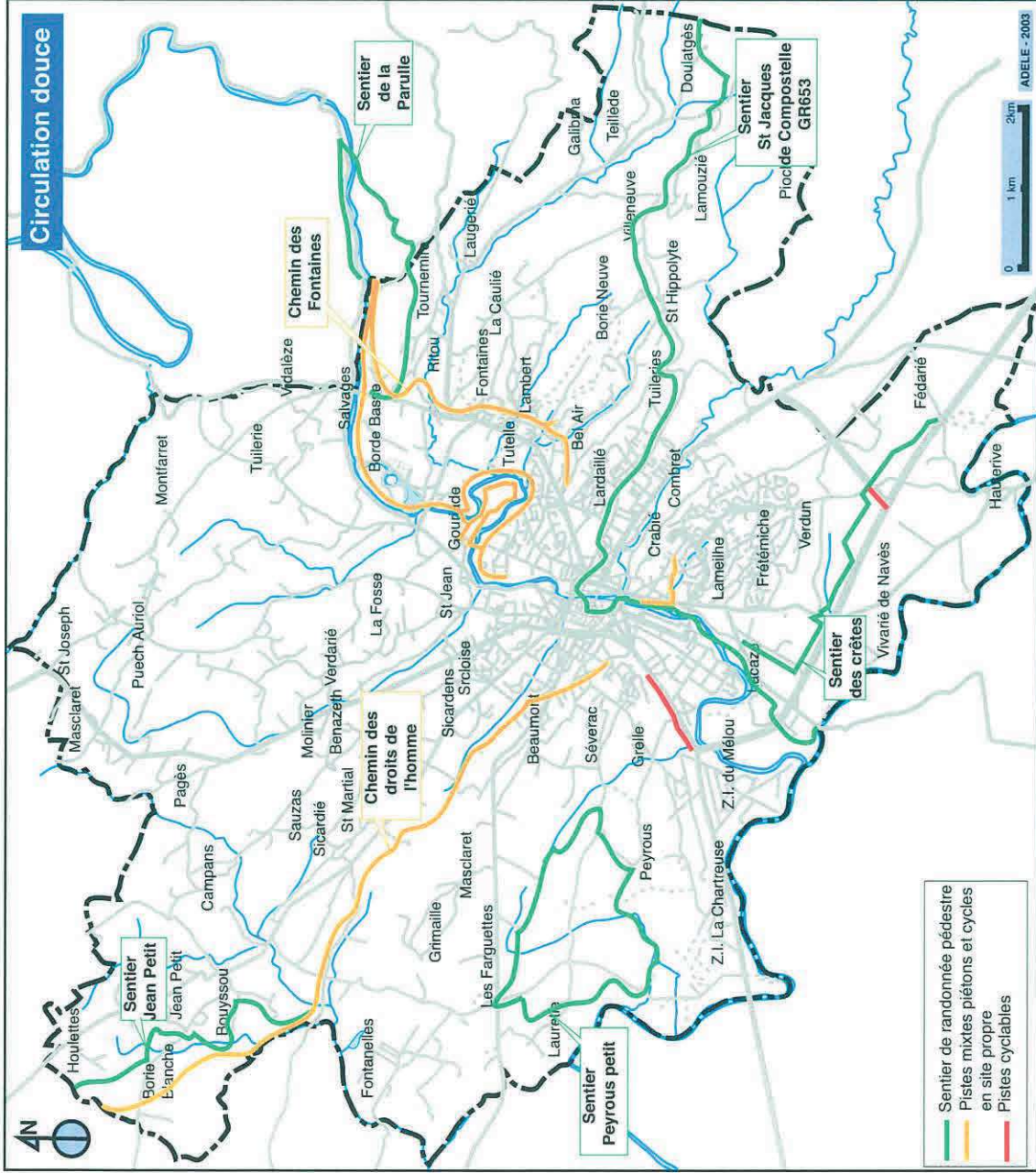
Actuellement, il existe 5 sentiers de randonnée pédestre dont un GR :

- au nord ; le sentier de Jean Petit. Cet itinéraire se greffe sur le chemin des droits de l'homme, passe en contrebas de la Jonquière puis rejoint le Bouyssou.
- A l'ouest : le sentier de Peyrous Petit sillonne la campagne castraise, depuis les basses terrasses de l'Agout jusqu'aux premiers coteaux du Lautrecois.
- Au sud le sentier des crêtes emprunte le chemin de Villegagne et le chemin rural des crêtes.
- A l'est : le sentier de Parulle ; ce circuit est adossé aux premiers contreforts du Sidobre
- Le chemin de St Jacques de Compostelle correspond au GR653 labellisé par la fédération Française de Randonnée Pédestres et dont la gestion est réalisée par le Conseil Général. Les chemins de St Jacques se déroulent de part et d'autre des Pyrénées, rythmés par le passage de la montagne. Le GR 653 traverse la commune de Castres en longeant l'Agout puis en se dirigeant vers la limite communale est.

Des pistes mixtes pour cycles et piétons sont également présentes sur la commune :

- Le chemin des droits de l'homme emprunte l'ancienne voie ferrée Castres-Albi, soit 42Km dont 9 sur Castres.
- Un chemin piétonnier et cyclable permet de rejoindre la plaine à la montagne en longeant les cours d'eau et en passant par le chemin des fontaines jusqu'à Burlas. Cet itinéraire part des faubourgs de Castres au niveau du Quartier Aillot, puis traverse le parc de Gourgade et la Borde Basse.
- La partie urbaine du "chemin des Fontaines" est parallèle à l'avenue du Sidobre, puis à l'avenue Marthe Bruniquel, avant de traverser le Lézert et de poursuivre vers le nord.
- une section piétonne et cycles commence au pont de Metz, longe l'Agout et le cimetière avant de pénétrer dans le quartier de Lameilhé Basse au niveau de la rue E.Fau.

Enfin une piste uniquement cyclable a été aménagée le long de la RN126 (à partir de la gare SNCF, jusqu'au carrefour entre l'avenue Albert 1er et la RN126.).



Les pistes piétonnes et cyclables réalisées sont surtout prises en compte comme moyen de loisirs et non pas de déplacements. Seules les sections aménagées le long de la RN126 et allant du centre ville au quartier de Lamailhé Basse peuvent être considérées du point de vue des déplacements.

I-6-5 Le stationnement

Globalement l'offre de stationnement au centre ville de Castres s'élevé à 2640 places. L'ensemble de cette offre se décompose approximativement comme suit (source : rapport annuel d'exploitation 2004 SEREP) :

- 1602 places payantes sur voirie, dont 633 places en zone jaune (stationnement limité à deux heures) et 969 places en zone verte (stationnement limité à huit heures)
- 260 places parking sur berges
- 120 places parking des Cordeliers
- 67 places par abonnements sur le boulevard des Lices
- 220 places en abonnement parking îlot Buisson

La délégation de service public du stationnement est réalisée (concession de trente ans, signée le 30/04/2003).

Des places supplémentaires existent pour les GIG-GIC, les résidents et le transport de fonds.

Le stationnement de longue durée est le plus important (60% de l'occupation) sur les zones correspondant principalement aux boulevards. Mais seulement 16% du stationnement de longue durée est lié à des motifs domicile/travail.

Par contre, il est le moins présent sur la place Jean Jaurès et sur le secteur de l'hôtel de ville.

Le stationnement de courte durée essentiellement lié à l'activité commerciale du centre ville concerne 67% des véhicules mais que 30% de l'occupation. Il est plus particulièrement observé sur les zones de stationnement payant.

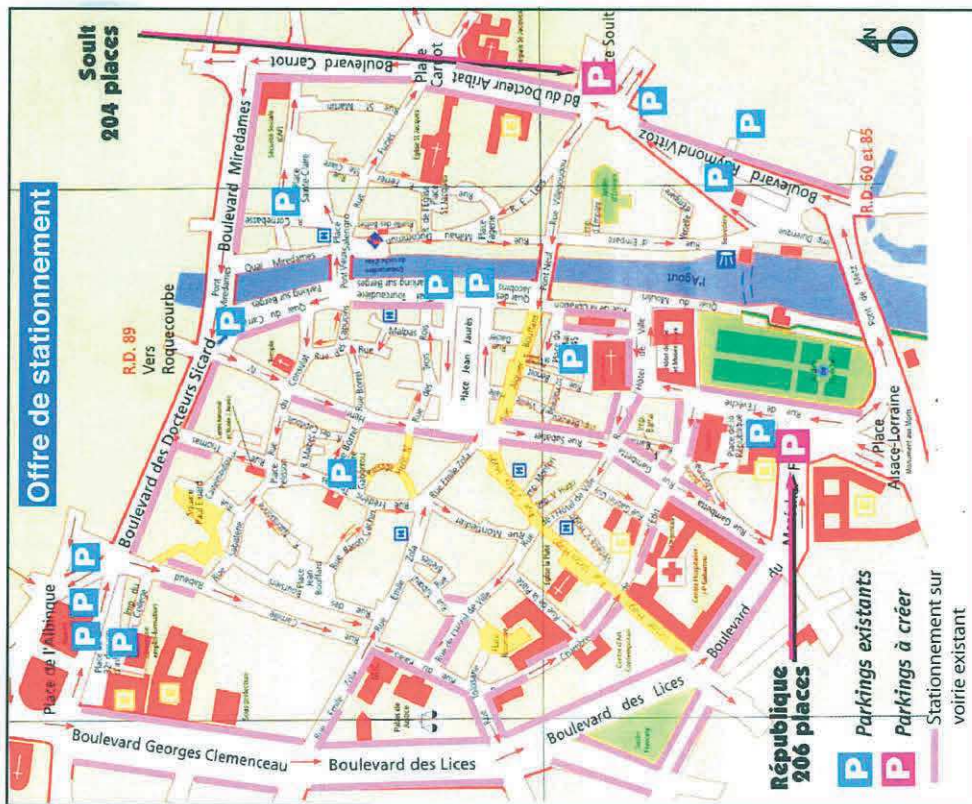
Pour l'ensemble des zones, l'occupation journalière d'environ 82% semble indiquer une offre globale suffisante.

En réalité cette moyenne cache des disparités très fortes dans l'espace et dans le temps avec des zones centrales saturées en permanence et sursaturées à certaines heures en raison du stationnement illicite pouvant aller jusqu'à 220 places, notamment dans les rues semi-piétonnes au détriment du confort des piétons et des deux roues.

En fonction de cette distribution, devant privilégier le stationnement de courte durée sur voirie dans l'optique de conforter le fonctionnement commercial du centre, la création d'une nouvelle offre s'avère nécessaire.

La commune prévoit ainsi de renforcer l'offre en stationnement par :

- (206 places sur parking de la république face au théâtre),
- la création de 204 places de stationnement sur la place Soult
- la création d'un parkings chemin du Gravier (gratuit, ville)
- la création d'un parking sur le site de l'ancienne usine Cristol, chemin de Fitelle (gratuit, ville)



Ces parkings supplémentaires s'accompagnent de la décision de déléguer la gestion du stationnement à une société privée.

D'autre part, la place Jean Jaurès (actuellement occupée comme aire de stationnement hors jours de marché) va faire l'objet d'un aménagement rendant la place complètement piétonne. Les deux parkings supplémentaires en projet viendront compenser les pertes de places de stationnement de la place Jean Jaurès, aussi un autre accès au parking sur Berges va être aménagé à partir de la rue "des trois rois" pour en faciliter l'accès.

Notons que si l'offre de places de parkings semble quantitativement adapté à la demande, d'un point de vue qualitatif, le stationnement aux abords des monuments remarquables (Cathédrale St Benoît, Hotel de ville, ..) gêchent le paysage urbain, nuit à la mise en valeur de ces monuments et entrave les parcours piétonniers.

En dehors du centre ville, les problèmes de stationnement ne se posent pas, les équipements et zones commerciales en dehors du centre ancien disposent effectivement de parking.

des travaux d'extension pour répondre aux besoins d'urbanisation

La capacité de production de la station d'eau potable peut satisfaire sans aucune difficulté à des besoins nouveaux. D'autant plus que le nombre de nouveaux abonnés et la consommation ont chuté brutalement en 1990 et est depuis en régression constante. Mais les constructions en zone rurale dépassent souvent les possibilités du réseau (nécessité de surpression, débit insuffisant).

I-7-2 Réseau d'eaux usées

Il existe actuellement sur Castres un schéma directeur d'assainissement qui a été élaboré en Juillet 2000 ainsi qu'un schéma directeur d'assainissement de la zone rurale élaboré en Avril 2000. Ces études ont été actualisées en fin d'année 2004.

I-7-2-1 Le système d'assainissement collectif

Le système d'assainissement collectif¹¹ dessert le centre ville, les faubourgs et les quartiers d'habitat périphériques.

Trois hameaux sur les quatorze de la commune sont également dotés d'une unité de traitement et d'un réseau :

- Campans (mini station d'épuration)
- La Caullié (lagunage naturel)
- Saint Martial (mini station d'épuration)

D'autre part, il a été récemment mis en oeuvre dans le hameau des Salvages une station de pompage en traversée de l'Agout.

L'assainissement de Castres est de type unitaire dans le centre et les faubourgs anciens de la ville. Les quartiers plus récents, comme par exemple Borde Basse, ZAC du Martinet ou Lameilhé sont dotés d'un système séparatif.

La longueur totale des réseaux est d'environ 230 Km, la répartition se faisant de la façon suivante :

- réseau unitaire : 92,6 Km
- réseau séparatif eaux usées : 101 Km
- réseau séparatif pluvial : 80,5 Km

¹¹ Assainissement zone urbaine- Etude de diagnostic du réseau et établissement du schéma directeur-BETURE-CEREC janvier 1999.

La ville de Castres s'est dotée d'un dispositif de traitement collectif en 1992/1993. Il s'agit d'une station d'épuration avec boues activées. Cette station a été réalisée pour traiter les effluents domestiques ainsi que les eaux usées provenant de l'abattoir et de la société SEPIPROD (ex SEPIC Société d'exploitation de produits pour les industries chimiques).

**Elle a une capacité nominale de 80000 éq/hab décomposée comme suit :
40 000 éq/hab domestiques (35 000 urbains + 5 000 hameaux)
40 000 éq/hab industriels**

La station d'épuration est située au sud-ouest de la commune dans la zone industrielle du Mélou, et en aval de la confluence entre les rivières du Thoré et de l'Agout.

Malgré, la mise en place du réseau collectif et de la station d'épuration, des problèmes de qualité des eaux de rejet subsistent.

Ces problèmes sont dus à des entrées d'eaux parasites provenant des nappes et du réseau d'eau de pluie, qui provoquent une surcharge du système et des rejets directs dans le milieu naturel.

Le taux de collecte des effluents rejetés par la population et les industriels raccordables semble insuffisant 54% de DBO. La qualité du milieu récepteur (l'Agout) est resté médiocre, les possibilités d'auto-épuration de l'Agout n'arrivent pas à compenser les apports polluants. Le sous-bassin de l'Agout concentre 60% des rejets industriels du bassin Tarn et Aveyron (cuir-textile).

En ce qui concerne les effluents domestiques on détecte des anomalies de branchements en section séparative (La Durenque, Lameilhé, Verdun).

Aussi, des réhabilitations de réseaux et des améliorations de la station d'épuration ont été préconisées afin de réduire la pollution du milieu naturel.

Peu de constructions nouvelles ont été raccordées au réseau d'eaux usés, il n'y a pas d'extension faite pour le développement de l'urbanisation.

La station dessert 90% de la zone urbaine soit 64% de la population.

Il a été défini dans le schéma directeur d'assainissement des zones d'habitat (dans la zone rurale) étant susceptibles d'être raccordées au réseau collectif.

I-7-2-2 L'assainissement autonome

Etant donné que le réseau d'assainissement collectif ne dessert que la zone urbaine et que seulement trois hameaux (Campans, La Caulié, St martial) sur quatorze disposent d'une unité de traitement une étude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée¹².

La combinaison de quatre critères (profondeur des sols, perméabilité, topographie et hydromorphie) permet de classer les zones étudiées en fonction de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

Quatre classes d'aptitude des sols ont été déterminées :

- Bonne : pas de paramètres déclassants, le sol en place peut traiter les effluents
- Moyenne : un paramètre déclassant peut rendre plus difficile l'aménagement de tranchées. Le sol en place, moyennant quelques aménagements supplémentaires, peut tout de même assurer le traitement.
- Médiocre : le sol en place ne peut pas convenir au traitement des effluents
- Nulle : un ou plusieurs paramètres déclassants ont été observés sur la zone. La mise en place de dispositifs coûteux et difficiles à aménager est souvent la seule issue possible.

L'aptitude des terrains étudiés étant, la plupart du temps, médiocre à nulle, l'implantation de dispositifs filtrants drainés vers le réseau hydraulique superficiel est préconisée.

Afin de limiter le nombre de rejets, les tailles minimales requises pour des parcelles sont les suivantes :

- aptitude bonne à moyenne avec installation de type tranchées filtrantes: 2000m²
- aptitude moyenne à nulle avec installation des dispositifs filtrants drainés : 2500m²

Les hameaux qui ne sont pas équipés d'un dispositif de traitement utilisent des dispositifs autonomes fonctionnant de manière plus ou moins satisfaisante: une partie des dispositifs apparaissent non conformes ou mal entretenus et sont une source de pollution du milieu récepteur.

Actuellement le taux de dépollution moyen sur les zones rurales de Castres en assainissement individuel est proche de 50%.

La réalisation de dispositifs individuels conformes à la nouvelle réglementation et adaptés aux contraintes environnementales ainsi que la réhabilitation des dispositifs non conformes conduiront à accroître ce taux de dépollution à 90%.

La mise en place du SPANC est en cours. Le schéma directeur d'assainissement prévoit le raccordement au réseau collectif de nombreux secteurs (Hauteville, La Pause,...).

¹² Schéma directeur d'assainissement, Phase II, SIEE, mai 1999

I-7-3 Réseau pluvial

Sur la zone rurale de Castres, il n'a pas été signalé de secteur sensible au ruissellement des eaux pluviales¹³ ou à leur apport de pollution. Dans les hameaux, des fossés privés et communaux participent aux écoulements des eaux pluviales.

Cependant pour l'avenir, et au regard d'éventuels risques d'inondation, il convient de retenir un certain nombre de règles vis à vis de la gestion des eaux pluviales dans les zones rurales.

- en matière d'utilisation des sols, d'adapter les cultures et les pratiques culturales afin de limiter les risques de ruissellement direct arrivant dans la commune.
- en zone d'assainissement non collectif, les aménagements hydrauliques qui tendent à augmenter les débits collectés (en particulier artificialisation des fossés) sont à limiter.
- Sont également à limiter tous les aménagements susceptibles d'augmenter les risques inondation.

En zone urbaine, à ce jour ont été recensés 42 déversoirs d'orage sur le réseau dont 5 unités fonctionnant en continu sur le temps sec. Plusieurs bassins de rétention, qui font l'objet d'emplacements réservés au PLU seront créés pour permettre la gestion du Travet. Afin de permettre un meilleur écoulement des eaux de la Durenque un recalibrage de celui-ci est prévu.

Tout comme dans la zone rurale, en zone urbaine, la présence de fossés privés ou communaux participent à l'écoulement pluvial.

Quelques prolongements de ces fossés ou des raccords ont été aménagés principalement dans les secteurs suivants:

- La Caulié
- Lambert Petit
- entre Sicardens et Sercloise
- entre Sicardens bas et le Travet
- Teilledé
- au nord de St Hippolyte
- autour de Puech Daudanne
- au nord de la Tuillerie Neuve
- Fourches hautes
- Lacaze Haute

¹³ Schéma directeur d'assainissement comprenant un volet sur le réseau pluvial

I-7-4 Collecte et traitement des ordures ménagères

I-7-4-1 Collecte des ordures ménagères

Chaque habitant de Castres en 2004, produit en moyenne 337 Kg d'ordures ménagères par an. Ce qui équivaut à environ 15283 tonnes collectées par an.

Une fois collectées les ordures ménagères non recyclables sont déversées au centre de transfert où elles sont chargées dans des camions gros porteurs qui les transportent au Centre d'Enfouissement Technique de Saint-Benoît de Carmaux. La collecte sélective est gérée par le syndicat Tryfil sur l'éco site de Labruguières.

- Organisation de la collecte

- Centre ville :

La collecte des ordures ménagères a lieu six jours par semaine. Des conteneurs collectifs aériens ou enterrés sont installés sur la voie publique. Pour les zones non équipées de conteneurs des sacs de déchets doivent être déposés sur la voie de dépôt.

- Habitat pavillonnaire équipé en collecte sélective :

La collecte a lieu deux fois par semaine. Chaque pavillon est équipé de conteneurs

- Immeubles collectifs :

La collecte a lieu trois fois par semaine. Des conteneurs collectifs de grande capacité sont mis à disposition.

- Zone rurale :

La collecte a lieu de une à trois fois par semaine selon la concentration de l'habitat. Des conteneurs collectifs sont installés sur le domaine public.

- Organisation de la collecte sélective

En 1995, Castres a lancé la collecte sélective des emballages ménagers recyclables sur l'ensemble de la commune.

- Pour l'habitat pavillonnaire :

Organisation d'une collecte hebdomadaire au porte à porte (chaque foyer est équipé d'une caissette). Le ramassage s'effectue par camion avec benne multi-compartimentée.

- Pour l'habitat collectif

Mise en place d'espaces de tri en poste fixe équipés de quatre conteneurs (papier/carton, verres, bouteilles plastiques, emballages métalliques).

Ce dispositif a été complété par quatre espaces de tri sur les parkings des supermarchés (Géant, Auchan et Super U) ainsi que par des récup'verres aériens et enterrés.

Au total la commune dispose de 210 colonnes à tri.

- La déchetterie

La déchetterie de Castres localisée dans la zone industrielle de Mélou, reçoit des déchets non recyclables et non polluants (terres gravats...) et des déchets recyclables (verre, papier, carton etc.).

- Autres déchets

La ville organise parallèlement la collecte des encombrants, des cartons commerciaux, des produits recyclables des services municipaux et des écoles primaires, et la collecte des déchets verts et des seringues usagées des particuliers.

Par ailleurs, signalons l'installation de six "sanichiens" dans le centre ville.

La population de Castres restant stable, la quantité de collecte des ordures ménagères n'est pas modifiée mais la collecte sélective réduit de façon significative les coûts.

On constate toutefois, une augmentation du tonnage sur les tournées situées dans les zones d'habitat diffus.

I-7-4-2 Le traitement des déchets

- Les déchets ménagers non recyclables et assimilés

Les ménagers et assimilés sont acheminés au centre d'enfouissement de Saint-Benoît de Carmaux.

- Destination des produits récupérés de la collecte sélective

Les produits de la collecte sélective sont dirigés vers le centre de tri de Labruguières sauf pour le verre qui part directement à la verrerie ouvrière d'Albi.

- Le plan départemental

La ville s'inscrit dans le plan départemental des déchets ménagers et assimilés approuvé en Septembre 1998.

Le plan départemental s'appuie sur 3 axes :

- le développement du tri sélectif (50% de la collecte)
- la mutualisation et la solidarité
- la réalisation de plusieurs plateformes de tri
- La priorité est donnée au tri et au compost et à la mise en place de déchetteries.